

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°38

avril-juin 2025

Pollution



Table des matières

Table des matières

L'industrie chimique et la libéralisation de l'environnement.....	3
Biodiversité : ni prévenir ni guérir.....	5
Bye bye les chaudières mazout ?.....	7
Qualité de l'eau et pesticides – L'échec global.....	12
À Liège, des riverains s'opposent au nouveau projet immobilier du Bois d'Avroy : « C'est vraiment le poumon vert du quartier ».....	16
Né au Congo, David Maenda Kithoko lutte contre l'écologie injuste.....	17
Le préfet du Jura refuse d'autoriser le défrichement de 50 ha de bois et préserve l'équilibre biologique.....	22
Au Bangladesh, l'intoxication silencieuse des réparateurs de batteries de voiture.....	23
Oiseaux tués par des éoliennes : un procès historique contre EDF.....	27
Les petits ruisseaux de la mobilité.....	30
Pour ou contre la voiture : un faux débat.....	33
Loin des grandes villes, ces familles qui se passent de voiture.....	40
Béton, bagnole et exploitation : la contre histoire des « Trente glorieuses ».....	44
Faire son bon temps pour les baleines au Groenland (FR/EN).....	47
Les grues cendrées au lac de Der, une migration son et lumière.....	51
Quand naturalistes et chasseurs deviennent compagnons de lutte.....	55
Veilleurs du vivant : les naturalistes rejoignent la lutte.....	59
2025 : clap de fin pour les EPR et EPR2 ?.....	63
L'EPR « n'est pas rentable », tranche la Cour des comptes.....	67
Un groupe minier français détruit un désert unique au Sénégal.....	69
Pesticides dangereux dans les aliments non bio.....	75
Le CVM, un poison dans nos canalisations que l'État laisse couler.....	77
Quand l'agriculture protège les oiseaux : la belle histoire du busard.....	78
Quelles chaussures durables acheter : en cuir, tissu bio, vegan... ?.....	82
Les compteurs Linky sont finalement peu utiles pour les usagers.....	87
En Camargue, ces écolos qui veulent renouer avec les éleveurs de taureaux.....	89
Éco-hameaux : l'habitat alternatif, léger et durable.....	93
Les haies de la discorde : comment protéger la nature ?.....	96
Vos batteries vont-elles exploser ?.....	103
Huile de palme durable : la grande illusion.....	108
Pourquoi les smartphones reconditionnés ne sont pas si écolos.....	113
Expérimentation Oui Pub : la publicité papier recule, mais le gain environnemental est incertain.....	118

L'industrie chimique et la libéralisation de l'environnement

Défini aujourd'hui en économie comme simple « externalité négative », l'environnement n'a pourtant pas toujours été résumé à cette ligne comptable. L'historien Jean-Baptiste Fressoz montre dans ce texte comment cette vision a été instaurée au XIX^{ème} siècle, au croisement des logiques industrielles et libérales.

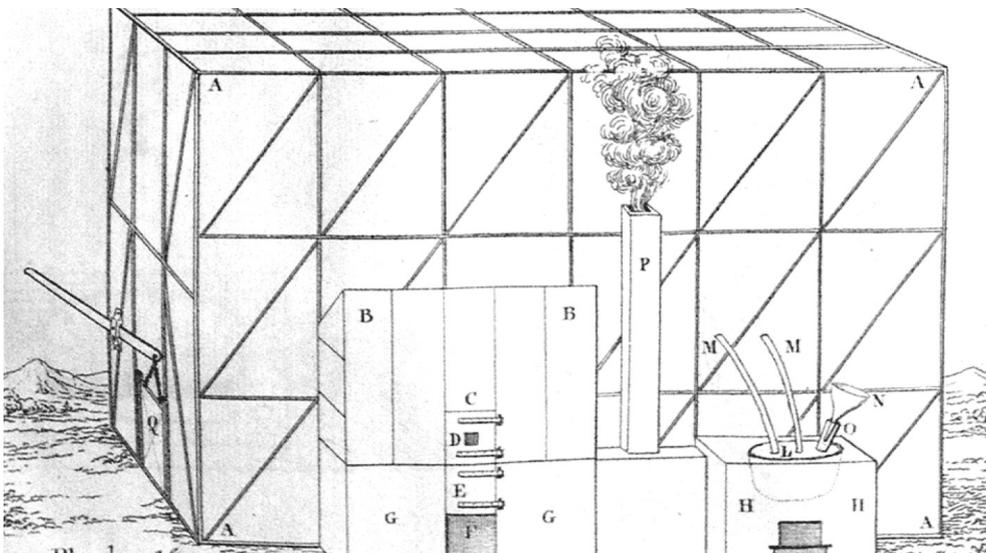
À partir de 1810, en France, les bilans comptables des entreprises polluantes comportent souvent une nouvelle ligne : « dommages », « indemnités » ou « frais judiciaires ». Elle témoigne d'un point fondamental : au XIX^e siècle, les industriels avaient la possibilité de compenser financièrement leurs voisins pour les dommages qu'ils leur font subir, les récoltes détruites ou les odeurs nauséabondes.

Il s'agit d'une transformation historique majeure : au XVIII^e siècle, l'air, l'eau et plus généralement les « choses environnantes » étudiés par la médecine « néo-hippocratique » de l'époque étaient considérés comme les déterminants de la santé des populations. Les polices urbaines de l'ancien régime portaient donc une attention scrupuleuse aux fumées artisanales et n'hésitaient pas à les interdire des villes au fur et à mesure des plaintes des citadins et des dommages constatés. Comment l'environnement, objet central de la police et de la médecine du XVIII^e siècle a-t-il pu devenir l'objet d'une simple ligne comptable ?

La pollution capitale

La transformation postrévolutionnaire de la régulation environnementale fut avant tout une adaptation aux nécessités de l'industrie chimique. Entre 1790 et 1810, du fait des guerres révolutionnaires et du blocus continental, l'industrie chimique a changé d'échelle. Alors qu'on ne comptait qu'une douzaine de manufactures d'acide sulfurique en 1789, plus de quarante usines s'établissent dans les grandes villes pendant la Révolution et l'Empire : Paris, Lyon, Rouen, Marseille, Montpellier, Nantes, Mulhouse, Nancy, Strasbourg, Amiens... sans se soucier de leur localisation à l'intérieur de la cité.

La pollution aussi change d'échelle : les nouvelles usines de soude artificielle (à partir de sel et d'acide sulfurique) créent des nuisances sans précédent. La production de deux tonnes de soude dégageait une tonne de vapeur d'acide chlorhydrique qui détruisait les récoltes aux alentours. Enfin, les chambres de plomb, une innovation de la fin du XVIII^e siècle permettant de fabriquer l'acide sulfurique en grande quantité, requéraient 5 tonnes de métal et coûtaient 30 000 francs environ¹. En 1840, une manufacture de produits chimiques en faillite est évaluée à 400 000 francs. L'usine chimique de Chaptal et Berthollet au plan d'Aren près de Marseille dispose quant à elle d'un capital de 1 200 000 francs. Pour le gouvernement, il est impensable d'ordonner le déplacement de tels dispositifs malgré les plaintes unanimes des voisins auprès des préfets, de la police ou des tribunaux. C'est dans ce contexte que le décret de 1810 sur les établissements classés est élaboré.



Le décret de 1810 sur les établissements classés.

Jean-Antoine Chaptal est un personnage extraordinaire : chimiste renommé, c'est aussi un industriel fortuné possédant une grande usine d'acide sulfurique dans Paris (ce qui lui vaut d'ailleurs d'être en procès avec ses voisins). Il est académicien et ministre de l'intérieur de 1801 à 1804. Chaptal est enfin un grand avocat du capitalisme industriel : selon lui, la société postrévolutionnaire doit être organisée afin d'encourager et de stabiliser l'acte d'entreprendre. Les politiques versatiles de l'ancien régime ont découragé l'investissement, il faut au contraire garantir le capitaliste « contre les événements », garantir sa propriété et ses approvisionnements. Cela passe par exemple par le droit des brevets, par une politique douanière stable, ou par la mise en place du livret ouvrier afin de stabiliser la force de travail.

Le décret de 1810 sur les établissements classés s'inscrit dans ce projet. Dans un rapport préliminaire, Chaptal et Guyton de Morveau (lui aussi chimiste), sont parfaitement explicites : « Tant que le sort des fabriques ne sera pas assuré... tant *qu'un simple magistrat de police* tiendra dans ses mains la fortune ou la ruine du manufacturier, comment concevoir qu'il puisse porter l'imprudence jusqu'à se livrer à des entreprises de cette nature ». La régulation environnementale de l'Ancien Régime est accusée de produire un « état d'incertitude », une « indécision éternelle » décourageant les entrepreneurs. Il faut au contraire les soustraire à l'emprise policière et donc que l'administration « pose des limites qui ne laissent plus rien à l'arbitraire du magistrat, qui tracent au manufacturier le cercle dans lequel il peut exercer son industrie librement et sûrement ». Les exigences du capital ne tolèrent plus les incertitudes de la police.

D'où l'importance des mesures d'autorisation administrative établies par le décret de 1810 : les projets industriels sont soumis à une enquête publique (appelée information de « commodité incommodité ») et à un rapport d'experts. Les usines les plus polluantes doivent être autorisées par le ministre de l'intérieur. En échange, l'administration garantit leur pérennité en dépit des contestations des voisins. Ces derniers ne pouvant espérer la suppression de l'usine, n'ont plus d'autre recours que de se tourner vers les cours civiles pour obtenir le versement d'indemnités.

Combien vaut l'environnement ?

La compensation financière des dommages environnementaux est un phénomène absolument général. La jurisprudence montre qu'elle concerne tous les types d'activités, à travers toute la France, pendant tout le siècle. Prenons par exemple la grande usine chimique établie par Péchiney à Salindres, près de Nîmes. Dès sa fondation en 1855, la compagnie verse chaque année des indemnités aux agriculteurs dans un rayon de trois kilomètres. C'est en 1871 seulement, lorsque les entrepreneurs refusent de régler les indemnités que le gouvernement est contraint de dépêcher ses experts. Si l'administration intervenait de manière timide et ponctuelle en tentant de limiter les dommages, ce furent les indemnités (versées régulièrement de gré à gré ou bien arbitrées par les cours civiles) qui permirent d'éviter que les conflits environnementaux de la révolution industrielle ne dégénèrent. Administration et justice civile constituent les deux faces d'un même régime *libéral* de régulation des choses environnantes.

Le progrès technique était la variable d'ajustement de ce système libéral : en faisant payer le prix de la pollution, la justice civile était censée produire les incitations financières conduisant l'entrepreneur à réduire la pollution. Prenons le cas des soudières de la région marseillaise, dans les années 1820. Alors que la population se soulève contre elles et que les conseils municipaux et généraux se prononcent pour leur fermeture, le Gouvernement les maintient envers et contre tous. Les habitants recourent alors massivement aux tribunaux civils : en 1823, l'accumulation des procédures menace la viabilité financière des usines. Les soudiers se plaignent auprès du Gouvernement : les tribunaux, par les indemnités extravagantes qu'ils adjugent, remettent en cause la séparation des pouvoirs, puisque leurs décisions invalident l'autorisation administrative accordée aux usines. La réponse du Bureau consultatif des arts et manufactures, rattaché au ministère de l'Intérieur, est cruciale : il faut laisser la justice suivre son cours, car « le fabricant condamné à des indemnités très fortes sera bientôt en perte et sera forcé de chercher des moyens pour condenser les vapeurs... Tout, de cette manière, se trouve respecté et d'accord avec les lois existantes ». La même logique libérale prévalait pour les maladies professionnelles : la salubrité devait être rentable pour l'entrepreneur, car, selon la vieille théorie smithienne du salaire compensateur, les ouvriers qui encourent des risques réclament des salaires plus élevés.

Bien entendu, le fait que s'établisse dès le début du XIXe siècle une forme financière de régulation de la pollution questionne la pertinence du mode dominant actuel d'appréhension des problèmes environnementaux. L'idée formalisée par l'économie néoclassique que la nature a un prix, ou qu'il faut lui donner un prix afin d'aboutir à un point économiquement optimal de pollution, c'est-à-dire à une juste allocation des ressources entre la recherche de l'efficacité économique et la protection de l'environnement correspondait en fait à la pratique ancienne et générale de la compensation des dommages environnementaux.

Or il est manifeste que ce mode de régulation des environnements n'a pas empêché les pollutions, et qu'il a, au contraire, historiquement accompagné et justifié la dégradation des environnements. En fait, cette ré-

gulation possède une logique intrinsèque dont les conséquences étaient repérables dès les années 1820. Le principe de compensation des dommages combiné à l'impératif de rentabilité économique produisait trois résultats : l'emploi pour les tâches les plus dangereuses des populations les plus faibles dont les maux pouvaient rester socialement invisibles ; la concentration de la production et de la pollution dans quelques localités ; le choix, pour ces localités, de territoires pauvres, dépourvus des ressources sociales et politiques augmentant la valeur de la compensation environnementale. On ne peut que constater la permanence contemporaine de cette logique et même, sans doute, son accentuation rendue possible par la globalisation économique.

Jean-Baptiste FRESSOZ (Terrestres)

Ce texte est repris de l'ouvrage collectif *Les sciences, ça nous regarde. Histoires surprenantes de nos rapports aux sciences et aux techniques*, dirigé par Lionel Larqué et Dominique Pestre, La Découverte, Paris, 2013

Notes

1. Rappelons que le salaire d'un ouvrier varie entre un et trois francs par jour.

Biodiversité : ni prévenir ni guérir



Mieux vaut prévenir que guérir. Cet adage bien connu et empli de sagesse n'a pourtant pas l'air d'être la boussole décisionnelle des politiques publiques. Les politiques de prévention manquent, ou sont inefficaces. Arrivent alors la facture (financière ou écosystémique) de l'inaction et celle des investissements à réaliser pour corriger le tir, toutes deux se révélant bien trop salées dans le contexte budgétaire actuel. Peu de prévention, et pas d'argent pour financer la guérison... Que fait-on dans ce cas du malade ? La preuve par 3.

Biodiversité

La biodiversité connaît une chute drastique à l'échelle mondiale, mais également sur notre territoire, en témoignent plusieurs indicateurs : diminution de 70% des populations d'oiseaux des champs en 20 ans, 95% des habitats wallons sont en état défavorables... Alors que les facteurs du déclin sont connus (perte d'habitats due au morcellement du territoire et utilisation de pesticides chimiques), peu de politiques de prévention ont été mises en place pour endiguer cette chute. L'artificialisation du territoire se poursuit au rythme inexorable de 15 ha/an (le nouveau SDT parviendra-t-il à atteindre l'objectif de stop béton 2050 ?), et les quelques écorégimes visant au développement de zones refuges en zone agricole, notamment les jachères, viennent de se voir grandement détricotés suite aux pressions des syndicats agricoles.

Si la prévention n'a pas fonctionné, alors il faut guérir ? Ce n'est pas ce qui est prévu, suite à l'annonce du nouveau GW de réduire de 75% le budget alloué à la biodiversité, afin de réaliser des « économies ». Ce

budget visait notamment à financer le programme *Yes We Plant* qui contribue à développer un réseau écologique cohérent, permettant de reconnecter les réserves naturelles et en favorisant une continuité des habitats.

Qualité de l'eau

Les scandales sur la qualité de l'eau de distribution, polluée par de nombreuses substances chimiques, se multiplient ces derniers mois. Si l'origine de certaines pollutions doit encore être clarifiée, d'autres sont connues depuis de nombreuses années. C'est le cas notamment pour la contamination de l'eau par les pesticides, qui résulte d'une pollution diffuse due à l'épandage de ces produits chimiques dans les cultures.

Au vu de de la problématique grandissante que constituaient les pesticides pour l'eau, mais aussi pour d'autres compartiments de l'environnement, des politiques de prévention ont été, dans ce cas-ci, mises en place et financées sur deniers publics : Plan wallon de réduction des pesticides, financement d'asbl visant à promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, financement de (trop peu de) recherches sur les alternatives... Sans que de vrais résultats puissent être enregistrés : les quantités de pesticides vendues sur notre territoire n'ont pas diminué depuis la mise en place de ces plans, et les concentrations dans les eaux souterraines augmentent...

L'heure est dès lors à la dépollution et à de potentiels massifs investissements en station de repotabilisation. À l'heure où la région est désargentée, comment ces investissements vont-ils être réalisés ? À charge du consommateur, dans une atteinte flagrante au principe du pollueur-payeur ? Le meilleur remède serait pourtant de limiter la pollution à la source.

Climat

Aux COPs décevantes succèdent les rapports du GIEC, alertant sans relâche sur l'accélération du dérèglement climatique et ses conséquences. Pour maintenir une certaine adhésion dans la population, la communication autour des rapports du GIEC s'efforce de rester un tant soit peu positive : « il nous reste 20 ans pour tout changer ». Sauf qu'au fur et à mesure des rapports, ce nombre d'années diminue.... Jusqu'à aujourd'hui, où les effets du dérèglement se font déjà sentir un peu partout sur la planète. Les mesures de mitigation du changement climatique sont pourtant connues, mais n'ont été que trop peu mises en œuvre.

Si la prévention fait défaut, place à l'adaptation ? Suite aux inondations de 2021, 10 mesures concrètes et efficaces ont été proposées par les associations environnementales dans le manifeste *No Nature No Future*, afin d'utiliser la nature comme alliée face aux dérèglements climatiques. 4 ans plus tard, aucune de ces mesures n'a été mise en place.

Conclusion

Mieux vaut prévenir que guérir.

Dans un contexte de finances serrées, il faut viser l'efficacité de chaque dépense. Bien prévenir nécessite des politiques courageuses, efficaces, qui soient régulièrement évaluées et adaptées. La prévention est meilleure pour l'environnement, mais également pour les deniers publics. Or, après ce sont souvent ceux qui ont sapé l'ambition de certaines politiques de prévention, qui crient aujourd'hui au loup sur l'état des finances publiques, et refusent de nouvelles dépenses pour corriger le tir.

Agathe DEFOURNY
Publication : 10 décembre 2024

Crédit image d'illustration : Adobe Stock

Bye bye les chaudières mazout ?



La Ministre de l'énergie, Cécile Neven annonçait en séance plénière au parlement en décembre dernier le report des deux dates concernant la fin d'installation des chaudières mazout : dans les nouvelles constructions (initialement prévue le 1/03/25) et dans les constructions existantes (initialement prévue le 1/01/26). Si ce report ne devrait être que temporaire pour les nouvelles constructions (nous garderons cela à l'œil), en ce qui concerne les constructions existantes, aucune assurance n'est donnée qu'une nouvelle date sera fixée.

Rappelons pour commencer que les émissions de chauffage dépendent de l'isolation du bâtiment, de son moyen de chauffage ET du comportement des utilisateurs ! Sans une combinaison d'isolation massive du bâti, de normalisation de comportements de sobriété et de remplacement des chaudières, c'est bien simple, on n'y arrivera pas. Ceci étant dit, une certitude : la sortie des chaudières fossiles est inéluctable. Le plus rapide, le mieux pour le climat. Le chauffage au mazout est le mode de chauffage encore majoritaire en Wallonie, suivi par le gaz.

Quelles solutions alors pour se chauffer demain (aujourd'hui en fait) en Wallonie ?

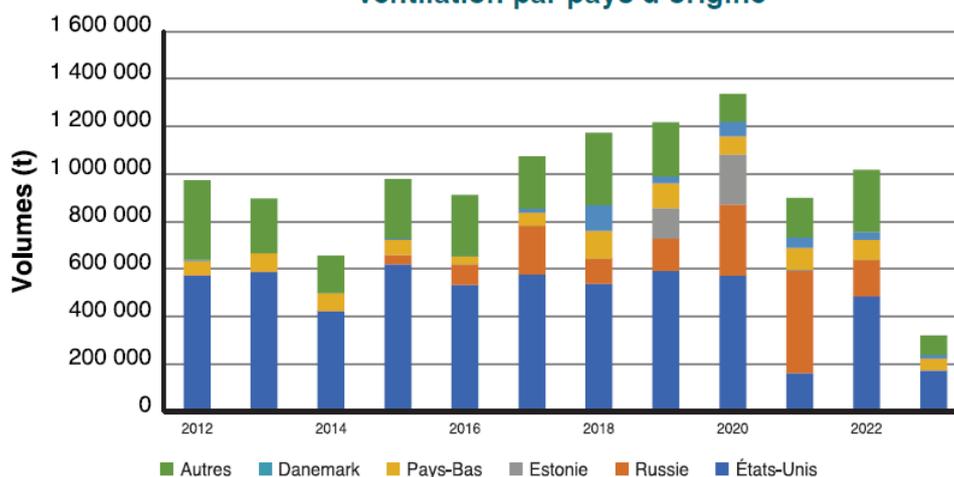
Le **réseau de chaleur** est une très belle opportunité encore méconnue du grand public. Mais il est particulièrement adapté pour les zones denses, dans lesquelles les pertes de chaleur restent réduites. Parfaits pour une série de zones urbaines et périurbaines, mais pas tout à fait la solution adéquate pour le fin fond de l'Ardenne donc.

Le gaz naturel ? Parfois présenté comme « gaz de transition », et bien qu'il soit effectivement moins émetteur de CO² que le mazout (le passage d'une partie de la population au gaz naturel est une des explications aux réductions des émissions de gaz à effet de serre observées sur les dernières décennies en Belgique), le gaz naturel n'a rien d'un champion pour le climat. Sans compter la dépendance géostratégique dans laquelle il nous enferme, et le coût des infrastructures qui ne seront pas rentabilisées si construites aujourd'hui. Ce n'est certainement pas notre solution de rechange au mazout !

Le gaz renouvelable alors ? Non, sa disponibilité est et continuera à être trop faible que pour permettre son usage pour le chauffage résidentiel. Il sera bien plus précieux pour certains usages industriels à haute température. Pour vous en convaincre, n'hésitez pas à visionner ce webinaire.

La biomasse plutôt ? Sujet complexe... Alors que l'Ardenne est couverte de bois, il semble plutôt résilient d'utiliser une ressource locale. Mais attention : sa disponibilité est loin d'être infinie. Même si la Belgique est exportatrice nette de pellets depuis 2022 (principalement vers la France et les Pays-Bas), elle importe néanmoins près de 260 000 tonnes de pellets (2022), principalement depuis les États-Unis (ce qui pose la question des conditions environnementales dans lesquelles sont produits ces pellets)...

Évolution des importations de pellets de Belgique Ventilation par pays d'origine



Source : Banque Nationale de Belgique. Analyse FBW. [2024].

Les différentes données disponibles pour la Wallonie montrent déjà que, même si peu de ménages se chauffent principalement au bois (3 à 10 % des ménages), il n'en demeure pas moins que près d'un ménage wallon sur 4 dispose d'une installation de chauffage au bois en tant que mode de chauffage principal ou secondaire (22% à 26%). Cette proportion est plus importante pour la province du Luxembourg où il s'agit d'un tiers des ménages. Si le bois est absolument à éviter en zone urbaine à cause de ses impacts sur la santé, il a certainement un rôle à jouer en zone rurale (principalement comme appoint), mais ne constitue pas la solution prioritaire pour les ménages qui se chauffent aujourd'hui au mazout (au risque d'augmenter nos importations de pellets, et entraîner des risques pour la biodiversité ailleurs).

Vous l'avez vue venir, c'est bien *la pompe à chaleur* qui s'impose comme principale (mais pas unique) solution de ce casse-tête.

La pompe à chaleur, la meilleure des solutions imparfaites

Ces derniers mois, la pompe à chaleur a plus d'une fois fait parler d'elle. En septembre d'abord, avec l'annonce de Climafed, la Fédération belge des technologies climatiques, qui alerte sur une forte baisse des ventes de pompes à chaleur sur le premier semestre de 2024. Alors qu'on observe une légère augmentation des ventes de chaudières fossiles, l'installation de pompes à chaleur s'effondre de 50% par rapport à la même période en 2023. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela : année 2023 exceptionnellement bonne, mauvais ratio prix de l'électricité sur le prix du gaz,... À noter aussi que cette inquiétante tendance est observable dans l'ensemble de l'Europe.

C'est en octobre de l'autre côté de la frontière linguistique que ça se passe ensuite, via la publication de la thèse d'un doctorant de l'UGhent qui a fait grand bruit dans le *Standaard*, qui titrait ainsi le 17/10 : « warmtepompen zijn niet beter voor het milieu dan moderne gasketels » (« Les pompes à chaleur ne sont pas meilleures pour l'environnement que les chaudières au gaz modernes »). Raccourci un peu rapide pour le journal qui n'avait visiblement pas pris le temps de comprendre correctement la thèse (thèse qui, par ailleurs, se basait sur des hypothèses pour ses analyses de cycle de vie complètement dépassées concernant les fluides frigorigènes des pompes à chaleur, rendant ses conclusions... dépassées aussi). De nombreux experts ont pris la parole sur les réseaux et dans la presse pour rétablir la vérité : *les pompes à chaleur émettent bel et bien jusqu'à 50% moins de CO² que les chaudières au gaz comparables*. Par ailleurs, il est vrai que la construction d'une pompe à chaleur (comme une voiture électrique, par exemple), consomme bien plus de matériaux lors de sa construction qu'une « simple » chaudière. Il y a donc encore bien des efforts à faire au niveau des filières de construction et de recyclage, ainsi qu'au niveau des fluides réfrigérants. Néanmoins, la publication et la promotion de cette thèse a malheureusement jeté un doute sur l'intérêt environnemental des pompes à chaleur, c'est vraiment regrettable.

L'annonce du report de l'interdiction des chaudières mazout réjouit certains

Après l'annonce de la Ministre, de nombreux arguments en faveur de ce report et contre la pompe à chaleur fleurissent sur les réseaux. Si certaines inquiétudes sont justifiables, d'autres arguments sont infondés. En voici quelques-uns :

- *Les pompes à chaleur auraient un impact très limité sur nos émissions de CO² car notre mix électrique est bien trop carboné en hiver.*

Comme dit ci-dessus, c'est tout à fait faux. Même avec un mix électrique très carboné, les pompes à chaleur génèrent néanmoins moins d'émissions. Montrons-le avec des hypothèses plutôt pessimistes.

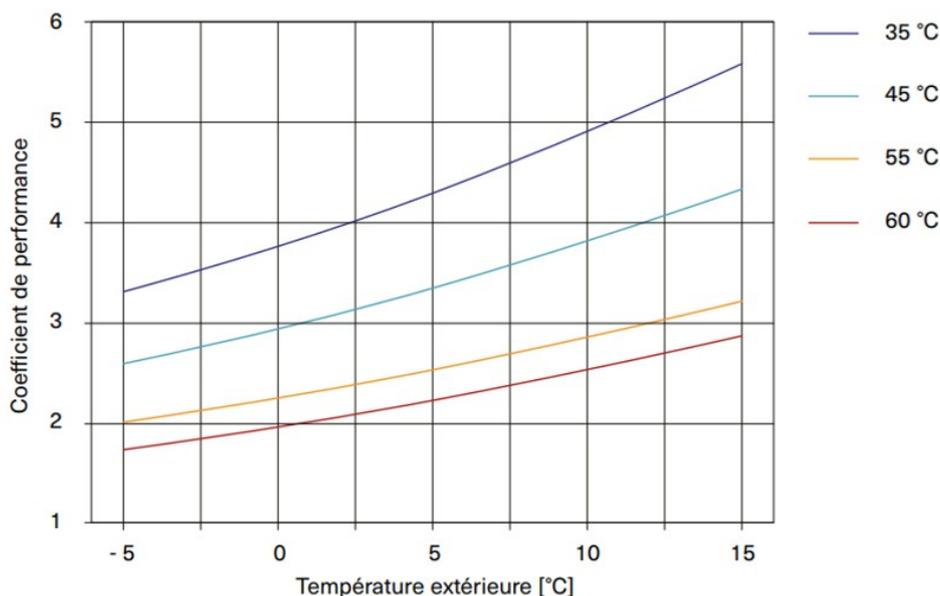
Avec la fermeture des centrales nucléaires, une partie de la production sera remplacée temporairement par du gaz naturel. Mettons donc que la production supplémentaire nécessaire pour faire fonctionner une pompe à chaleur ne proviendrait QUE du gaz naturel (hypothèse très conservatrice, alors qu'on investit massivement dans les éoliennes offshore en mer du nord). L'électricité qui est utilisée dans la PAC (pompe à chaleur) aurait alors une intensité carbone de :

$$514 * 1,1 = 565 \text{ gCO}_2\text{e/kWh}$$

Avec les hypothèses que la production d'électricité en Belgique dans les centrales au gaz émet $514 \text{ gCO}_2/\text{kWh}$ et que les pertes sur le réseau de transport en Belgique avoisinent les 10%.

Quelle est l'efficacité des pompes à chaleur ? C'est-à-dire quelle chaleur produisent-elles à partir d'une unité d'électricité ? Cela dépend de plusieurs éléments : de la température à laquelle il faut chauffer l'eau qui circule dans le circuit de chauffage. Plus cette température est élevée, moins l'efficacité est bonne. Au plus le bâtiment est isolé, et au plus les émetteurs (les chauffages) sont de grande surface, au plus on peut faire baisser la température. En gros, ce n'est pas qu'on ne peut pas techniquement chauffer une maison mal isolée comme on l'entend parfois (d'autant plus qu'il existe des pompes à chaleur hautes températures), c'est plutôt que la pompe à chaleur deviendra de moins en moins efficace. C'est aussi qu'il faudra installer une très grosse PAC, ce qui revient très cher. L'efficacité de la pompe dépend aussi de la température à laquelle elle va chercher de la chaleur. Une pompe air-eau (le premier terme expliquant d'où provient la chaleur, le deuxième quel est le fluide pour la diffuser dans le bâtiment) va chercher de la chaleur dans l'air. Elle est donc forcément moins efficace quand il fait 0°C que quand il fait 10°C . Une pompe eau-eau sera plus efficace en allant chercher de la chaleur dans l'eau stockée dans le sol, qui reste à une température plus constante durant l'année. Prenons l'exemple de la PAC air-eau, moins chère.

Le graphique ci-dessous résume : plus la température dans les radiateurs est élevée, moins le Coefficient de Performance (COP) est élevé. De même avec la température extérieure.



Source : Buildwise. La pompe à chaleur ne se transforme jamais en chauffage électrique direct (COP de 1) !

Pour une maison avec un niveau d'isolation thermique très moyen (mais pas parmi les pires passoires thermiques), comptons sur une température de distribution dans le circuit de chauffage de 60°C . En ce qui concerne la température extérieure, elles sont fraîches au sud et à l'est de la Belgique... Mais pas si basses non plus, prenons en moyenne 1°C en Ardenne sur l'hiver (basé sur la moyenne 1991-2020 calculée par l'IRM). Le COP (lié à la moyenne sur l'hiver) est environ de 2 selon le graphique de Buildwise.

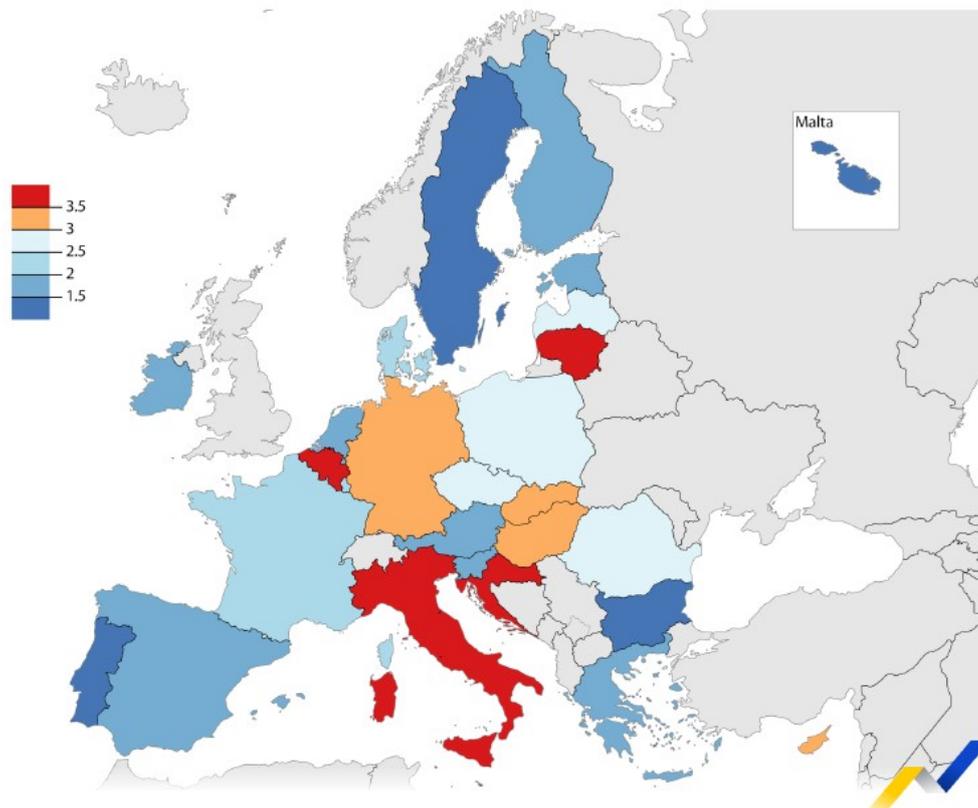
Dès lors, 1 kWh de chauffage via sa pompe à chaleur au plein de l'hiver et en Ardenne entrainera une émission de CO_2 de $565 \text{ gCO}_2\text{e/kWh} / 2 = 283 \text{ gCO}_2\text{e/kWh}$

Le contenu en CO_2e du mazout est de $324 \text{ gCO}_2\text{e} / \text{kWh}$. Une chaudière n'est pas 100% efficace, mettons 90%. Ça nous donne un impact de $360 \text{ gCO}_2\text{e} / \text{kWh}$.

Même avec des hypothèses défavorables (température en Ardenne et pas en moyenne en Wallonie, électricité supplémentaire uniquement issue de gaz naturel), la pompe à chaleur émet au moins 20% moins de gaz à effet de serre.

- La facture d'énergie est bien plus élevée en se chauffant avec une pompe à chaleur qu'au mazout

Ça, sur le coup, c'est vrai (sauf en combinaison avec des panneaux photovoltaïques). C'est même la principale raison pour laquelle les pompes à chaleur ne se développent pas plus massivement en Belgique. Sauf que ça n'a rien d'une fatalité ! Il serait effectivement peu judicieux de la part du gouvernement wallon d'implémenter l'interdiction concernant les chaudières à mazout sans s'attaquer un peu sérieusement au ratio du prix de l'électricité au prix du gaz (les taxes sur l'électricité la rendent démesurément plus chère que le gaz et le mazout).



Rapport entre le prix de l'électricité et du gaz dans l'UE en 2023. Source : Eurostat 2023

Comme montré sur la figure, la Belgique est clairement à la traîne... L'image illustre aussi pourquoi les pays du Nord comme la Suède et la Finlande sont déjà massivement équipés de PAC, malgré leur climat bien plus froid.

- Pour beaucoup de maisons mal isolées, les pompes à chaleur ne sont pas une solution technique adéquate. Il faut monter trop haut en température, ce qui provoque un effondrement du COP de la pompe à chaleur.

Ça aussi, c'est vrai *a priori*. Mais avec un taux de rénovation qui n'évolue pas (1% au lieu de 3%), on ne peut pas se permettre de se concentrer uniquement sur la rénovation en laissant la décarbonation de la chaleur pour plus tard. Si la rénovation devrait toujours être la priorité en théorie, est-ce vraiment raisonnable de laisser encore aujourd'hui des ménages investir dans une nouvelle chaudière au mazout dont la durée de vie sera de 25 ans ?

Quelques pistes de solution qu'il faut urgemment investiguer : installer des systèmes hybrides temporaires (chaudière fossile – PAC) qui permettent de n'utiliser la chaudière que les jours les plus froids. Installer des chauffages d'appoint (biomasse, PAC air-air) dans certaines pièces pour avoir un dimensionnement moindre de la PAC principale. Pourquoi ne pas encourager la création d'entreprises de « chaleur à la demande » ? Qui loueraient par exemple temporairement des poêles à pellets et PAC air-air le temps de rénover certaines parties des bâtiments. Cela permettrait d'échelonner les investissements et de donner une réponse immédiate à une chaudière fossile à remplacer.

On peut aussi se poser la question de savoir s'il est raisonnable de continuer à dimensionner les appareils de chauffage sur -10°C , ce qui augmente la capacité installée et donc le prix d'investissement. Entre 2010 et

2019, il n'y a eu que 157 heures aussi froides, réparties sur 17 jours à la station météo de Buzenol, près d'Arlon... Même pas un par an en moyenne. Et il ne risque pas d'y en avoir plus durant les 10 années suivantes, les hivers devenant progressivement plus doux. Ce dimensionnement sécuritaire avait du sens dans le passé, le prix d'une chaudière fossile étant peu influencé par sa taille. Mais ce n'est pas le cas pour les pompes à chaleur.

Enfin, il est grand temps de normaliser dans notre société les comportements de sobriété, type slow heat. Faut-il chauffer toutes les pièces à 21°C pour vivre confortablement ? Accepter que la température descende (raisonnablement) lors des jours les plus froids permettrait vraiment de réduire l'investissement et améliorer les performances de la PAC.

L'enjeu est donc de réduire au maximum la taille de la pompe à chaleur installée, pour réduire les coûts, tout en gardant une température confortable grâce à des appoints et un mode de chauffage sobre. L'enjeu est également de conserver ces comportements après rénovation (et éviter ainsi l'effet rebond).

D'où un recourt aux obligations de rénovation qui semble inéluctable : il faut pousser les habitations à devenir au minimum « PAC-compatibles » et « sobriété-compatibles », et rénover **en priorité** les habitations qui sont insalubres et/ou très mal isolées. Les primes actuelles ne permettent pas de donner cette priorité.

- *Notre réseau électrique n'est pas prêt pour accueillir les pompes à chaleur*

Le réseau (haute tension et basse tension) est voué à évoluer fortement avec la transition énergétique. Les pompes à chaleur n'en sont pas la seule cause : production décentralisée avec les PV et voitures électriques se multiplient également. C'est le rôle et la responsabilité des gestionnaires de ces réseaux (épaulés par l'Etat) de faire en sorte qu'ils soient aptes pour la transition énergétique ! Si des dérogations devraient être possibles temporairement dans certaines zones, on ne peut pas décider de ne pas avancer pour cette raison. Ce n'est pas non plus comme si tout le monde allait remplacer sa chaudière par une PAC en une nuit... De plus, c'est sans compter les atouts de flexibilité des pompes à chaleur (on peut décaler leur production en dehors des pics de demande), qui doivent encore être exploités en Belgique.

- *Passer au chauffage électrique va augmenter notre consommation de gaz, car notre mix électrique sera extrêmement dépendant du gaz en hiver.*

Ce sera vrai si on ne fait rien en ce qui concerne les usagers qui se chauffent au gaz. Pour eux aussi, la transition doit se mettre en marche, avec une ligne politique claire, qui ne change pas au gré des législatures.

Encore une fois, tout le monde ne remplacera pas sa chaudière en une année. Pendant ce temps, les énergies renouvelables continuent à se développer rapidement sur le réseau électrique belge. La production solaire est faible pendant les mois d'hiver, mais ce n'est pas le cas de la production éolienne qui, justement, produit plus à ce moment-là.

Non, la pompe à chaleur n'est pas une solution parfaite, mais les chercheurs sont unanimes : nous nous dirigeons vers une forte électrification du chauffage. L'heure tourne, et sans décision politique courageuse, nous risquons de nous retrouver exactement dans la même situation dans 5 ans. « Plus tard » ne peut plus être une réponse à l'urgence climatique.

Crédit image illustration : Adobe Stock

Eva JOSKIN

Publication : 14 janvier 2025 (Canopea)

Qualité de l'eau et pesticides – L'échec global

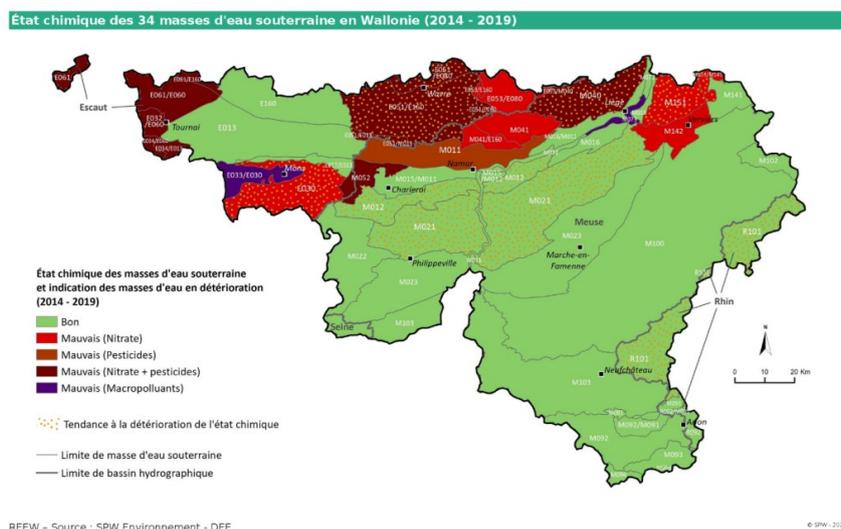


Close up of pregnant caucasian woman standing next to window, touching belly and holding glass of water.

La crise des PFAS a au moins eu le mérite d'attirer l'attention du public sur la piètre qualité des ressources en eau de Wallonie et sur les investissements colossaux qui ont été – et doivent encore être – réalisés pour transformer cette ressource polluée en eau de distribution potable et sans danger pour la population. Si le constat est maintenant connu de tous, les solutions, elles tardent à être mises en place. Manque de volonté politique ? Peur du changement ? Lobby de l'industrie phyto ? Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, *couper le robinet de la pollution à la source est pourtant la seule voie soutenable* (d'un point de vue économique, social et environnemental) *pour garantir une eau de qualité aujourd'hui et demain*. Une voie que le nouveau ministre de l'Environnement serait prêt à prendre ?

Tour d'horizon

80% de l'eau que nous consommons au robinet provient des eaux souterraines. Or, *plus de la moitié des masses d'eau souterraines en Wallonie sont considérées en mauvais état chimique, en raison de concentrations en nitrates et/ou en pesticides trop élevées*. Au vu de la large surface sur laquelle ces intrants sont utilisés en agriculture, on parle de « pollution diffuse » (à l'inverse d'une « pollution ponctuelle » qui interviendrait en un endroit précis, comme la fuite d'une citerne à mazout par exemple). Ironie du sort, *nos plus gros réservoirs aquifères sont majoritairement situés sous les zones de grandes cultures* (la Hesbaye, le Hainaut, et, dans une moindre mesure, le Condroz et le Namurois), *où la qualité de l'eau est la plus dégradée*.



Si la pollution aux nitrates tend à se stabiliser (pas encore à décroître), les connaissances sur l'étendue de la pollution aux pesticides et aux produits de leurs dégradations sont encore limitées. L'impact de leur présence dans l'eau souterraine, et in fine, potentiellement dans l'eau de distribution, est un sujet de préoccupation grandissant des acteurs de la santé, a fortiori quand on sait que 12% des pesticides pouvant être utilisés sont des PFAS. Canopea a consacré un dossier à ce sujet en 2022.

Un constat d'échec global en France

En novembre 2024, les inspections générales des ministères de la Santé, de l'Agriculture et de la Transition écologique publiaient un rapport commun sur « *l'échec global de la prévention de la qualité des ressources en eau pour ce qui concerne les pesticides* ».

Constat sur l'échec de la protection de la ressource d'abord. *Les données publiées montrent des dépassements importants de concentrations dans les ressources brutes pour plusieurs pesticides*, et en particulier la chloridazone (et ses métabolites) et le chlorothalonil (et ses métabolites). Les dépassements sont particulièrement marqués dans les zones de culture de la betterave, où ces pesticides sont massivement utilisés. Ainsi, sur la période 1980-2019, c'est près de 40% des captages français qui ont dû être abandonnés, les pollutions diffuses d'origines agricoles en étant la cause première.

Constats sur l'échec de la protection de la population ensuite. Une campagne exploratoire menée en 2020-2021 avait mis en évidence que *34% des échantillons d'eau prélevés au robinet montraient des concentrations en certains métabolites de pesticides dépassant les normes de potabilité*. Le rapport pointe également le grand flou qu'il règne au sein de l'UE sur la définition des « métabolites pertinents » (les seuls qui seraient soumis à une norme de potabilités), chaque état membre étant chargé de décider de la pertinence ou non des substances. Le rapport pointe également *les lacunes de la législation concernant les effets cocktails* (plusieurs substances présentes simultanément, même à faibles doses, peuvent interagir entre elles et avoir des effets néfastes), qui ne sont jamais considérés.

Qu'en est-il en Wallonie ?

Le constat sur la qualité de l'eau souterraine dressé en France est partagé chez nous. L'étude SEMTEP a montré la pollution à large échelle des eaux souterraines wallonnes par certains pesticides et leurs métabolites. Pour 21 pesticides recherchés (sur les ± 150 autorisés en agriculture), on constate que 15% des échantillons montrent des concentrations supérieures ou très proches des normes de potabilité. De plus, 50% des dépassements enregistrés sont dus à des pesticides qui ne sont recherchés que depuis 2017... Ces chiffres montrent à quel point la pollution de l'eau est encore mal évaluée. En la matière, les autorités ont toujours une guerre de retard sur l'industrie phytopharma. En effet, 25% des dépassements sont dus à des produits qui sont aujourd'hui encore autorisés.

En Wallonie, l'ensemble des captages destinés à l'eau potable sont protégés par des « zones de prévention ». Au sein de ces zones, toute une série d'activités sont restreintes voir interdites afin de protéger la qualité de l'eau. Ce n'est par contre pas le cas pour l'utilisation de pesticides : ainsi, *on peut utiliser la même quantité de produits phyto au sein de la zone de protection qu'en dehors*.

Des initiatives ont été mises en place par la SPGE (société de protection et de gestion des eaux), en partenariat avec les agriculteurs, afin de travailler sur une réduction de la pression agricole au sein de ces zones. Ainsi, l'asbl Protect'eau a d'abord été créée afin d'offrir un conseil aux agriculteurs. Plus récemment, c'est le programme « contrats captage » qui a été mis en place. *Le succès de ces deux initiatives relève actuellement uniquement du bon vouloir des agriculteurs* – ce sont des démarches volontaires dans lesquelles les exploitants peuvent s'inscrire, sans obligation de participation ou de résultat.

Le code de l'eau permet pourtant une démarche plus contraignante puisqu'il prévoit que le Ministre de l'Environnement peut restreindre l'utilisation de certains produits dans les zones de captages où l'eau est déjà trop polluée. Cette initiative n'a jamais été activée jusqu'ici.

Coûts cachés

La prévention à la source coûte pourtant 2 à 3 fois moins cher à la société que le coût de la dépollution ! C'est le constat fait au Luxembourg (de 0,35 à 0,5 €/m³ pour le traitement, contre au maximum 0,2€/m³ pour la prévention), mais également le résultat du travail mené par Eau de Paris, qui a mis en place un programme d'accompagnement des agriculteurs pour augmenter la proportion d'agriculture biologique dans les zones de captages. *Résultat : x4 pour les surfaces en agriculture bio dans les zones de captage, et -77% de pesticides en 2023...* Ce programme de prévention de pollution, qui a porté ces fruits, a coûté 3x moins cher que le traitement curatif.

Le coût de la repotabilisation de l'eau est directement répercuté sur le prix de l'eau, et est payé, in fine, par le citoyen. En France, le prix de l'eau est jusqu'à 20% plus cher dans les départements particulièrement af-

fectés par les pesticides et leurs métabolites par rapport à la moyenne nationale. Dans le contexte actuel en Wallonie, où les producteurs d'eau sont devant un mur d'investissements à réaliser pour faire face, notamment, à la vétusté du réseau, le prix de l'eau risque déjà d'être revu à la hausse dans les prochains mois. *Une augmentation accrue pour compenser les investissements en matière de dépollution risquerait d'être très mal perçue par les consommateurs, si celle-ci n'est pas assortie d'une vraie politique de prévention à la source.*

Les solutions

L'ensemble des administrations françaises autrices du rapport mentionné plus haut proposent à sa suite des mesures urgentes et contraignantes pour endiguer la pollution de l'eau par les produits phyto. Beaucoup de ces mesures rejoignent les constats et solutions proposées par Canopea dans son récent memorandum.

1. Poursuivre les mesures de prévention, notamment en :
 1. *Encourageant les conversions à l'agriculture biologique* au sein des zones de captages (via un accompagnement et une majoration des aides au sein de ces zones notamment). L'agriculture biologique n'utilise aucun pesticide chimique de synthèse, et est, de ce fait, la meilleure alliée pour une eau de meilleure qualité. *Mettant en place des infrastructures agroécologiques* (haies, bandes enherbées) au sein des zones de captage pour en faire de véritables « zones de protection ».
 2. *Poursuivant l'accompagnement et le conseil aux agriculteurs*, mais en liant le financement des actions à des objectifs de résultats.
2. Activer les mesures contraignantes, en restreignant l'usage des produits phytopharmaceutiques sur toutes les aires de captages en dépassement ou proches des limites de qualité pour les pesticides et leurs métabolites.
3. Au niveau fédéral, *interdire*, dans les autorisations de mise sur le marché des produits, *l'utilisation sur les aires de captages* d'eaux souterraines des produits phytopharmaceutiques contenant *des substances générant des métabolites à risque de migration vers les eaux* dans des concentrations supérieures à la limite réglementaire.

Le nouveau ministre de l'Environnement se montrera-t-il plus volontariste que ces prédécesseurs en matière de protection de la qualité de l'eau ? Canopea sera là pour le soutenir dans chaque prise de décision qui permettra de protéger davantage les ressources en eau, et la santé des Wallonnes et des Wallons.

Crédit image illustration : Adobe Stock

Agathe DEFOURNY

Publication : 14 janvier 2025 (Canopea)

À Liège, des riverains s'opposent au nouveau projet immobilier du Bois d'Avroy : « C'est vraiment le poumon vert du quartier »



© RTBF - Barbara Schaal

C'est un petit bois bien caché en milieu de la ville. Le bois d'Avroy se trouve en plein cœur du quartier de Cointe, à Liège. Il se niche entre le boulevard Kleyer, les rues Dandrimont et des Bruyères.

Le promoteur à qui appartient le terrain entend à présent y construire des immeubles. Mais un collectif de riverains s'oppose au projet.

Il y a des arbres de toutes espèces et de toutes époques

Autour du bois d'Avroy, pas de clôture. Les habitants du quartier ont pris l'habitude de s'y promener. Autrefois, ici, il y avait une villa. Aujourd'hui, la nature a repris ses droits. Philippe Vienne fait partie d'un collectif qui entend bien sauver le Bois d'Avroy. « *Il y a des arbres de toutes espèces et de toutes époques* » explique-t-il. « *Mais il y a aussi tout ce qui est au sol et qui maintient une certaine fraîcheur au niveau du sol, et c'est vraiment le poumon vert du quartier. Au niveau de la faune, on a quelques espèces remarquables, le lucane cerf-volant, il y a pas mal de chauves-souris, et on a eu l'occasion d'observer des lucioles.* »

Il y a eu plusieurs versions du projet

Il y a quelques années déjà un collectif de riverains s'était mobilisé pour faire barrage à un projet similaire dans le bois. « *Il y a eu plusieurs versions du projet, il y a eu plusieurs promoteurs. Il y a notamment eu un projet qui a été lancé il y a quatre ans. À cette époque-là, tous les riverains ont créé le Collectif "Sauvons le Bois d'Avroy" et se sont mobilisés contre ce projet. Aujourd'hui, Général Construction revient avec un projet remanié. Par exemple, à l'origine, il y avait 7 blocs, aujourd'hui, le promoteur nous dit qu'il n'y en a que quatre. Mais on s'aperçoit quand on consulte le plan que les blocs ont juste été fusionnés et rapprochés pour créer la même masse.* »

Les riverains comptent une nouvelle fois faire entendre leurs voix. Ils espèrent que le terrain sera laissé à la nature et aux habitants du quartier. Une enquête publique est en cours jusqu'au 6 janvier.

Barbara SCHAAL avec Caroline ADAM (Rtbf,be)
14 décembre 2024

Né au Congo, David Maenda Kithoko lutte contre l'écologie injuste



Militant écologiste, David Maenda Kithoko raconte l'autre visage de la transition énergétique : celui des peuples sacrifiés pour l'extraction des métaux. Né au Congo, il dénonce un système hérité du colonialisme. Villeurbanne (Rhône), reportage

La pluie brouille les contours de la ville. Le vent remue la cime des arbres de la rue du 8-Mai-1945. Devant un immeuble HLM abandonné du quartier prioritaire des Buers, à Villeurbanne, David Maenda Kithoko scrute les fenêtres de l'ancien appartement familial. « *C'est là, au septième étage* », dit-il en désignant une lucarne. Les fenêtres closes emprisonnent les souvenirs des vies jadis abritées derrière ces murs de la banlieue de Lyon.

Chaque recoin du lieu ravive des fragments du passé : murs mal isolés, factures exorbitantes, punaises de lit, ascenseur en panne. Il désigne un muret où la police alignait les jeunes du quartier : « *Ils nous voyaient comme des Pablo Escobar en puissance* ». Il s'appuie sur le manche en bois de son parapluie replié, ajoutant à l'élégance discrète de son pantalon beige. Des gouttes perlent sur son visage rond tandis que le grondement du périphérique tout proche résonne.

C'est là que David, 29 ans, a terminé son adolescence. Ce militant décolonial a connu la guerre en République démocratique du Congo (RDC), l'exil et la précarité avant de fonder à Lyon *Génération Lumière*, une association qui porte les voix des oubliés des débats écologiques. Il incarne une écologie solidaire, à la croisée des mémoires coloniales et des injustices climatiques.

Le fil rouge de son combat ? La lutte contre l'extractivisme, ce système responsable de « *sang versé, viols, terres détruites et vies volées* », dit-il d'une voix toujours douce, malgré l'horreur des faits. Il commence souvent ses conférences par une excuse : « *Je vais mêler des connaissances scientifiques à mon histoire* ». Cette histoire, il la juge « *tristement banale* ». Celle de dizaines de millions de Congolais, piégés par des conflits incessants. « *Les pays occidentaux et leurs multinationales exploitent le "scandale géologique" congolais, dont les sols regorgent de ressources naturelles, sans se soucier des vies au-dessus* », déplore David.



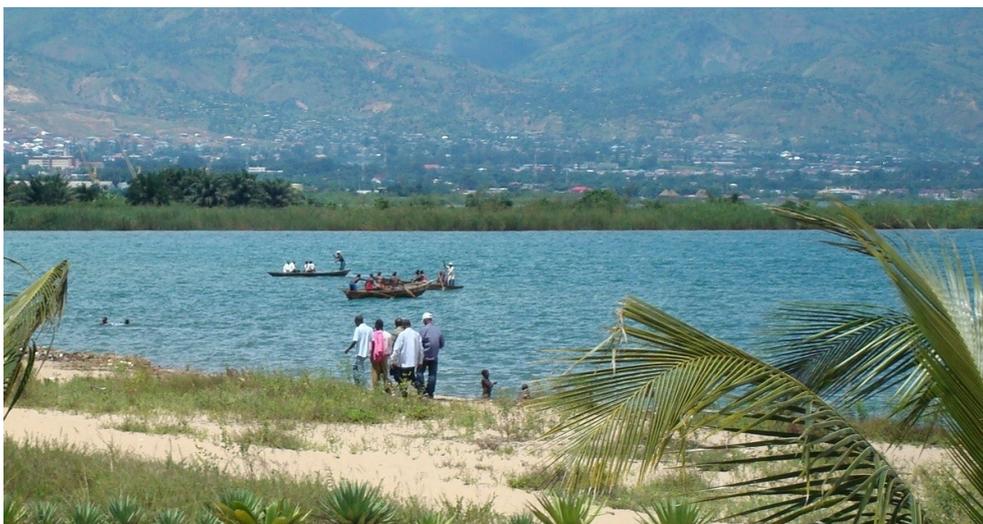
« On nous a placés là, en première ligne pour respirer l'air vicié par le périph, mais tout ce qui comptait pour eux, c'était qu'on trie nos déchets. » © Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

Pour s'assurer l'accès au coltan, au cobalt ou au lithium, tous les coups sont permis : financement des bandes armées, corruption des dirigeants... « *Ce système nous prive de nos terres, empoisonne nos rivières et nos forêts.* » Depuis plus de vingt ans, la région du Kivu est ravagée : 6 millions de morts, des viols systématiques, des millions de déplacés. Un massacre que certains qualifient de « *génocide* », mais dont l'opinion internationale s'est peu émue.

C'est sur ce terreau instable que David Maenda Kithoko est né, en 1995, un jour de fuite. Sa mère, Jeanne, a accouché à la frontière entre le Burundi, où des conflits avaient éclaté, et le Zaïre – devenu RDC en 1997 –, avec l'aide de la Croix-Rouge.

Les femmes du quartier emmenées de force

À Uvira, dans le Sud-Kivu, ses souvenirs d'enfance sont baignés par les eaux turquoise du lac Tanganyika, le plus poissonneux et le plus long du monde. « *Il nous faisait vivre, raconte-t-il, ses fossettes creusant une mine rieuse. On piquait des têtes, on pêchait des ndagala [de petits poissons de la famille des sardines] qu'on faisait sécher. Les poissons plus gras, comme le tilapia, faisaient des journées de fête. Tout le quartier se retrouvait autour d'un barbecue.* » La terre nourricière offrait manioc, tomates, oignons. Quand tout manquait, la solidarité prenait le relais. « *On trouvait toujours une solution ensemble.* »



Le lac Tanganyika figure parmi les étendues d'eau les plus menacées du monde. *Wikimedia Commons / CC BY-SA 3.0 / Andreas31*

Mais la guerre les a « *trouvés* », comme il dit. Uvira, par sa position géographique, est un passage obligé des conflits. David se souvient des miliciens armés envahissant la ville, balles en bandoulière « *comme dans*

le film Rambo ». Caché dans la maison familiale, il a vu à travers les fissures les femmes du quartier emmenées de force, le visage déformé par la peur. Il ne les a jamais revues.

Fuyant entre la RDC et le Burundi, sa famille cherchait répit où elle pouvait. Puis vint le Rwanda, où son père, André, qui s'y investissait pour la cause des réfugiés, reçut des menaces de mort et disparut. Sans le salon de coiffure du père, la famille sombra dans la misère. Cinq ans plus tard, ils apprirent qu'il s'était exilé aux Comores.

Arrivé clandestinement en kwassa-kwassa – les canots de pêche utilisés par les migrants pour rallier Mayotte depuis les Comores –, André obtint le statut de réfugié sur l'archipel français de Mayotte. Quand David, alors adolescent, et sa famille le rejoignirent, les épreuves continuèrent. Il découvrit une autre violence. « *J'ai compris ce que c'était d'être un Africain, étranger et marginalisé.* » Pour fuir la xénophobie et prendre soin de sa mère, à la santé fragile, la famille s'envola pour Lyon, que son père connaissait en raison des performances de son club de football à cette époque.



« On veut sauver la planète sans parler des peuples qui l'habitent », dénonce David Maenda Kithoko.

© Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

À l'arrivée, les nuits passées dehors, faute de place d'hébergement d'urgence au 115, sont de ces souvenirs que l'on préfère taire, en espérant que le temps les effacera. « *On dormait sous un pont, près de la gare d'Oullins [au sud de Lyon]. Le froid nous glaçait jusqu'aux os. Comment un pays si riche pouvait nous laisser dehors ?* » Vint l'époque du foyer : des bungalows à côté d'une usine Alstom, sans chaleur ni réconfort. Avec l'embauche de son père comme agent de sécurité, ils s'installèrent enfin aux Buers, où David a pour la première fois été confronté aux contradictions de l'écologie. « *On nous a placés là, en première ligne pour respirer l'air vicié par le périph, mais tout ce qui comptait pour eux, c'était qu'on trie nos déchets, dit-il, amer. Leur écologie n'avait rien de populaire.* »

Tout au long de ses études en sciences humaines à l'ENS Lyon, puis en géopolitique à l'École 3A – école de commerce « *durable et solidaire* » – et à Sciences Po Grenoble, David ressentit un besoin « *bouillonnant* » de comprendre son parcours. « *À force de lectures, les pièces du puzzle se sont assemblées.* » Vertige : le lac Tanganyika, son « *être cher* », figure parmi les étendues d'eau les plus menacées du monde. Les discours écologistes centrés sur le carbone l'ont révolté. « *On veut sauver la planète sans parler des peuples qui l'habitent. On vante le nucléaire sans évoquer l'uranium, les voitures électriques sans dire d'où viennent les métaux.* »



Avec son association, Génération Lumière, David Maenda Kithoko mêle solidarité internationale et justice climatique. © Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

En 2017, il a cofondé Génération Lumière avec des amis de l'ENS. L'association mêle solidarité internationale et justice climatique. « *On part du vécu des personnes concernées.* » En France, l'association organise des « *arbres à palabres* », des débats et conférences ; au Congo, des plantations d'arbres et des collectes de déchets. Aujourd'hui, les actions se concentrent sur les inondations, de plus en plus fréquentes, et leurs causes.

L'été dernier, David et ses camarades ont marché de Besançon à Strasbourg, une pancarte « *No Congo, no phone* » à la main. Dans ses prises de parole, il met à nu « *l'extrême matérialité* » du numérique. « *Pour vos téléphones, du sang a coulé, dit-il. L'industrie du numérique a le don de cacher ce coût en parlant de "nuages" et d'intelligence "artificielle".* »



Les militants de Génération Lumière ont été rejoints par des membres de la diaspora congolaise de Strasbourg. © Adrien Labit / Reporterre

Pour Malcom Ferdinand, chargé de recherche au CNRS et auteur de *Une écologie décoloniale* – un livre important pour David –, la force de celui qui est devenu son ami réside dans sa capacité à « *perturber le confort intellectuel du milieu écologiste* ». « *Il met en lumière, poursuit-il, la face cachée des politiques climatiques actuelles : elles exploitent les ressources des Suds tout en prétendant être menées dans un intérêt universel.* »

Désormais, David mène son combat à Bruxelles contre les incohérences du Pacte vert européen, ce « *nouvel eldorado* » des industries minières. « *Quelle transition énergétique justifie plus d'extraction et de des-*

truction au Sud ? Derrière cette course aux métaux, ce sont des guerres qui continueront, au Congo et ailleurs. »

La pluie tombe sans relâche sur le béton des Buers. Sous le couvert de la ligne de tramway n°1, alors qu'il nous raccompagne à la gare de Lyon Part-Dieu, David confie ses vœux d'une écologie réparatrice, qui soigne les corps, les territoires et les mémoires des oubliés. Il partage sa peine de ne pas pouvoir retourner au Congo. « *Il n'y a pas un jour sans que le pays ne se rappelle à moi* », soupire-t-il.

Il évoque, d'une voix mélodieuse, son amour pour la rumba congolaise. Une musique de résistance et de vie. Elle célèbre les luttes pour l'indépendance et les souffrances d'un peuple qui refuse de plier. Il aime entendre ces voix qui appellent à habiter la terre autrement. « *Je pense que c'est ça qui définit le plus ma personnalité* ». Au moment de nous séparer, il referme son manteau et reprend sa marche. Son combat ne fait que commencer.

article

Alexandre-Reza KOKABI
28 décembre 2024 (Reporterre)

Le préfet du Jura refuse d'autoriser le défrichement de 50 ha de bois et préserve l'équilibre biologique



© Joebrau Photos

Par un arrêté préfectoral du 10 décembre 2024 [\(1\)](#), le préfet du Jura refuse l'autorisation de défrichement de 50 hectares de bois demandée par la société Cévennes Energy pour construire un parc photovoltaïque au sol sur les communes de Loulle et Mont-sur-Monnet (39). Le préfet justifie son refus par la préservation de l'équilibre biologique en se basant sur les avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Office national des forêts (ONF).

Le 6 mars 2024, la société a présenté sa demande complète d'autorisation de défrichement de bois pour la construction d'un parc photovoltaïque. À la suite de sa sollicitation, l'ONF a rendu, le 28 mars, un avis défavorable en considérant que ce projet a des incidences modérées sur les surfaces sylvicoles et forestières et que l'étude d'impact ne permet pas d'évaluer les éventuelles compensations environnementales et forestières proposées.

La MRAe a aussi été missionnée, et a également rendu un avis défavorable, le 28 mai, en analysant « *qu'au vu des incidences environnementales fortes du projet, le choix du site retenu est de nature à porter de graves atteintes aux milieux naturels et aux espèces* », comme pour les chauve-souris [\(2\)](#), l'écureuil roux [\(3\)](#), ou le Lynx boréal, qui bénéficie d'un plan national d'action (PNA) pour assurer la conservation de son espèce. Pour la MRAe, « *la concrétisation du projet augmenterait en effet la fragmentation de son espace vital et la fréquence des dérangements. La création de nouvelles dessertes pourrait avoir pour effet de l'exposer encore davantage aux menaces qui pèsent aujourd'hui le plus sur son état de conservation : collisions avec les véhicules et braconnage* ». L'enquête publique, menée entre le 5 septembre et le 7 octobre, a dégagé la même conclusion, défavorable au projet.

Ainsi, en considérant que les incidences environnementales du projet sont de nature à « *porter atteinte aux individus d'espèces, à réduire, fractionner ou porter atteinte à la fonctionnalité des habitats nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique* », le préfet a refusé l'autorisation de défrichement de 50 hectares de bois demandée par Cévennes Energy.

[1.](#) A. préfet., 10 déc. 2024, n° 2024-12-10-0022. Parmi la présence de chauve-souris, la Noctule commune est une espèce s'installant dans les milieux forestiers. Les populations de cette espèce sont en déclin, et est classée comme espèce menacée de disparition en Pays de la Loire [3](#). L'espèce est protégée par un arrêté du 23 avril 2007.

Camille GIRARDIN LANG, journaliste, éditrice - rédactrice juridique (Actu-Environnement), 27.12.2024

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/arrete-prefectoral-refus-defrichement-bois-preservation-equilibre-biologique-45332.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzY4MA%3D%3D\[MTYI Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/arrete-prefectoral-refus-defrichement-bois-preservation-equilibre-biologique-45332.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzY4MA%3D%3D[MTYI Njgx])

Au Bangladesh, l'intoxication silencieuse des réparateurs de batteries de voiture



Mohamad Islam, 21 ans, répare sommairement une batterie au plomb dans un atelier informel, à Gazipur, au Bangladesh, le 6 décembre 2024. - © Pierre Terraz / Reporterre

Au Bangladesh, des petites mains réparent les batteries de voiture et fondent le plomb qu'elles contiennent. Inconscients des risques pour leur santé, ces travailleurs s'empoisonnent dans l'indifférence.

Dacca (Bangladesh), reportage

En sandales, sous une maigre toiture en tôle, des ouvriers de fortune répètent inlassablement les mêmes gestes. Les doigts noircis par le cambouis, Mohamad Islam trifouille les fils d'une vieille batterie de voiture. Après l'avoir dégagée, il la démonte minutieusement puis commence à faire fondre le plomb – un métal lourd toxique. *« Parfois, il y a des éclaboussures lorsque je le fonds, plaisante-t-il, chalumeau à la main. Cela arrive que des batteries prennent feu, mais c'est mon boulot. »*

À tout juste 21 ans, Mohamad est originaire de Sabhar, une banlieue de Dacca. Il apprend le métier de réparateur d'anciennes batteries avec son oncle Yacim. Pour atteindre cet atelier informel de réparation, à une cinquantaine de kilomètres au nord de la capitale, il faut se perdre dans les dédales d'ateliers clandestins de rafistolage. Ici, ils fondent le plomb des batteries, de 8 à 22 heures, sans discontinuer, pour un salaire avoisinant les 8 euros par jour.

Des travailleurs désossent des batteries usagées de Volvo, sans même remarquer notre présence. L'un d'eux jongle même entre son travail et un match de cricket diffusé en direct sur son smartphone. Des travailleurs désossent des batteries usagées de Volvo, sans même remarquer notre présence. L'un d'eux jongle même entre son travail et un match de cricket diffusé en direct sur son smartphone.

Au Bangladesh, une batterie neuve coûte environ 150 euros, contre 9 euros pour une d'occasion, ce qui pousse la majorité des acheteurs à s'en procurer sur le marché noir. *« Les gens achètent de la deuxième ou troisième main. Elles sont déjà usées, ils ont donc besoin de les réparer rapidement. Ça me fait du travail », dit fièrement Jahid, 45 ans.*

Le métal intoxique les corps humains

Pour Reporterre, il accepte que nous assistions au processus de désossement d'une vieille batterie, jusqu'à sa liquéfaction. Après s'être muni d'un vieux burin, il démolit la structure plastique de l'appareil, en dissèque l'intérieur, puis sonde la partie endommagée. *« Si c'est simple, je change juste la pièce », dit-il, avant de réaliser qu'il va falloir fondre la batterie, qui n'est plus fonctionnelle. La mine épuisée, il essuie les gouttes de sueur qui perlent sur son front depuis une bonne heure.*



Mohamad Islam, 21 ans, petite main dans un atelier de récupération de plomb, fabrique une barrette de plomb, à Gazipur, le 6 décembre 2024. © Pierre Terraz / Reporterre

« La fonte, avec mon chalumeau à 300 °C, permet de recréer des morceaux avec ce plomb, je peux les réutiliser comme neuf », explique-t-il au beau milieu d'une odeur nauséabonde de plomb. Jahid se lève brusquement, se frotte les yeux, crache ses poumons puis reprend du service. Un vent de fin de journée vient emporter des poussières contenant les débris de métal, qui polluent les sols et intoxiquent les corps humains.

Les dégâts de l'infection au plomb sont bien connus : toux chroniques, troubles digestifs, infertilité, migraines à répétition... Une surexposition à la matière peut notamment causer du saturnisme, une intoxication aiguë qui détériore les organes vitaux. L'intoxication à ce métal lourd est responsable de plus de 900 000 morts par an, soit 1,5 % des décès survenant dans le monde. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le plomb tuerait chaque année environ 30 800 Bangladais. *« Ah oui, vous en êtes certain ? Aucun de mes salariés n'est malade »,* affirme Nors Bromon, 50 ans, chef de cette fonderie illégale.

En allumant sa troisième cigarette en dix minutes, au beau milieu de l'atelier contenant batteries et bidons d'acide, il détaille finalement les effets sur les corps de ses salariés. *« Ils ont parfois quelques douleurs... au thorax, à la gorge et un peu d'asthme. Ce n'est pas la mort. Que voulez-vous, il faut travailler. »*

Il reprend en assurant qu'il n'oblige personne à rester, mais qu'en cas de blessure ou de maladie, il ne doit pas être tenu pour responsable. Père de trois petites filles, il certifie être en bonne santé, mais que des frissons et de la fièvre ne le quittent plus depuis une dizaine d'années.

« Ces travailleurs sont généralement issus de classes très pauvres, ils ne consultent jamais de médecin et ne sont pas au courant qu'ils sont infectés », explique le docteur Chakraborty, basé à Dacca. *« Ils développent des difficultés respiratoires notamment, dans une capitale déjà extrêmement polluée. »*

Du côté des principaux concernés, les ouvriers rencontrés assurent ne pas avoir de problèmes de santé liés à leur activité, mais tous semblent subir des souffrances plus ou moins graves.

Dans son arrière-boutique, Nors entasse les batteries du monde entier, comme des livres qu'on collectionnerait dans une bibliothèque : Chine, Inde, Allemagne, France, etc. La durée de vie d'une batterie est de 7 à 12 ans. Lorsqu'il n'est pas extrait correctement, le plomb est l'un des pires polluants au monde. Ce recyclage informel continue pourtant de prospérer dans ce pays de plus de 170 millions d'habitants, mais pas plus étendu que la Grèce.



Nors Bromon, 50 ans, patron d'un atelier de récupération de plomb, fume une cigarette sur son lit qui se situe au milieu de son espace de travail, à Gazipur, le 6 décembre 2024. © Pierre Terraz / Reporterre

« Environ 118 000 tonnes de batteries au plomb sont jetées chaque année, ce qui détériore les sols de manière pérenne. Le gouvernement doit considérer ce problème, sinon il va creuser sa propre tombe », dit à Reporterre un représentant de l'ONG environnementale Toxics Link, basée à New Delhi, en Inde.



À Gazipur, au Bangladesh, les batteries de voiture usagées sont récupérées par des marchands avant d'être vendues dans des ateliers de récupération de plomb. © Pierre Terraz / Reporterre

Au Bangladesh, le gouvernement au pouvoir depuis les révoltes de juillet dernier qui ont causé la chute de la Première ministre Sheikh Hasina, veut supprimer ces usines informelles. Le 2 décembre dernier, des policiers ont fermé une décharge publique où des centaines de personnes venaient chaque nuit brûler le plomb. Située dans le vieux Dacca, à Keraniganj, elle était l'une des dernières en activité dans la capitale.



Des ouvriers prient pendant leur pause déjeuner devant une usine qui produit des barrettes de plomb pour les voitures, non loin de Gazipur, le 6 décembre 2024. © Pierre Terraz / Reporterre

Le long des grands axes routiers menant à Dacca, des usines officielles de démantèlement de batteries de voiture voient le jour depuis une vingtaine d'années : Rahimafrooz Bangladesh, plus grand fabricant de batteries de plomb-acide du pays, qui assure sur sa devanture être « très attaché à ses responsabilités sociales et environnementales », ou encore Green Dynasty Limited, qui se vante de fournir « des lingots de plomb pur et d'alliage ». Malgré nos multiples sollicitations, impossible d'y pénétrer.



À Dacca, qui fait partie des villes les plus polluées du monde, les cours d'eau sont entièrement bouchés par les déchets. Ici, dans le quartier d'Aga Nagar, dans le sud de la capitale, le 1er décembre 2024. © Pierre Terraz / Reporterre

Pour l'heure, les petites usines informelles de démantèlement de batteries au plomb usagées continuent de naître un peu partout dans le pays, preuve que ce changement n'est pas près d'être opéré. Alors que la nuit tombe sur les faubourgs de Dacca, les travailleurs continuent de faire tourner cette économie bon marché, sans avoir le luxe de penser aux conséquences, humaines et environnementales, que cela engendre.

Paul BOYER et Pierre TERRAZ (photographies)
27 décembre 2024 (Reporterre)

Oiseaux tués par des éoliennes : un procès historique contre EDF



Les associations écologistes qui ont témoigné au procès ont mis en avant une « mortalité exceptionnelle » à Aumelas, et ce sans dérogation. - Jan Jirásek / Unsplash

Mis en cause pour destruction d'espèces protégées, EDF-Renouvelables, son PDG et 9 autres acteurs pourraient écopier de lourdes amendes. Plus de 150 oiseaux avaient été retrouvés morts en 4 ans sous leurs éoliennes.

Montpellier (Hérault), reportage

Ce n'est pas tous les jours qu'EDF-Renouvelables (EDF-R) est traîné sur le banc des accusés par une association environnementale. Le 16 décembre, l'énergéticien français, son PDG, deux filiales et sept sociétés de projets éoliens comparaissaient devant le tribunal judiciaire de Montpellier. Motif : la « *destruction d'espèces protégées* » par les pales et mâts de 31 éoliennes construites de 2006 à 2014 et toujours en activité sur le causse d'Aumelas, à l'ouest de Montpellier.

Aigles, busards, faucons, pipits, pipistrelles... Au total, 153 spécimens ont été retrouvés morts entre 2017 et fin 2021 sous les machines de cette zone – très venteuse et donc très intéressantes pour l'énergéticien. « *L'une des plus grandes garrigues du sud de la France* », remarque la juge du tribunal judiciaire, Sandrine Lalande. La magistrate s'est montrée attentive aux problématiques des oiseaux affectés, et notamment au faucon crécerellette, l'espèce la plus touchée à Aumelas. Ce petit oiseau migrateur avait quasiment disparu de l'Hérault, avant de revenir naturellement s'installer au début des années 2000 sur ce causse.

Si la population atteint 700 couples reproducteurs, l'espèce est toujours classée comme « *vulnérable* » à l'échelle internationale. Et sa croissance dans l'Hérault aurait dû être bien plus importante s'il n'y avait pas eu les éoliennes d'Aumelas. Les relevés réalisés au pied des mâts ont recensé 65 spécimens tués entre 2011 et 2023. Un tiers environ de la mortalité réelle, explique Aurélien Besnard, écologue spécialiste des dynamiques des populations, qui témoignait comme expert à l'audience.

Au sein du projet Mape – pour « *Réduction de la mortalité aviaire dans les parcs éoliens en exploitation* » –, il a, avec ses collègues, évalué à 5 % par an l'effet additionnel des éoliennes d'Aumelas. Sur une décennie, la population actuelle de faucons aurait été ainsi « *deux fois supérieure s'il n'y avait pas eu l'impact de ces éoliennes* », a-t-il déclaré à l'audience.

Du côté d'EDF, on aime aussi manier les statistiques : « *Si je vous entends, il y a 33 fois plus de couples de faucons qu'il y a quinze ans. Sans ces éoliennes, ce serait 66 fois plus* », feint d'interroger Antoine Beauquier, avocat du barreau de Paris venu défendre Bruno Bensasson, le PDG d'EDF-Renouvelables, absent à l'audience. Réponse de l'expert : « *Oui, mais on ne peut pas compenser une mortalité d'oiseau.* » Augmen-

tation de la population ou pas, les oiseaux décédés le resteront, et les morts d'Aumelas ont fait, selon le scientifique, perdre « *environ dix ans de travail* » de préservation.



S'il y a désormais 700 couples reproducteurs de faucons crécerelletes dans la région, l'espèce est toujours considérée vulnérable à l'échelle internationale. *Pierre Dalous / CC BY-SA 3.0 / Wikimedia Commons*

Rien d'illégal cependant, selon la défense : « *EDF-R a respecté toutes les prescriptions et mesures d'évitement et de réduction des risques* » assure Arnaud Vermersch, qui représente les dix sociétés – EDF-Renouvelables et ses filiales. Arrêt temporaire des machines (bridgage), détection des oiseaux par caméras : ces mesures n'ont eu quasiment aucun effet, en tout cas à Aumelas. Et pour l'expert Aurélien Besnard, il n'y a « *aucune évidence ni démonstration de leur efficacité* » dans la littérature scientifique.

Absence de dérogation

En revanche, il y a bien à Aumelas « *une mortalité exceptionnelle* » qui continue, selon Alice Terrasse, avocate de FNE Occitanie-Méditerranée (FNE OcMed). Or, la loi est claire : on ne tue pas les animaux non domestiques, sauf si on y est autorisé par l'État dans un cadre spécifique (art. L411-1 du Code de l'environnement).

Les mortalités constatées auraient dû amener depuis très longtemps EDF à demander une dérogation pour la destruction d'espèces protégées, et ce même si le préfet ne l'a pas explicitement prescrit. Preuve en est le document présenté par le procureur, un rapport en manquement rédigé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie cet été, loin d'être le premier sur Aumelas. Son objet est explicite : « *l'impact persistant et significatif* » des parcs éoliens d'Aumelas « *en l'absence de dérogation* ».

« *Moi si je reçois ça, je fais le nécessaire de suite !* » réagit la juge. Réponse d'EDF-R : « *Ce n'est pas une exigence* », certifie Arnaud Vermersch, d'autant qu'il y a « *un risque de ne pas obtenir cette dérogation, ce qui rendrait l'exploitation illégale* ». Et c'est l'enjeu de fond : pouvoir continuer à faire fonctionner aussi longtemps que possible les 31 machines d'Aumelas située dans une zone bien venteuse.

Les dérogations sont pourtant « *une demande extrêmement classique* » rappelle Alice Terrasse avant d'égrener la liste des condamnations d'EDF-R sur cette même affaire devant d'autres tribunaux. Pour elle, les mortalités d'Aumelas relèvent d'une « *intention délibérée de commettre des actes illicites* ». Au-delà des indemnités du préjudice moral – 500 euros par oiseau tué – elle demande surtout « *à publier dans les médias nationaux un communiqué faisant état de cette condamnation* » accompagné d'une photo d'oiseau fauché. « *On déploie les renouvelables pour préserver le climat mais aussi l'environnement. Si on fait disparaître des espèces, on ne répond pas aux objectifs, c'est totalement contradictoire* », assène-t-elle.



Les éoliennes d'Aumelas sont situées dans une zone très venteuse. *Fagairolles 34 / CC BY-SA 4.0 / Wikimedia Commons*

À ses côtés, le juriste Olivier Gourbinot, pour FNE, propose une sanction innovante pour le préjudice écologique. Puisque les dommages causés par les éoliennes entravent les efforts de préservation, il suggère le versement par les sociétés de 168 000 euros au total au plan national d'action pour le faucon crécerellette.

Un procureur qui loue les associations face au « mastodonte »

Le procureur, lui, a été plus facilement échaudé par l'attitude de l'avocat d'EDF-Renouvelables qui lui coupait la parole un peu facilement, poussant le magistrat à tonner « *Je parle !* » pour se faire entendre. Son réquisitoire débute de manière assez inédite par des remerciements à l'égard de FNE et FNE OcMed qui « *mènent un combat dur et difficile pour une association* » face à « *un mastodonte* ».

Pour le procureur, l'atteinte à l'espèce a eu lieu dès le premier spécimen tué et la dérogation aurait dû être demandée « *dès qu'il y a eu une mortalité* ». Le magistrat s'est montré sans concession : « *Comment forcer EDF-R à déposer cette demande de dérogation ? Avec une grosse amende et un gros sursis* » pour « *éviter toute répétition des faits* ». Et de requérir « *750 000 euros pour chacune des sociétés* ».

Plus encore, il réclame qu'un tiers de la somme soit réglée sans attendre un éventuel appel du jugement. Enfin, il requiert « *la suspension d'activité pendant un an et l'interdiction de recourir aux marchés publics* » pour les sociétés visées. Quant au PDG, absent à l'audience, le procureur requiert 6 mois de prison avec sursis et 150 000 euros d'amende.

Stupéfaction sur les bancs de la défense, qui ne s'attendaient pas à une telle menace. « *Est-ce que vous trouvez qu'EDF-R se situe au-dessus des lois et se comporte comme un délinquant ?* » s'enquiert l'avocat des entreprises, qui espère la relaxe.

Pour lui, la question de la destruction des espèces protégées se réduit à un enjeu de « *police administrative* ». En la matière, il assure qu'EDF-R et ses filiales sont exemplaires : « *On applique les mesures, on fait le suivi des mortalités avec la LPO qui est pas forcément une association aux mains du grand capital, on a toujours répondu aux demandes de l'administration et on respecte les arrêtés préfectoraux.* »

Reste ici une incertitude juridique : l'entreprise devait elle-même demander cette dérogation à l'État ou était-ce au préfet de le faire ? Le Conseil d'État doit prochainement trancher ce volet de l'affaire. Mais jusqu'ici, dix années de procédures multiples pour faire cesser les mortalités à Aumelas ne sont pas parvenues à remettre en cause l'attitude de l'énergéticien. Cette fois-ci sera-t-elle la bonne ? Réponse au délibéré, le 17 mars 2025.

Elsa SOUCHAY (Reporterre)

18 décembre 2024

Les petits ruisseaux de la mobilité



Les petits ruisseaux font les grandes rivières, nous dit la sagesse populaire. Menée au niveau belge, l'addition de nos (auto)mobilités individuelles – dont les incidences peuvent parfois nous sembler anodines – forme une rivière assez effrayante. Rivière qui se révélerait monstrueuse si l'ensemble de l'humanité adoptait nos comportements. Petite illustration chiffrée.

Le philosophe André Comte-Sponville, dans son ouvrage *Pensées sur la morale*, nous dit : « Tu veux savoir si une action est bonne ou condamnable ? Demande-toi ce qui se passerait si tout le monde se comportait comme toi. »

Sur le plan du vivre-ensemble, la réflexion d'André Comte-Sponville s'apparente à une évidence. Une personne malhonnête (qui vole dans les commerces, emprunte sans rembourser...) n'affecte que celles et ceux avec qui elle est en interaction. Mais dans une société qui ne serait composée que de personnes de ce type, la présomption d'honnêteté dont nous jouissons toutes et tous au quotidien ne pourrait plus exister, nul ne pourrait faire confiance en qui que ce soit. Ce qui n'est guère réjouissant comme perspective.

Sur le plan des comportements dits de consommation, il semble acquis – du moins dans les milieux environnementaux – que le mode de vie occidental n'est pas généralisable et qu'il est donc, pour reprendre les termes du philosophe précité, plutôt moralement « condamnable » que « bon ». De nombreuses extrapolations ont été faites qui démontrent que la manière dont la moyenne de la population occidentale se loge, se nourrit, s'habille ... ne pourrait être généralisée à l'ensemble de l'humanité sans dommages conséquents sur les sociétés humaines et sur la nature.

En cette période de salon de l'automobile, il nous a semblé intéressant de réaliser quelques rapides petits calculs pour illustrer que la manière dont les Belges « consomment de la voiture » n'est pas non plus très « bonne » et que même la simple généralisation des comportements des « plus automobilistes » à l'ensemble de la population belge ne peut être raisonnablement envisagée.

Qu'en est-il du parc automobile actuel ?

Le parc automobile belge comptait 6 089 564 unités au 1^{er} août 2024.

Selon une analyse du Service public fédéral Mobilité et Transports (SPF MT), du fait de l'accroissement du nombre de voitures et de leurs dimensions, « en 2023, l'ensemble du parc automobile occupait 9 787 terrains de football, soit 1 422 de plus que dix ans plus tôt. »

Dans cette même analyse, le SPF MT nous apprend que la longueur médiane des voitures belges est de 4,55 m. Mises bout à bout, les plus de 6 millions de voitures présentes sur les routes belges représentent donc une file de 27 708 km. Plus de la moitié du tour de la terre, quand même... ou encore 104 fois la distance Bastogne-Ostende (267 km par la route). Compte tenu de la largeur médiane des voitures (1,83 m selon le SPF MT), si l'on colle côte à côte (flanc contre flanc) 104 voitures, la largeur cumulée est de 190 m. Ainsi, en plaçant toutes les voitures belges pare-choc contre pare-choc pour former 104 files continues de 267 km de long et en plaçant ces files l'une contre l'autre, on « barrerait » donc la Belgique d'ouest en est d'un énorme trait de carrosseries de 190 m de large...

Nombre de voitures par ménage

L'enquête Monitor menée par le SPF MT nous apprend que 16% des ménages belges ne possèdent pas de voitures, 51% en possèdent une, 27% en possèdent deux et 6% trois ou plus. Et si tous les ménages disposaient de deux voitures, qu'est-ce que cela impliquerait en termes d'espace occupé ? Un simple petit calcul de coin de table permet de conclure que le parc automobile augmenterait de 63%, passant alors à 9,9 millions de véhicules... ce qui représenterait non plus 104 mais 169 fois la distance Bastogne-Ostende. Le trait de carrosseries barrant la Belgique passerait donc de 190 à 309 m d'épaisseur. Plus prosaïquement, il faudrait, pour accueillir toutes ces voitures supplémentaires, augmenter très fortement non seulement les capacités du réseau routier mais également les places pouvant accueillir ces véhicules lorsqu'ils ne roulent pas. Car – on l'oublie souvent – une voiture reste stationnaire la plupart du temps. Sur base d'un kilométrage moyen d'environ 15 000 km/an et d'une vitesse moyenne de 46,5 km/h (celle du cycle de test officiel des voitures), la durée d'utilisation est de 323 heures/an. Une voiture reste donc immobile 96,3% du temps ... Toutes ces adaptations ne seraient évidemment pas sans conséquences sur les finances publiques... ce qui serait bien embêtant en ces temps de contrainte budgétaire. C'est la direction dans laquelle nous pousse le secteur automobile – dans laquelle nous nous laissons docilement pousser.

Masse, infrastructure et analyse cycle de vie

Selon le SPF MT, la masse médiane des voitures belges était, en 2023, de 1 605 kg. Par ailleurs, si les voitures pesant moins d'une tonne se font rares, celles dont le poids dépasse allégrement les deux tonnes se multiplient. Or, plus une voiture est lourde, plus sa fabrication nécessitera de matières premières, d'énergie et d'eau, plus il faudra d'énergie pour la mettre en mouvement (tout qui a déjà poussé une brouette vide et une brouette pleine le comprendra aisément), plus le danger qu'elle représentera pour tous les usagers de l'espace public sera élevé et plus les dégradations qu'elle infligera à l'infrastructure seront importantes.

La BMW XI a été la voiture la plus vendue en Belgique au cours du premier semestre 2024 (8 466 exemplaires) selon la Febiac. Avec 6 725 exemplaires vendus, la Citroën C3 occupe la 4^{ème} place du classement ; la Toyota Yaris, avec 5 202 unités, s'octroie quant à elle la 7^{ème} place.

- La BMW XI mesure 4,5 m de long, 1,845 m de large et 1,642 m de haut. Dans sa version hybride de 245 chevaux, elle pèse 1855 kg.
- La Citroën C3 mesure 4,154 m de long, 1,756 m de large et 1,637 m de haut ; dans sa version essence de 100 ch, elle pèse 1076 kg.
- La Toyota Yaris mesure 3,904 m de long, 1,745 m de large et 1,5 m de haut. Dans sa version hybride de 116 ch, elle pèse 1 015 kg.
- Selon les données du SPF MT, le poids médian d'une voiture belge est de 1 605 kg.

On considère généralement que le dommage occasionné à une infrastructure routière par le passage d'un véhicule est proportionnel à la quatrième puissance de la charge par essieu. Dit autrement, si le véhicule A pèse deux fois plus lourd que le véhicule B, il occasionnera $2 \times 2 \times 2 \times 2 = 16$ fois plus de dégâts. Notons que des recherches récentes établissent que, en fonction du type d'infrastructure, la loi de proportionnalité entre la charge par essieu et les dégâts (notamment l'orniérage) peut varier fortement, s'échelonnant entre la deuxième et la sixième puissance de la charge par essieu. Pour les calculs qui suivent, nous utiliserons la loi de la quatrième puissance.

Si, au lieu de sa composition actuelle, le parc était entièrement constitué de BMW XI, le dommage aux infrastructures serait multiplié par 1,78 ; un parc entièrement constitué de Citroën C3 permettrait, quant à lui, de diminuer de 80% le dommage infligé aux infrastructures – et un parc de Toyota Yaris de 84%.

Le site GreenNCAP permet de calculer les impacts du cycle de vie des véhicules, impacts exprimés en kWh d'énergie ou en kg de CO₂ émis. Alors que la fabrication de la BMW XI émettra 10,8 tonnes de CO₂, celle de la Citroën C3 en émettra 7 et celle de la Toyota Yaris 6,7... Les besoins en matières premières seront à l'avenant – ainsi que les impacts sur la biodiversité et sur les populations concernées par les activités extractives.

Kilométrages du véhicule et consommation

La consommation d'énergie d'un véhicule au cours d'une année est évidemment fonction du nombre de kilomètres parcourus. Selon les données de Car-Pass, une voiture belge a parcouru en moyenne 14 075 km en 2023. Le parc automobile belge comptant 6 089 564 véhicules, le kilométrage total parcouru par année s'élève donc à 85,7 milliards de km. Soit près de 235 millions de km – ou 5 860 fois le tour de la Terre – par jour.

Comptant sur une consommation énergétique moyenne en conditions réelles équivalente à 6,7 litres d'essence aux 100 km (estimation Canopea), la consommation de carburant du parc automobile belge s'élève

(estimation à la très grosse louche) à l'équivalent de 5,7 milliards de litres d'essence par an. Ce qui génère des émissions de 13,6 millions de tonnes de CO₂.¹

Et si ...

Et si le taux de motorisation de l'humanité était celui des Belges ? Dit autrement : si les 8,024 milliards de personnes qui peuplent la Terre possédaient autant de voitures que les 11,82 millions de Belges et les utilisaient autant qu'eux ?

Eh bien...

Il y aurait 4,134 milliards de voitures sur Terre (contre environ 1 milliard aujourd'hui)

Placées pare-choc contre pare-choc, ces voitures, si elles avaient les dimensions des voitures belges, formeraient une file de 18,8 millions de kilomètres, soit 49 fois la distance de la Terre à la Lune.

Si toutes ces voitures roulaient autant que les voitures de notre petit royaume, cela représenterait le total astronomique de 58 billions de km ou 6,15 années-lumière ...

Elles consommeraient pour ce faire 3,9 billions de litres, soit environ 67% de la consommation mondiale actuelle de pétrole.

Cette consommation énergétique engendrerait 9,2 GtCO₂, soit un peu moins du quart des émissions totales mondiales actuelles.

Enfin, en tablant sur une durée de vie moyenne de 15 ans et sur le taux de mise en décharge européen (5% en masse des véhicules hors d'usage finissent en décharge) et sur un poids par véhicule équivalent à celui enregistré en Belgique, cet hypothétique parc mondial générerait chaque année une masse de 22 milliards de tonnes de déchets ultimes...

Revenons-en à la recommandation d'André Comte-Sponville pour juger de la moralité de nos actions : « *Demande-toi ce qui se passerait si tout le monde se comportait comme toi* ». Nous laisserons à chacun le soin de répondre.

Crédit image illustration : Adobe Stock

Pierre COURBE

Publication : 14 janvier 2025 (Canopea)

1. Chiffre cohérent avec les 22,9 millions de tonnes de CO₂ du transport routier des inventaires nationaux belges, sachant que les voitures représentent environ 60% des émissions du transport routier.

Pour ou contre la voiture : un faux débat

Si les résultats environnementaux des politiques de mobilité durable qui ciblent prioritairement l'automobiliste sont contestables, les impacts sociaux sont au contraire fortement minimisés.



Dans et autour des villes, c'est le plus souvent en voiture que se font les déplacements. Cette organisation est source de nombreuses nuisances : bruit, pollution de l'air, accidents, embouteillages et stress, occupation de l'espace public, émissions de gaz à effet de serre, coût élevé des déplacements pour les travailleurs et leur famille et pour l'ensemble de la société.

Freiner la dépendance à l'automobile, privilégier des modes de transport plus écologiques est une priorité qui devrait alors faire l'unanimité. D'autant plus en ville, où les alternatives semblent plus simples à mettre en place. L'offre de transport en commun y est plus développée. Les distances de déplacement sont plus courtes, donc plus adaptées à la marche ou au vélo. Tandis que les nuisances créées par l'automobile y sont plus visibles qu'ailleurs sur le territoire. Pourtant, loin de créer le consensus, les politiques de mobilité urbaine actuelles qui disent vouloir réduire le trafic routier créent des débats et des oppositions dans nos villes, que ce soit à Bruxelles, Anvers ou Liège.

Une équipe de recherche française, composée de géographes, d'urbanistes, de politologues, de psychologues et d'ingénieurs des transports, dirigée par Hélène Reigner, professeure à l'Université d'Aix-Marseille et Thierry Brenac, Chercheur à l'Université Gustave Eiffel, a étudié les implications sociales et environnementales des politiques de mobilité urbaine durable actuelles, en France et en Europe. Leurs sept années de travail sont résumées dans un ouvrage accessible en libre accès¹ et intitulé « Les faux-semblants de la mobilité durable. Risques sociaux et environnementaux ». Leur approche se veut matérialiste : analyser les causes et conséquences concrètes de l'action publique en matière de mobilité.

L'objectif de l'ouvrage n'est pas de remettre en cause l'objectif louable et indispensable de transformer l'organisation actuelle de la mobilité. Mais bien d'étudier les contradictions qui naissent des mesures prises au nom de cet objectif. Il s'intéresse à « des stratégies, des aménagements, des modes de déplacement considérés a priori comme porteurs de progrès, de conséquences positives et "vertueuses" pour les espaces urbains et leurs usagers (durabilité, santé, attractivité, image, compétitivité), qui font apparemment consensus, et dont les versants négatifs sont de ce fait peu questionnés, peu investigués, voire passés sous silence ou minimisés lorsque certains problèmes commencent à émerger ».

Cet article fait le résumé de leurs résultats. Si leurs analyses se rapportent surtout à la situation française, elles sont éclairantes de façon plus générale, car les politiques qu'ils étudient sont très similaires à celles menées dans les grandes villes belges et européennes.

Changer de mobilité sans changer de société ?

Le premier constat des auteurs est que les politiques de mobilité durable actuelles ciblent prioritairement l'automobiliste et l'usage individuel de la voiture. Ainsi, la place de l'automobile est remise en cause dans de nombreux espaces urbains, que ce soit au niveau des axes de circulation ou des espaces de stationnement, mais aussi la réorganisation de la circulation pour réduire la vitesse ou empêcher le trafic de transit. On rend le déplacement voiture plus cher et plus pénible individuellement.

Ces politiques mènent à une première contradiction. Les emplois plus flexibles du point de vue des horaires ou des lieux de travail et des carrières plus instables, les services locaux (crèches, écoles, centres sportifs, banques, guichets) moins disponibles, plus fragmentés ou la hausse des prix de l'immobilier impliquent de parcourir des distances croissantes. Mais dans le même temps, cette obligation de se déplacer toujours plus et plus loin pour s'insérer socialement dans la société et réaliser son cycle d'activité quotidien semble ignorée par les politiques de mobilité durable : les déplacements, en particulier en voiture, sont rendus plus pénibles, plus chers, plus longs. Or, la mobilité, très dépendante du transport routier, est le fruit de l'organisation capitaliste actuelle. Le territoire a été organisé par et pour la mobilité automobile dans et en dehors des villes : grandes infrastructures routières, étalement des activités et implantation des entreprises et des commerces dans des lieux accessibles uniquement en voiture, facilitation de l'accès à la propriété en périphérie des villes dans des lieux peu accessibles autrement qu'en voiture, etc. Un système qui impose de se déplacer toujours plus et plus loin. « Notre modèle carbure à l'hypermobilité des biens, des personnes, des capitaux, » résumant les auteurs.

Pourtant, ce paradigme ne semble pas vouloir être remis en cause par les politiques de mobilité durable actuelles. Il s'agit de réduire l'impact environnemental de la mobilité, en raisonnant à modèle constant, donc en conservant les caractéristiques de l'économie capitaliste actuelle : « Les multiples projets de mobilité durable peuvent se lire comme un ensemble de tentatives s'efforçant de résoudre, dans un cadre relativement inchangé d'hypothèses et de contraintes, une contradiction majeure : rouler plus, polluer moins ».

Une autre contradiction apparaît au sujet de la vision de ville à laquelle doivent participer les politiques de mobilité durable. On retrouve dans les objectifs de la piétonnisation des centres-villes à Paris, Marseille ou Strasbourg ou du développement de nouvelles lignes de tramways à Lyon, Nantes ou Bordeaux une volonté d'améliorer l'attractivité urbaine. La mobilité durable doit améliorer la compétitivité des territoires, leur capacité d'attirer des investisseurs privés, de grandes marques du commerce, des populations plus riches. Si les centres-villes doivent se voir débarrassés (en partie) du fardeau du trafic automobile pour devenir des endroits « où il fait bon vivre », il faut en même temps que ces espaces restent très accessibles aux touristes, à la clientèle qui les fréquente, aux publics qui doivent venir y consommer. Cela se traduit par exemple par le maintien de grands parkings et le report du trafic routier en périphérie. Les mêmes forces politiques qui défendent une mobilité durable en ville autorisent des constructions autoroutières ou des élargissements d'axes existants en périphérie. « La remise en question de la mobilité carbonée ne semble concerner que quelques îlots protégés de l'automobile dans un océan de mobilité routière » où rien ne doit changer.

En somme, tout changer dans la mobilité sans rien changer de la société qui génère ces déplacements. Selon les auteurs, ces politiques portent les germes de nouveaux risques : (1) Une individualisation d'une question collective, (2) une instrumentalisation de l'environnement et (3) une minimisation des conséquences sociales des mesures prises.

Individualisation d'un enjeu collectif.

À travers l'analyse des discours politiques sur la mobilité, mais aussi de la rhétorique des experts utilisée autour de projets de mobilité durable, l'équipe de recherche pose le constat d'une individualisation de la question de la mobilité durable.

Plusieurs hypothèses supportent cette logique d'individualisation. La première est que chacun choisit librement son mode de transport. Ensuite, l'utilité d'un déplacement pour un individu est fonction de son coût individuel. Naturellement, les gens veulent se déplacer toujours plus tant qu'ils peuvent reporter le coût de ce déplacement sur la collectivité. Or l'individu effectue ses choix en privilégiant le présent, donc sans se préoccuper des conséquences futures de ceux-ci. Aujourd'hui, ces « externalités négatives », ces coûts sociaux et environnementaux reportés sur la société, atteignent des niveaux inacceptables. La conséquence logique, et c'est la dernière hypothèse, est que la solution pour une mobilité plus durable est de proposer des mesures qui ciblent cette capacité individuelle à changer de mobilité et permettent d'internaliser ces coûts sociétaux. Donc de faire payer plus cher les gens pour leurs déplacements, afin qu'ils bougent mieux et moins et contribuent aux coûts générés par leur comportement. Des hypothèses tirées immédiatement de l'économie néoclassique, soit des théories sur lesquelles se base le capitalisme. De l'« homo oeconomicus », cet individu qui cherche à maximiser individuellement et en toutes circonstances son profit individuel,

on passe à l'« homo mobilis », l'individu qui cherche à maximiser individuellement sa mobilité en toute circonstance et sans prendre en compte les impacts collectifs.

Ainsi, les auteurs démontrent la présence très forte d'injonctions individuelles associées aux politiques de mobilité durable, qui empruntent le registre de la pédagogie, de l'injonction ou de la moralisation : mettre en avant la responsabilité individuelle de se déplacer mieux et stigmatiser les comportements non conformes. La cible des politiques de mobilité urbaine durable, c'est l'automobile en ville. Alors, « les injonctions, slogans, mots d'ordre sont nombreux pour inciter les citoyens à utiliser les offres de mobilité alternatives à l'automobile mises à leur disposition ».

Il y a un bon comportement civique et vertueux auquel se conformer. Ceux qui s'y opposeraient seraient égoïstes ou insensibles aux conséquences de leurs choix : « Les automobilistes apparaissent comme les premiers responsables de ces nuisances environnementales et sanitaires ». De mauvais citoyens qu'il ne faut pas hésiter à stigmatiser et à blâmer, alors qu'il s'agit de récompenser les bons comportements. C'est la logique de la carotte et du bâton. « Bien se déplacer est "bon" pour soi, l'entourage, la santé et la planète ». En plus, ce n'est pas compliqué, « tout le monde peut adapter son comportement ». La question de la mobilité se trouve ainsi réduite à un choix binaire « Il faut choisir son camp : pour ou contre l'automobile ». Les auteurs sont très critiques sur les conséquences de cette logique. Ils parlent de « désactivation », d'« anesthésie » du débat démocratique. Les opposants à ces politiques sont disqualifiés : « ce sont des probagnoles » dont le refus de changer est « assassin », dégrade la santé des publics les plus vulnérables, les bébés, les enfants, les personnes âgées.



Mathieu Strale est chercheur à l'Institut de Gestion de l'Environnement d'Aménagement du territoire (DGES-IGÉAT) de l'Université Libre de Bruxelles.

Ses recherches portent sur les problématiques de mobilité métropolitaine à Bruxelles et en Europe.

Le risque de cette construction du problème est d'aggraver les fractures sociales. Car ces capacités de changer individuellement de mobilité sont inégalement réparties entre classes sociales, entre espaces géographiques, entre situations familiales notamment. Or, cette puissante rhétorique qui emploie le champ de la morale individuelle sert d'outil de justification pour toute une série de mesures qui visent à orienter et contraindre le choix des individus : augmenter le coût de la mobilité routière par des péages ou des taxes kilométriques, par du stationnement payant ou des taxes sur le carburant ; rendre les déplacements en voiture plus longs et plus pénibles via des plans de circulation, des blocages d'axes routiers ; interdire les véhicules anciens, etc. Le tout sans développer nécessairement d'alternatives.

Effets environnementaux douteux

Le climat et l'environnement sont très souvent avancés comme les objectifs premiers des politiques de mobilité urbaine durable. La relation entre semble déterministe, systématique entre réduire le trafic automo-

bile en ville et baisser la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'amélioration du cadre de vie dans un espace débarrassé de l'automobile, généralement en centre-ville, est présentée comme étant nécessairement un gain environnemental collectif. De même, une hypothèse très largement admise est que fermer une infrastructure routière au trafic réduit nécessairement la circulation, donc la pollution.

Pourtant, cette relation est contestable pour plusieurs raisons d'après les auteurs du livre. S'il est établi et incontestable que le trafic automobile est responsable d'une part élevée de la pollution de l'air en ville et d'une part croissante des émissions de gaz à effet de serre, ce que remettent en question les résultats de leurs études, c'est la capacité des mesures prises actuellement à influencer réellement ces pollutions et ces émissions.

Tout d'abord, la remise en cause de l'usage de l'automobile se limite à quelques (parties de) centres-villes, dans un contexte de poursuite de l'hégémonie du transport routier partout ailleurs. Alors, on ne peut donc exclure que la pollution générée par la poursuite de l'augmentation du trafic hors des zones apaisées se reporte, par le vent, les déplacements de masse d'air, jusque dans les zones où le trafic serait réduit. Il pourrait même y avoir des reports de trafic de ces espaces protégés vers leur périphérie, des allongements des trajets, qui augmentent les émissions polluantes globales. Des reports compliqués à évaluer sans un relevé exhaustif du trafic, des routes empruntées, etc.

Il ne faut non plus exclure les effets rebonds, inattendus ou indésirables. Ainsi, les auteurs observent qu'en parallèle avec les mesures prises pour réduire la place de l'automobile en ville, on a vu une hausse très forte de l'usage des deux roues motorisés (motos, scooters). Ces véhicules permettent de se déplacer plus rapidement dans un trafic plus dense ou des espaces de circulation plus restreints. Mais au prix d'une pollution sonore et de l'air et d'une fréquence d'accidents de la route bien plus élevée que leurs équivalents à quatre roues, annulant de fait le gain social ou environnemental. « Pour ce[s] raison[s], nous estimons [...] que l'urbanisme et l'aménagement urbain ne peuvent jouer qu'un rôle relativement restreint dans la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre issues de l'automobile. » Une position que l'on retrouve dans la littérature scientifique, qui reste divisée sur l'impact environnemental des zones de basse émission, de la création d'espaces piétons en centre-ville ou de la mise en place de plans de circulation pour réduire le trafic de transit.

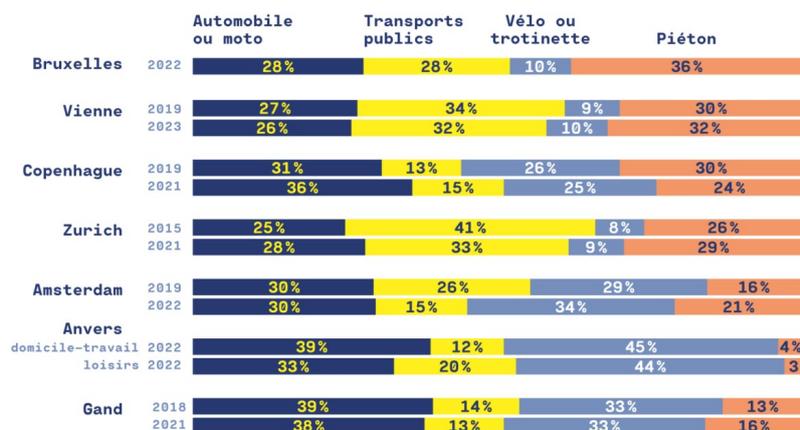
Une autre notion contestée est l'idée d'« évaporation du trafic routier » : en fermant un axe de circulation ou en rendant les déplacements automobiles plus pénibles, on ferait mécaniquement disparaître une partie des trajets, sans report de trafic ailleurs. Or l'ouvrage pointe trois limites à cette idée. La première est qu'elle s'appuie sur des données très partielles, issues de modèles informatiques plutôt que de relevés de terrains, ou de mesures qui se limitent au périmètre réaménagé et ses alentours et excluent les reports de trafic plus lointains. Deuxièmement, d'un point de vue social, cette idée d'évaporation ne s'interroge pas sur les déplacements qui disparaîtraient et leur utilité : renoncement à un emploi, à des relations sociales et familiales, à des achats, report vers un autre mode de transport, abandon d'une prestation de service ou d'une livraison ?

Ensuite, les arguments environnementaux vont très souvent s'appuyer sur de « bonnes pratiques », des « bons exemples » étrangers. Ces comparaisons, ce benchmarking, sont des outils très souvent mobilisés dans la consultance privée. Car ils ont une force de persuasion : on s'extrait du cadre local et de ses contraintes et on se tourne vers un cas extérieur au prix de fortes simplifications. Ainsi, pour la mobilité urbaine durable, on va mobiliser l'exemple des villes des Pays-Bas : « On trouve là une vision fantasmée d'une ville durable libérée des circulations automobiles et faisant la part belle aux modes de déplacements dits durables, comme le vélo [...]. L'image [...] est alors présentée comme un idéal à atteindre, [elle] est épurée de toute sa complexité. Au-delà des cartes postales mettant en scène les vélos hollandais, il ne faut pas oublier la densité des infrastructures routières et autoroutières de ce pays [...] où la dépendance à l'égard de l'automobile est forte et problématique et où d'ailleurs les émissions de CO² imputables aux circulations motorisées sont comparables à celles constatées en France ».

1. *Ville cyclable, ville durable ?*
2. Quelles sont les villes où l'on utilise le moins la voiture pour se déplacer, les villes les plus durables ? Dans l'imaginaire collectif, dans le discours politique ou médiatique, les noms qui viennent à l'esprit sont d'abord ceux des villes du nord de l'Europe, Amsterdam ou Copenhague. En Belgique, on pensera probablement d'abord à Anvers ou Gand plutôt qu'à Bruxelles. Notamment, car on associe la plus forte présence de cyclistes dans les rues avec un moindre usage de l'automobile.
3. Est-ce une idée reçue ou bien un fait ? Vérifier cela implique de collecter et comparer les statistiques relatives aux déplacements. Or, ces données sont assez limitées. Les seules informations comparables d'une ville à l'autre et facilement et rapidement disponibles sont la répartition modale

des déplacements. Donc la part des trajets effectués avec tel ou tel mode de transport. Une information limitée, car elle ne tient pas compte de la longueur des déplacements. Or, par exemple, les déplacements en voiture ou en transport en commun sont généralement plus longs que les trajets à pied ou en vélo. Une information généralement recueillie par enquête auprès d'un échantillon d'habitants plutôt que par un relevé exhaustif des déplacements dans l'espace urbain, ce qui est une seconde source de biais. Pour autant, dans la mesure où les méthodes appliquées sont relativement similaires d'une ville à une autre, la comparaison des résultats apporte une information utile.

4. Or les résultats obtenus vont à l'encontre des idées reçues. En Belgique, c'est à Bruxelles que la part modale de la voiture est la plus faible, elle est même inférieure à celle observée à Copenhague ou Amsterdam. Si l'utilisation du vélo est bien plus élevée à Anvers, Gand, Amsterdam ou Copenhague qu'à Bruxelles, ce n'est pas au détriment de la voiture, mais bien des transports publics ou de la marche à pied. Au contraire, les villes qui ont des parts modales de l'automobile plus faibles que Bruxelles sont celles où la part modale des transports publics est plus élevée, comme Vienne ou Zurich.



5. Ces résultats, qui demanderaient une analyse plus fine et approfondie, semblent aller à l'encontre d'une relation simple « plus de vélo, moins de voitures ». Par contre, un plus fort usage des transports publics semble aller de pair avec une moindre utilisation de la voiture. Une observation qui plaide pour réinvestir les transports publics et ne pas miser uniquement sur l'utilisation du vélo si l'on veut baisser l'utilisation de l'automobile. * Les données concernent uniquement les parties centrales des villes lorsqu'une différence est établie dans les statistiques entre centres et périphéries des villes. Lorsque les données étaient disponibles, la situation pré et post Covid a été reprise, car le Covid a induit une baisse de l'usage des transports publics. Pour Anvers, les données différencient les parts modales par motif.

Pourtant, malgré ces limites, à mesure que l'urgence climatique et environnementale devient plus pressante, l'argument environnemental prend une force d'autorité dans le discours politique et médiatique, qui justifie toute mesure prise en son nom. De nouveau, la thèse des auteurs n'est pas de contester l'urgence bien réelle, mais de démontrer que cela rend tout débat impossible. Prenant l'exemple de plans de piétonnisation de portion des centres-villes de Marseille et de Paris, ils démontrent une forme d'opportunisme : mobiliser l'argument de la pollution de l'air sur le tard, pour faire accepter des mesures dont l'objectif avancé initialement était l'amélioration de l'image et de l'attractivité des quartiers en question.

On revient finalement à la contradiction entre des politiques prises au nom de l'environnement et de la santé publique et le fait que ces mêmes mesures ne doivent pas contrecarrer, voire doivent participer à renforcer le système économique actuel, profondément non durable. « Comment croire que ces mesures cosmétiques seront suffisantes pour échapper à ce qui est présenté comme un cataclysme pour l'humanité ? Pour atteindre ce résultat, on ne peut se contenter de quelques opérations cosmétiques ». Aux yeux de l'équipe de recherche impliquée dans cette publication, « les non-choix, les contradictions et les incohérences » des politiques menées posent les risques de vider de leur substance la lutte contre la pollution de l'air et le changement climatique, en rendant les mesures prises en son nom inefficaces et impopulaires.

Des conséquences sociales bien réelles

Si les résultats environnementaux mis en avant des politiques menées au nom de la mobilité durable sont contestables, les impacts sociaux sont au contraire fortement minimisés et peu discutés.

Partant d'études des pratiques de mobilité des habitants de quartiers situés dans et autour de Strasbourg, Paris ou Lyon et de l'impact des mesures de limitation des déplacements automobiles, les résultats de l'équipe de recherche mettent tout d'abord au jour les capacités inégales de limiter individuellement ses déplacements automobiles. Selon que l'on ait un emploi stable ou non, la capacité ou non de choisir son lieu de résidence et de travail, que l'on habite dans des espaces plus ou moins bien connectés aux transports publics, que l'on ait des infirmités, et bien sûr, selon le budget de chaque famille, on pourra plus ou moins aisément se passer de voiture ou en assumer le coût plus élevé.

Et dans un système économique capitaliste, ces inégalités prennent la forme d'inégalité de classe. Les classes populaires sont surreprésentées dans les emplois plus précaires, à horaire instable ou demandant d'utiliser une voiture pendant la journée de travail, comme les infirmières, les livreurs, les commerçants, les logisticiens, le personnel de nettoyage et de maintenance. Ces mêmes publics sont exclus des espaces centraux, souvent plus accessibles en transport en commun, par les logiques du marché immobilier et se retrouvent donc dans des lieux de vie où la dépendance à l'automobile pour atteindre les services de base, les écoles ou les lieux d'emploi est plus forte. Les taxes sur l'automobile pèsent proportionnellement plus sur leurs budgets. Alors, les politiques menées au nom du devoir moral de chacun et de la capacité individuelle de ne plus se déplacer en voiture aggravent l'ensemble de ces inégalités déjà bien établies.

De plus, comme déjà exposé, les mesures prises au nom de la mobilité durable visent en fait souvent, en parallèle ou même en premier lieu, à améliorer l'attractivité des espaces urbains en y améliorant la « qualité de vie ». Or, sur le marché immobilier dérégulé, cela participe à faire monter les prix des espaces réaménagés. Et « ce faisant, influencer, de façon plus ou moins déterminante, la sociologie des habitants des lieux ». Donc, participer à la gentrification, qui chasse ou précarise les publics populaires. Le tout en rendant ces mêmes espaces moins accessibles aux automobilistes, qui sont surreprésentés parmi les mêmes classes populaires. Créant ainsi un double mouvement d'exclusion. « Ce constat, dans un contexte où le changement de lieu de résidence est difficile du fait des contraintes du marché de l'immobilier, montre les limites des stratégies visant à encourager les habitants à changer de mode de déplacement, par différents moyens comme la communication ou la taxation. Les habitants des espaces les plus assujettis à l'automobile ne peuvent en effet renoncer à la voiture qu'en réduisant leur accès aux ressources. Dans ces conditions, ces stratégies ne peuvent produire d'effet sur le transfert modal qu'au prix d'un accroissement des inégalités [...] Il a été montré par exemple que dans le cas de la région parisienne, la disposition d'une voiture joue un rôle décisif pour l'accès au marché de l'emploi pour les catégories sociales les moins favorisées, compte tenu de la plus grande dispersion des emplois peu qualifiés dans l'espace urbain, rendant plus difficile l'accès à ces emplois au moyen des transports publics ».

Les habitants des espaces les plus assujettis à l'automobile ne peuvent renoncer à la voiture qu'en réduisant leur accès aux ressources.

Enfin, en analysant un grand nombre de politiques menées pour durabiliser la mobilité urbaine, les auteurs posent le constat que les « modes actifs » individuels, marche et vélo, sont présentés comme l'alternative première à l'automobile, avant le transport public collectif. Notamment, car ils demandent beaucoup moins d'investissements publics dans un contexte d'austérité budgétaire généralisée. Or, cette hiérarchie des modes de transport est un facteur d'aggravation des inégalités. Par exemple, les familles nombreuses et les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, pour qui les modes actifs sont moins, voire pas du tout, adaptés, sont défavorisées. Ces publics, surreprésentés parmi les classes populaires urbaines, gagneraient à une autre hiérarchie des modes de transport alternatifs à l'automobile : « Concernant l'accès aux biens et aux ressources, [il a été démontré que] des scénarios ambitieux de développement des transports publics pourraient accroître l'accessibilité pour les catégories sociales les moins favorisées ».

Quelles alternatives ?

Les auteurs concluent l'ouvrage en proposant des pistes de réflexion, des alternatives pour aller vers une mobilité urbaine durable : « Cela ne signifie pas qu'il faille frapper d'anathème la mobilité durable à la manière des auteurs réactionnaires [...]. Cela signifie qu'il est utile de s'interroger sur les significations, les raisons d'être et les enjeux de la mobilité durable au-delà des arguments écologiques, de santé publique ou d'optimisation habituellement avancés ».

Le premier point avancé est la nécessité d'évaluer démocratiquement les objectifs des politiques mises en œuvre et d'en accepter la révision si les résultats attendus ne sont pas rencontrés. « À l'heure où l'on observe une certaine crispation autour des actions d'aménagement questionnant la place de la voiture en ville

[...], il nous semble nécessaire de ne pas décrédibiliser la pratique évaluative ». Cela implique d'accepter le débat politique autour de l'enjeu environnemental et de ce qui est fait en son nom.

Dans ce cadre, la priorité est de remettre en cause l'instrumentalisation de la cause environnementale comme « *un argument d'autorité au service d'impératifs entrepreneuriaux de la production urbaine éludant les considérations sociales* ». Cela implique d'accepter de remettre en cause des faits qui semblent indépassables aujourd'hui : l'injonction à la mobilité, la disparition des services locaux ou la ségrégation sur le marché du logement et de l'emploi, la compétition entre espaces urbains pour attirer des capitaux et des publics plus riches. Or, « l'absence de réel débat et la sous-politisation des questions de mobilité ne favorisent pas la prise en charge sociale et politique des enjeux et des transformations majeures que nécessiterait la réponse à l'urgence climatique. »

Il s'agit enfin de remettre de rompre avec la « responsabilité de la mutation vers une mobilité durable [...] en grande partie reportée sur les citoyens eux-mêmes, sommés de modifier leurs comportements (choix résidentiel, choix modal), alors que ces comportements sont largement contraints [...]. Ce processus d'individualisation d'un problème collectif permet à la puissance publique de se défaire, mais impose aussi, par une communication faite d'injonctions, de prescriptions et riche en contenus moralisateurs, une vision normative favorisant la stigmatisation de certaines populations ».

Ce livre se veut donc un plaidoyer pour une politisation de la question de la mobilité durable. Accepter de voir et de prendre en charge les contradictions sociales et environnementales, et en particulier le fait que les mesures actuelles contribuent à alourdir le fardeau des catégories les moins favorisées.

Alors vient une série de propositions pour remettre en cause cette vision hégémonique, l'individualisation de la question de la mobilité, et toutes ses conséquences. Donc, modifier collectivement les conditions de déplacements.

Les auteurs pointent en premier lieu « une plus grande efficacité des stratégies de report de l'automobile vers d'autres modes de déplacements [qui] pourrait être attendue d'une meilleure cohérence de l'action publique en matière d'offre de transports publics », donc le réinvestissement et la revalorisation des transports en commun. Au contraire, il s'agirait de rompre avec les politiques de régulation par les prix (stationnement et péage) qui sont particulièrement inégalitaires.

Ensuite, « l'importance de la voiture pour l'accès à l'emploi et aux ressources des catégories les moins favorisées, même dans des espaces urbains très bien dotés en transports collectifs, devrait inciter à repenser les moyens de transport individuels motorisés ». Ainsi, « une réduction massive de la consommation d'énergie dans le domaine des transports ne peut être obtenue que par une action sur les parcs de véhicules ». En lançant une politique industrielle pilotée publiquement de production de petits véhicules électriques bon marché, adaptés au milieu urbain pour ceux qui en ont besoin. Donc, réinventer la voiture du peuple. Soit tout l'inverse des politiques actuelles, car « On peut rester sceptique sur les effets globaux à attendre des politiques européennes dans ce domaine ».

Finalement, il ne s'agit pas de remettre en cause en bloc les mesures prises actuellement. « Les politiques de mobilité durable se traduisent [...] par un certain nombre d'aménagements *a priori* favorables sur un plan environnemental – piétonnisation [des centres-villes], aménagement de réseaux de transport public en site propre, aménagements cyclables, etc. ». Mais bien de les inscrire dans un cadre plus large, qui favorise une transformation sociétale « pour qu'elles répondent aux besoins et aspirations des populations vivant sur l'ensemble du territoire urbain ». C'est-à-dire rompre à la fois avec la logique individuelle qui voudrait que chacun doit changer seul sa façon de se déplacer et avec l'injonction du capitalisme qui impose de se déplacer toujours plus.

1. Reigner, H., & Brenac, T. (2021). Les faux-semblants de la mobilité durable. *Éditions de la Sorbonne eBooks*. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.108735>

Mathieu STRALE
26 juin 2024 (Lava)

Loin des grandes villes, ces familles qui se passent de voiture



Se passer de voiture, quand on devient parents, s'avère particulièrement difficile. Des familles pionnières témoignent de leurs joies et de leurs peines.

Chaque matin, Benoît enfourche son vélo cargo et dévale la pente jusqu'à la départementale. Direction l'école du village, à 2 km. À l'avant du véhicule, ses deux filles, de 7 et 10 ans, guettent les animaux sauvages. Pendant ce temps, Amandine, la maman, fait chauffer ses mollets : elle a 12 km à parcourir à bicyclette pour rallier son bureau, dans le centre d'Angoulême. Une vie en selle, que cette famille a embrassée il y a trois ans. Elle habite dans une petite commune charentaise... sans voiture.

Ils font partie des quelque 6 % de ménages non motorisés vivant en zone rurale. En clair : une exception vélocipédique dans un univers automobile. « *Dès qu'on s'éloigne des centres urbains, la voiture est omniprésente, rappelle le sociologue Hervé Marchal. Pour les familles, en particulier, elle reste largement incontournable.* »

Et pour cause : « *C'est un engin très pratique, poursuit le chercheur, en citant le salubre coffre pouvant transporter poussette, lit parapluie et sac de jouets. Mais c'est aussi, pour beaucoup, un habitat, un endroit où l'on se sent bien.* » Dans le cocon de l'habitacle, « *les parents peuvent avoir un temps pour eux, avec leur musique, à la fin de leur journée de boulot. Ils et elles peuvent aussi discuter avec leurs enfants, c'est une parenthèse temporelle, un moment de proximité relationnelle* ».

Sans oublier les politiques économiques et d'aménagement du territoire, qui ont largement favorisé l'automobile : domicile éloigné du lieu de travail, fermeture des commerces et des services de proximité. Des incidences qui affectent particulièrement les familles, aux journées déjà bien remplies. « *L'"effet enfant" décuple les freins à se passer de voiture, constate Sylvanie Godillon, géographe et urbaniste. Les alternatives à la voiture – train, bus, vélo – demandent vite plus d'anticipation et d'organisation, de temps aussi.* »

Pourtant, des brèches fissurent la carrosserie. Selon l'Observatoire des territoires, « *8 % des déplacements motorisés pourraient être faits à pied et 28 % à vélo* », par les personnes résidant hors des aires urbaines.

Il existe donc des chemins de traverse pour sortir du tout-voiture, que les plus motivés tentent d'emprunter. « *Pour nous, c'était un engagement écologique, mais aussi économique, explique Alliny, maman d'un garçon de 4 ans, installée en périphérie de Montpellier. On a un budget serré, et on s'est dit que se passer de voiture nous permettrait des économies.* » En 2022, entre le coût du carburant, du stationnement, des péages, de l'entretien et des réparations, de l'assurance, de la décote, une voiture coûte environ 4 214 euros par an.



Un vélo cargo à Lyon. © Jeff Pachoud / AFP

« Nous faisons tout à pied, en RER et en bus »

Comment se lancer dans l'aventure ? Primo, « *étudier toutes les alternatives à notre disposition* », dit Amandine. Pour le quotidien, la famille charentaise a jeté son dévolu sur un vélo cargo à assistance électrique, à même de transporter les enfants et les courses. Il existe aussi des bus pour se rendre à Angoulême, et même un TER, quoique peu régulier. Pour les vacances, elle privilégie le train ou la location de voiture.

Près de Montpellier, Alliny et son compagnon ont investi dans de bons vélos, dont un électrique, et dans une carriole pour le petit. « *Il faut être bien équipé pour se protéger de la pluie, du froid* », précise la cycliste, qui parcourt entre 25 et 30 km par jour pour son travail. Un peu de train pour les vacances, et « *quand on a besoin d'une voiture, on demande aux voisins* ».

À Ris-Orangis, dans l'Essonne, Léa, son compagnon et leurs deux enfants de 4 et 6 ans n'utilisent ni voiture, ni vélo – faute de pistes cyclables autour de leur lieu de vie. « *Nous faisons tout à pied, en RER et en bus, détaille-t-elle. Nous prenons régulièrement aussi des taxis, notamment pour rejoindre la gare de Massy pour les vacances. Cela peut sembler un luxe [environ 130 euros de taxi par mois], mais c'est une faible dépense par rapport au budget voiture moyen.* »

Pour autant, trouver des alternatives ne suffit pas : il faut pouvoir adapter son quotidien. Ainsi, Benoît et Amandine ont conditionné le choix des activités de leurs filles à leur proximité. « *Elles ont voulu faire des sports qui nécessitaient de faire des compétitions, on a dit non, car ça voulait dire bouger les week-ends dans toute la région* », racontent-ils. Léa et son compagnon ont également limité les activités extrascolaires « *à trente minutes à pied maximum* ».

Côté vacances, ces familles optent généralement pour des séjours « *pas loin de chez [elles]* ». Alliny et son clan sont ainsi partis en voyage à vélo depuis leur maison, empruntant les petites routes. Ou alors, « *il faut trouver des lieux de vacances assez proches d'une gare et de commerces, ce qui induit de longues recherches* », dit Léa.

Pour les courses, chacun a sa recette. Léa et sa famille « *ne [font] pas de très grosses courses d'un coup, ou alors [elles s'équipent] en conséquence : gros sac à dos, valise roulante* ». Benoît et Amandine utilisent leur cargo, tandis qu'Alliny et sa tribu se font livrer légumes, fruits et pain directement à domicile par un producteur.



Un vélobus à Saint-Georges-d'Orques, dans l'Hérault, accompagne les enfants à l'école. © David Richard / Reporterre

Un quotidien plus lent et plus local, que ces familles plébiscitent. *« Tous les espaces où on regrignote de la liberté par rapport au système font un bien fou, explique Amandine. On continue à avoir une vie normale, sans être dépendants de Total ni de Vinci : pour moi, c'est la liberté. »* Avec un plaisir éducatif : *« Notre mode de vie a un côté pédagogique pour nos filles, c'est une façon de leur transmettre nos valeurs, dit Benoît. Elles ont développé un autre rapport au confort – apprendre que ce n'est pas grave d'arriver mouillée à la maison – et aux déplacements : elles regardent autour d'elles, observent les étoiles, cherchent les lapins. »*

Des contraintes fortes

Malgré tout, la vie sans voiture a aussi ses revers. *« Ça reste difficile à mettre en œuvre, il faut sans cesse anticiper et planifier, dit Amandine. Le plus souvent, le déplacement va aussi être plus long à vélo, et ça empiète sur le temps de vie de famille et de repos. »* Pour Léa, *« le plus difficile, ça a été les rendez-vous médicaux, quand les enfants étaient bébés, avec des trajets parfois toutes les semaines très galères et fatigants en poussette dans le RER »*.

Pour toutes les familles, la sécurité routière demeure également un gros point noir. *« Les voitures roulent très vite, dès qu'on emprunte une départementale, et il y a rarement des pistes cyclables bien sécurisées »,* observe Alliny. *« On est en ultra-vigilance »,* ajoute Amandine. *« En tant que piétons, nous avons aussi pu constater l'omniprésence des voitures, l'espace qu'elles occupent de façon disproportionnée, leurs incivilités et l'insécurité quand nous nous déplaçons avec les enfants »,* dit aussi Léa.

Des contraintes fortes, d'autant que les familles ne s'y retrouvent pas toutes économiquement. Benoît et Amandine, tout comme Simon Gascoin – un Toulousain qui s'est aussi débarrassé de son véhicule – ont calculé qu'entre les billets de train et les locations de voiture ou abonnements en autopartage, ils dépensaient environ 4 000 euros par an dans les transports. Peu ou prou la même somme que pour une auto.

« Clairement, tant qu'il n'y aura pas de politiques en faveur des mobilités alternatives, avec notamment des aides financières conséquentes, le passage à l'échelle sera compliqué, souligne Laura Foglia, en charge des mobilités au sein du Shift Project. Il faut que les gens y voient leur intérêt économique, on ne pourra pas tous être convaincus uniquement par l'écologie. »

Pour l'experte, *« les solutions existent »,* même en milieu rural, mais manquent de reconnaissance et de moyens pour se développer. *« Il y a des plateformes de covoiturage, y compris en zone peu dense, de l'autopartage, des systèmes de transport à la demande, des navettes affrétées les jours de marché. Il faudrait des campagnes d'information pour faire connaître ces initiatives. »*



Un véloto, un vélo-voiture électrique à pédales. © David Richard / Reporterre

Concernant la sécurité, énorme obstacle pour nombre de familles, Laura Foglia plaide pour « *flécher ou réserver une partie du réseau secondaire pour les véhicules doux* ». Sylvanie Godillon cite également le programme Savoir rouler, qui dispense des cours de cyclo aux élèves de l'élémentaire. Un dispositif « *très positif pour donner le goût au vélo* », mais qui demeure peu répandu : en 2023, seuls 21 % des enfants avaient suivi une telle formation. Dit autrement, sans engagement de l'État et des collectivités, les familles continueront de dépendre de la voiture.

Lassés par un quotidien souvent laborieux, Alliny et sa famille réfléchissent ainsi à acheter une voiture, faute de trouver un système d'autopartage proche de chez eux. Leur aînée devenant trop grande pour le vélo cargo, Benoît et Amandine regardent du côté des véhicules intermédiaires, ces engins à mi-chemin entre le vélo et les petites voitures électriques. « *Les politiques sont en retard, résultat tout doit être porté par l'initiative et l'énergie citoyenne* », constate Benoît. Comme une impression de pédaler dans la choucroute.

Lorène LAVOCAT

28 janvier 2025 (Reporterre)

Béton, bagnole et exploitation : la contre histoire des « Trente glorieuses »



Carte postale d'une autoroute du sud de la France dans les années 1970.

Les mordus de croissance ont leurs références historiques : baby-boom et bagnole pour tous, clopes Marlboro et nouveau frigo. Le sérieux de la dissuasion nucléaire et la joyeuse révolution adolescente de Mai-68. Entre insouciance et prospérité, voici l'image d'Épinal des « Trente Glorieuses » (1945-1975), mythe forgé par l'économiste Jean Fourastié en 1979, dont le vernis s'écaille dès que l'on gratte un peu sérieusement... Retour critique sur l'histoire d'une fable nationale.

Retour à la fin des années 1970. Alors que la gauche mitterrandienne se prépare à gagner les élections présidentielles de 1981, une brochette d'intellectuels conservateurs et d'économistes libéraux est en position de combat depuis le début de la décennie pour fusiller le Programme commun¹. Parmi eux, Jean Fourastié est certainement l'un des économistes les plus connus du grand public : ses livres se vendent à des centaines de milliers d'exemplaires, il publie régulièrement dans *Le Figaro* pour étriller la gauche et disserte volontiers à la télévision sur le progrès technique et la productivité.

La publication de son livre *Les Trente Glorieuses* chez Fayard en 1979 s'inscrit donc dans une stratégie visant à réconcilier les masses, dont une frange importante est attirée par les idées socialistes et communistes, avec une certaine rationalité économique libérale et pro-capitaliste. « *L'économie française souffre sérieusement du manque de connaissances économiques du peuple français et de ses classes dirigeantes, écrit Jean Fourastié, et du climat politique de revendications incessantes et de contestation ininterrompue qui en résulte².* »

Les « Trente Glorieuses » : un concept de droite

Cette inculture en matière économique du peuple français nourrit selon notre économiste deux croyances populaires que son livre entend démonter : « *l'augmentation du niveau de vie du peuple vient d'une meilleure justice sociale* » et « *l'augmentation du niveau de vie provient de la force syndicale de revendication et de la force politique de l'opposition de gauche* ». Mirages gauchistes selon Jean Fourastié : non seulement toute entreprise de justice sociale est malvenue car « *l'inégalité est le fait majeur de la biologie* », mais le déterminant principal de l'accroissement du niveau de vie est le progrès technique.

Ainsi, il faut se débarrasser de toute pratique et discours politique qui n'implique pas une amélioration de la productivité. La grève pour augmenter les salaires et le pouvoir d'achat ? Il ne s'agit selon Fourastié que « *d'un moyen grossier et coûteux d'arrangements discontinus [qui] participe au mouvement d'inflation* ». Lutter contre le travail à la chaîne ? Généralisé en France à partir des années 1950, il est décrit par Fourastié dans son livre comme ayant pour « *moteur le progrès scientifique et pour conséquence le progrès social* ».

La thèse générale de Fourastié – le progrès technique comme ultime facteur de l'accroissement du niveau de vie – constitue ainsi un habile plaidoyer pour rémunérer le capital plutôt que le travail. C'est pourquoi, parmi les différents indicateurs que Fourastié retient pour sonner la mort des « Trente Glorieuses » – outre la rareté des matières premières et de l'énergie sanctionnée par la crise pétrolière de 1973 –, on retrouve en première position des « *coûts salariaux trop élevés* » suivi des lois de protection de l'emploi, comme « *l'interdiction de licencier [qui maintient] des emplois inutiles* ». Conclusion d'autant plus amère que si l'économiste énumère longuement dans son livre toutes les avancées sociales et économiques des « Trente Glorieuses », c'est pour préparer ses lecteurs à la « *fin des temps faciles* » et anticiper le tournant libéral des années 1980.

Ainsi un mythe est né. Grand succès dès sa théorisation, le concept de « Trente Glorieuses » quitte rapidement le giron de l'économie pour s'élever en légende dorée et intègre le roman national. Adoptée de manière paresseuse par nombre d'historiens, l'expression est introduite dès 1983 dans les manuels scolaires et reste de nos jours au programme d'histoire du collège³.

Les « Trente Ravageuses » au prisme de l'histoire environnementale

Dans le livre collectif *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »* paru en 2013, les historiens de l'environnement Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux noircissent le tableau idyllique peint par Fourastié en proposant de requalifier ces années en « *Trente Ravageuses* ». Les deux chercheurs notent ainsi que « *du point de vue du système Terre, [ces années] représentent la “grande accélération” de l'Anthropocène, celles d'évolutions exponentielles de toute une série d'impacts*⁴ ».

Derrière la croissance galopante des décennies d'après-guerre se cache en effet une mutation qualitative de son contenu chimique et énergétique, lourde d'impacts sanitaires et environnementaux. Béton, ciment et amiante remodelent les paysages français au service d'une urbanisation galopante tandis que se consolide la « fossilisation » massive de l'économie française. La généralisation des traités de libre-échange se traduit matériellement par une densification des réseaux routiers et autoroutiers, pensés dans leur structure pour le fret de marchandise : un kilomètre linéaire d'autoroute nécessite alors selon l'historien de l'environnement Nelo Magalhães une emprise au sol de dix hectares et l'extraction de 30 000 tonnes de sable et de gravier – soit autant de masse qu'un hôpital⁵.

Béton, ciment et amiante remodelent les paysages français au service d'une urbanisation galopante.

Les « Trente Glorieuses » consacrent également le tournant productiviste de l'agriculture française, qui voit son destin lié avec celui de l'industrie pétrolière. Tracteurs et motoculteurs, pesticides de synthèse, engrais azotés ou encore plastique pour le conditionnement des denrées sont autant de techniques agricoles dont l'emploi explose au sortir de la Seconde Guerre mondiale et dont l'usage nécessite des quantités phénoménales d'énergie fossile. En plus d'un accroissement des émissions de CO₂ et de méthane, la généralisation de la monoculture et le remembrement sans précédent des parcelles bouleversent durablement les écosystèmes agricoles.

Ouvriers et colonisés, l'invisibilisation des corps au travail

Focalisé sur le progrès technique, le concept de « Trente Glorieuses » éclipse un désastre tant environnemental que sanitaire en invisibilisant les corps humains au travail pour faire fonctionner l'économie. La rationalisation du travail industriel et ses cadences répétitives entraînent pourtant une explosion du nombre d'accidents du travail : l'usine devient un « *univers prométhéen sans doute par les dimensions des machines, mais qui meurtrit fréquemment le corps ouvrier, le broie ou le déchiquette parfois*⁶ ». L'historien du travail et des mondes ouvriers Xavier Vigna résume à ce sujet : « *Au regard de ces réalités ouvrières, il y a quelque obscénité à célébrer la période dite des “Trente Glorieuses”, sans jamais envisager ses revers, ni penser à ses soutiers qui furent aussi ses victimes*⁷ ».

L'invisibilisation des corps recouvre également un mythe géographique, exposé par l'historienne Gabrielle Hecht dans ses travaux : centré sur la métropole, le concept de Jean Fourastié évacue les relations de prédation qu'entretient la France avec ses (ex-)colonies⁸. Tout au long des années 1940 et 1950, l'agriculture algérienne est orientée par l'administration coloniale vers des cultures de rente et d'exportation vers la métropole (vignes, agrumes et tabac) compromettant sérieusement la sécurité alimentaire des populations autochtones avant que le Sahara algérien, puis la Polynésie française, ne deviennent un vaste terrain de jeu des essais nucléaires français entre 1960 et 1974.



L'uranium qui sert à la mise en place du programme électronucléaire français entre 1945 et 1974 est d'ailleurs majoritairement extrait au Niger, au Gabon et à Madagascar – trois anciennes colonies françaises où se développent chez les mineurs des maladies radio-induites et des cancers. L'échange écologique inégal – c'est-à-dire l'extractivisme néocolonial de ressources naturelles dans les pays du Sud global⁹ pour soutenir la croissance industrielle des pays occidentaux – fut ainsi, et reste aujourd'hui, une condition essentielle à la forte croissance économique.

Une révolution silencieuse et inéluctable ?

« Avant nous ne savions pas. Nous n'avions pas conscience des dégâts sur l'environnement. Avec les connaissances scientifiques actuelles, nous pourrions réitérer sans peine l'exploit des "Trente Glorieuses", cette fois-ci sous le règne de la croissance verte. » On imagine sans peine un économiste conventionnel nous (re)servir cette soupe face au contre-récit des « Trente Ravageuses ». Or, s'il est un enseignement majeur de l'histoire environnementale, c'est celui de se prémunir contre l'idée d'une réflexivité toute contemporaine : éclairés que nous sommes, nous serions plus conscients que nos aînés sur les ravages de la croissance à marche forcée. Cette idéologie dominante est d'ailleurs une pierre angulaire du concept de « *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975* », le livre de Jean Fourastié est tout entier construit sur l'idée d'un consensus social sur le sens du progrès.

Contre le rouleau compresseur des mythes économiques, le contre-récit est un sport de combat : celui des rebelles et des sans-voix.

Seulement, les résistances et inquiétudes furent nombreuses. Outre des pionniers de l'écologie politique comme Jacques Ellul ou Bernard Charbonneau et le bien célèbre Mai-68, on peut penser aux paysans de Saclay qui s'opposèrent dès 1947 à la construction d'un centre atomique sur leur commune – 70 ans avant la ZAD contre la ligne 18 du métro parisien –, aux millions de pêcheurs qui observèrent avec consternation l'eutrophisation des cours d'eau, aux ouvriers syndicalistes qui élaborèrent dès les années 1950 une critique des effets sanitaires et environnementaux de la « productivité¹⁰ » ou encore aux apiculteurs qui se mobilisèrent vigoureusement au même moment contre les pesticides organochlorés.

« La supposée absence ou marginalité des détracteurs du "progrès" pendant les "Trente Glorieuses" (ou jusqu'en 1968) ne va donc nullement de soi, rappelle Christophe Bonneuil. Elle fut, et reste, une construction politique, sociale, historiographique¹¹. » Contre le rouleau compresseur des mythes économiques, le contre-récit est un sport de combat : celui des rebelles et des sans-voix.

Jules CALAGE , publié le 23 janvier 2025 (Socialter)

Jules Calage est étudiant à l'EHESS et titulaire d'une Licence Sciences pour un Monde Durable à l'Université PSL.

Sources

1. Programme de gouvernement adopté en 1972 par le Parti communiste français et le Parti socialiste.
2. Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses*, Fayard, 1979 ; de même pour les citations suivantes.
3. Rémy Pawin, « Retour sur les "Trente Glorieuses" et la périodisation du second XX^e siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2013/1 n°60-1, 2013, p.157.
4. Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, La Découverte, 2013, p.43.
5. Nelo Magalhães, « L'autoroute et le marchand de sable », *Le Monde diplomatique*, avril 2024.
6. Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, Perrin, 2012, p.208.
7. *Ibid.*
8. Gabrielle Hecht, « L'empire nucléaire. Les silences des "Trente Glorieuses" » dans Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, *op. cit.*
10. Autant d'exemples développés dans *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, *op. cit.*
11. Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, *op. cit.*

Faire son bon temps pour les baleines au Groenland (FR/EN)

Chaque situation présente une opportunité.

Lorsque mon navire, le *John Paul DeJoria*, est arrivé à Nuuk, au Groenland, le 21 juillet 2024, je savais qu'il y avait une possibilité que les contrôles aux frontières me signalent.

Mon nom n'était plus sur la liste rouge d'Interpol. Je n'avais pas été signalé à mon entrée en Irlande avant de partir de Dublin. Mais je me doutais que le Japon pourrait essayer de me tendre une embuscade à un moment donné, malgré ses tentatives infructueuses pour me capturer depuis quatorze ans.

Avec le navire amarré au quai de ravitaillement, je scrutais le quai à la recherche de signes de trouble.

Il ne fallut pas longtemps avant que deux fourgons blancs banalisés arrivent, et je fus à peine surpris de voir plusieurs policiers danois débarquer sur le quai. Ce n'était visiblement pas un contrôle de routine.

Je m'assis sur le fauteuil du capitaine à la passerelle et observai les quatorze policiers zélés monter l'échelle pour se rendre à la timonerie.

Il ne pouvait y avoir qu'une seule raison à cette troupe en uniforme.

Les quatorze officiers s'entassèrent silencieusement dans la timonerie, tous les regards braqués sur moi. Le plus grand d'entre eux, un gaillard nordique imposant, s'approcha de moi, une main sur la crosse de son arme.

« Êtes-vous Paul Watson ? » demanda-t-il d'une voix menaçante.

« Oui, » répondis-je.

Il agrippa ma chemise des deux mains et me tira brutalement du fauteuil.

« Je suppose que je suis en état d'arrestation, » dis-je avec un léger sourire.

Il réagit comme si je résistais, interprétant mon sourire comme une provocation, enfonçant ses pouces dans ma poitrine. Tout ce qu'il dit fut « oui ».

« Pour quelle accusation ? » demandai-je.

« Vous le saurez bientôt. » Il me força à me retourner, tira mes bras derrière mon dos et serra douloureusement les menottes autour de mes poignets. Il me poussa ensuite vers la porte et sur l'aile bâbord du pont.

« Vous pensez avoir assez d'officiers ? » plaisantai-je.

Je fus conduit le long de la passerelle, poussé dans l'un des fourgons. Nous nous rendîmes au commissariat, où l'on m'enferma dans une cellule pendant quelques heures. C'était une cellule froide en béton, avec un mince matelas en plastique gris sur le sol glacé.

Heureusement, j'avais dans ma poche un petit livret de poèmes de Lord Byron pour m'aider à passer le temps.

Quelques heures plus tard, les mêmes douze policiers, au visage très fermé, m'escortèrent dans une salle d'audience où j'eus le déplaisir de rencontrer pour la première fois Mariam Khalilm, la procureure danoise, dont l'attitude me parut immédiatement délibérément hostile.

Le juge, une femme autochtone, parla peu et sembla se soumettre aux exigences hystériques de la procureure, qui me décrivait comme un dangereux terroriste déséquilibré à maintenir en détention pour la sécurité de la communauté. Mariam me dépeignit de manière flamboyante comme un fugitif international armé et dangereux. Je dois avouer que j'étais flatté qu'elle ait une opinion si extravagante de moi.

Le juge crut son histoire et ordonna mon envoi à la prison de Nuuk jusqu'au 14 août.

Le trajet en voiture de police traversa un paysage désolé de rochers brisés, avec une vue magnifique sur la mer à droite, jusqu'à ce qu'apparaisse un bâtiment gris en béton ressemblant furieusement à un goulag.

Et c'est ainsi que je me retrouvai dans ce qui allait devenir ma nouvelle maison loin de chez moi pour les cinq prochains mois.

En tant que prison, celle de Nuuk est un endroit incroyablement agréable. Tous les prisonniers et de nombreux gardiens étaient principalement des Groenlandais autochtones, tous assez amicaux. Ma cellule était plus grande que ma cabine sur le navire et équipée d'un petit réfrigérateur, d'un bureau, d'une télévision, d'une couchette confortable et d'une salle de bain privée avec un lavabo, des toilettes et une douche. Mais le meilleur atout était la grande fenêtre sans barreaux avec une vue panoramique sur le fjord, les petits icebergs, les montagnes, et dès mon premier jour, non loin au large, j'aperçus une gerbe d'eau, puis le spec-

tacle exaltant d'une baleine à bosse levant sa queue hors de l'eau, accompagnée d'un petit baleineau émergeant de la mer dans une éclaboussure joyeuse.

Ma première pensée fut que certaines personnes paieraient cher pour une chambre avec une telle vue. C'était comme être de retour dans l'océan Austral, où tout ce drame avait commencé des années auparavant. Je me souvins de quelque chose que Samuel Johnson avait écrit : « Être sur un navire, c'est comme être en prison, avec la possibilité de se noyer. » Malgré cette sage observation, je préférais tout de même le navire.

En évaluant ma situation, la perspective initiale était modérément alarmante. Après 12 ans, les autorités japonaises avaient finalement réussi à convaincre un pays de me détenir. Pas surprenant que ce soit le Danemark, la seule nation autre que le Japon à se livrer au massacre annuel et cruel de dauphins sans défense.

En fait, ce sont les tueurs de dauphins des îles Féroé danoises qui avaient alerté le gouvernement japonais de notre arrêt prévu à Nuuk, Groenland. Ils ne réalisaient alors pas encore l'erreur qu'ils avaient commise.

Ni les Japonais ni les Féroïens ne considéraient un instant que cette interception, cette arrestation et ces fausses accusations se révéleraient être pour nous une exposition victorieuse de leurs entreprises meurtrières et criminelles conjointes. À ce moment-là, j'étais assez heureux de les voir célébrer à Taiji, Tokyo et Torshavn. L'occasion nous était donnée de rappeler au monde leurs atrocités arrogantes et avides.

Depuis la fenêtre de ma cellule, je fis un signe d'adieu à mon navire, qui opérait un passage rapproché dans le fjord avant de prendre la mer en direction de Halifax, en Nouvelle-Écosse. Notre plan de transiter par le passage du Nord-Ouest avait changé. Le but du voyage était, à l'origine, de concentrer l'attention sur le déploiement du nouveau navire-usine japonais *Kangei Maru* et sur les intentions de l'industrie baleinière japonaise de retourner dans le sanctuaire des baleines de l'océan Austral.

Cette arrestation offrait une excellente opportunité pour un nouveau plan beaucoup moins coûteux. La prison de Nuuk devint simplement mon nouveau navire. Je l'appelais le *Bon Navire Nuuk*, et l'objectif restait le même : attirer l'attention internationale sur les opérations illégales de chasse à la baleine du Japon, avec l'avantage supplémentaire d'attirer l'attention sur le massacre obscène et continu des dauphins dans les îles Féroé.

En regardant mon navire sortir du fjord, la scène devant moi me rappela mon temps dans l'océan Austral. Les petits icebergs dans la mer, les montagnes enneigées, les baleines et l'*Aurora Australis* remplacée par l'*Aurora Borealis*.

Le *John Paul DeJoria* fut suivi jusqu'à Halifax par le navire de guerre danois curieusement nommé *Lauge Koch*. Les Danois refusèrent d'expliquer pourquoi, mais c'était tout à fait inhabituel et ressemblait à s'y méprendre à une tentative mesquine mais onéreuse (pour eux) d'intimidation. Lorsque le capitaine Locky MacLean fit un *Crazy Ivan* (un virage à 180 degrés sur un navire poursuivant) sur eux dans le golfe du Saint-Laurent, le capitaine danois alla se plaindre aux gardes-côtes canadiens, mais il n'en résulta rien.

Les Danois étaient à des kilomètres derrière, mais cela les avait forcés à faire demi-tour et à fuir.

Et ainsi commença la campagne de cinq mois qui attira l'attention du monde sur l'entreprise criminelle japonaise de chasse à la baleine dans le sanctuaire baleinier de l'océan Austral.

Tous les 28 jours, je me rendais au tribunal, où la procureure clamait à quel point j'étais dangereux, et le juge ordonnait que je sois détenu pour 28 jours supplémentaires, en août, septembre, octobre, novembre et décembre. Il semblait que personne ne voulait prendre une décision, et tout ce qu'ils pouvaient faire était de temporiser jusqu'à ce que quelqu'un fasse quelque chose.

Pendant ce temps, une activité frénétique grondait à l'international, avec des milliers de membres du public signant des pétitions et écrivant au gouvernement danois. Sea Shepherd France mobilisa des dizaines de mairies, dont Paris, Nice et Lyon, pour afficher des banderoles « Libérez Paul Watson ». Le président Emmanuel Macron et le premier ministre Michael Barnier prirent ma situation à cœur, aux côtés du président brésilien Lula De Silva et de nombreuses célébrités comme Pierce Brosnan, James Cameron, Martin Sheen, Sylvia Earle et la Dr Jane Goodall. Soudain, pour le Danemark, il ne s'agissait plus simplement d'une extradition.

Chaque semaine, les gardiens me remettaient une énorme pile de courrier. Le soutien était incroyable, avec plus de 4 500 lettres du monde entier, y compris de nombreuses missives positives du Japon.

Lors de ma troisième comparution devant le tribunal, le 14 septembre, je m'attendais à ce que les preuves soient enfin examinées. Au lieu de cela, on m'accorda finalement un rendez-vous d'interrogatoire par la police.

La procureure danoise Mariam Khalilm semblait tout droit sortie d'un casting pour le rôle central du procureur impitoyable et biaisé. Nous découvrîmes qu'elle avait ouvertement signé son soutien au sanglant Grindadráp aux Féroé. Si cette femme ne voyait aucun mal dans le meurtre barbare de familles entières de dauphins, je ne pouvais certainement pas m'attendre à une quelconque considération de sa part. Elle était avide de sang, et il devint assez évident pour moi que son attitude serait un avantage.

À la demande de la procureure, le juge refusa d'examiner les documents ou les arguments de mon équipe de défense. Il permit toutefois la diffusion de la vidéo fournie par les Japonais, ce qui semblait manifestement préjudiciable.

J'utilisai chaque occasion de parler devant le tribunal pour dénoncer les crimes de l'industrie baleinière japonaise, après quoi le juge, devant l'insistance de la procureure, ordonna mon retour au tribunal le 23 octobre.

À la grande irritation de Mariam, je déclarai : « C'est mon 73^e jour en prison. Mes accusateurs sont des criminels, et ce n'est pas seulement mon opinion – c'est le jugement de la Cour internationale de Justice et du tribunal fédéral australien. Nous parlons d'une ecchymose sur la joue de quelqu'un, causée non par notre bombe puante, mais par leur propre gaz poivré. Les Japonais ont éperonné et fendu un navire en deux, mettant en danger la vie de six membres d'équipage que nous avons dû sauver. Je ne peux pas croire que le Danemark m'extradera au Japon – ce serait ma condamnation à mort. Le Danemark respecte les droits de l'homme. »

Je sentais que la prolongation de l'affaire jouait en ma faveur. Il était évident que la situation devenait complexe. En juillet, le ministre danois de la Justice, Peter Hummelgaard, avait déclaré que mon cas n'était pas politique et qu'il respecterait toute décision prise par le tribunal groenlandais.

Le 23 octobre, la police m'escortait à ma cinquième comparution devant le tribunal de Nuuk. Une fois de plus, celui-ci ordonna ma détention pour un mois supplémentaire, la procureure avançant l'argument de la sécurité du public (!)

On m'a à nouveau donné l'occasion de m'exprimer. Au lieu d'essayer de me défendre, j'ai décidé de profiter de l'occasion pour exposer et condamner les crimes du Japon.

« Il n'y a pas de surprise ici, le Japon obtient ce qu'il veut. Il s'agit d'une entreprise criminelle qui utilise le système judiciaire danois pour arriver à ses fins. Ils veulent recommencer à tuer des baleines dans le sanctuaire baleinier de l'océan Austral. Ils ont peur que nous les démasquions à nouveau »

Alors que le mois d'octobre se transformait en novembre, les nuits commençaient à s'allonger, la neige à monter et le temps s'écoulait lentement derrière les murs.

Je suis retournée au tribunal pour la septième fois le 2 décembre, et j'ai été ravi de voir tant de sympathisants brandir des pancartes et chanter « Joyeux anniversaire ». Même la police m'a souhaité une bonne journée, sous le regard réprobateur de Mariam, la procureure.

Comme lors des six comparutions précédentes, l'accusation a demandé un nouveau placement en détention provisoire jusqu'au 30 décembre. Cette fois, le juge n'était pas d'accord et m'a ordonné de comparaître à nouveau le 18 décembre, en indiquant que le ministère de la justice prendrait une décision sur l'affaire dans les deux semaines.

Mariam avait déjà pris sa décision et l'accusation, ainsi que la police groenlandaise, avaient fait part au procureur général de leur position, à savoir que je serais extradé vers le Japon, de sorte qu'elle s'attendait à ce que je sois maintenu en prison jusqu'à la fin de l'année.

Le juge m'a donné la possibilité de faire une déclaration.

« Je n'aurais jamais pensé en juillet que je fêterais mon 74^e anniversaire dans cette salle d'audience, car j'étais persuadé que les preuves et les documents montreraient et prouveraient que non seulement je n'étais pas impliqué dans la planification ou la participation à l'incident présumé, mais que tout ce qu'il fallait, c'était examiner les preuves. Je n'ai été impliqué dans aucun crime.

Le Japon, en revanche, a détruit un navire et blessé des membres d'équipage sans aucune conséquence juridique. Il y a une loi pour eux et une autre pour moi, je suppose.

C'est une injustice.

Et pourquoi en est-il ainsi ?

La procureur déclare que c'est à cause de la « gravité » du crime.

La « gravité » du crime !

Un braconnier japonais se retrouve avec une petite ampoule sur la joue qui n'a même pas été causée par moi, mais très probablement par leur propre spray au poivre qui lui a été renvoyé au visage. Cela aurait pu être prouvé si les baleiniers n'avaient pas détruit les vêtements qu'ils portaient. Les résidus chimiques sur leurs vêtements auraient prouvé de manière concluante qu'il s'agissait d'un spray au poivre et non d'une de nos boules puantes non corrosives et non toxiques.

Où est cette « gravité » qui, selon le procureur, peut être comparée au fait de « tirer des balles dans une maison remplie d'innocents » ?

C'est simple. C'est clair, le fait est que le Japon a menacé le Danemark d'annuler un contrat sur les éoliennes offshore si le Danemark ne me livrait pas au Japon. Le Japon a menacé la France de se retirer de la conférence sur les océans prévue à Nice en 2025, si la France continuait à me soutenir.

C'est problématique. Ouvertement politique et le Danemark ne peut pas m'extrader pour des raisons politiques et certainement pas pour quelque chose d'aussi minime et surtout dans un pays où le système judiciaire est basé sur des interrogatoires quotidiens jusqu'à ce qu'ils obtiennent des aveux avant que l'accusé ne puisse même comparaître devant un juge. Le système judiciaire japonais est médiéval et a été condamné par Amnesty International et de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme.

Le Danemark est un champion des droits de l'homme et il est hors de question que le Danemark ne m'envoie au Japon sur la base de fausses accusations à motivation politique portant sur des allégations très minimes.

Ce tribunal fera ce qu'il fera. Mais c'est politique et cette procureure a signé une déclaration soutenant le Grind dans les îles Féroé, elle a donc aussi un engagement politique et un parti pris et quand elle dit qu'elle n'a pas entendu parler de moi, elle ment. Elle en a certainement entendu parler en raison de notre implication de longue date dans cette activité particulière aux îles Féroé, qui constitue une violation de la convention de Berne, la même convention qui justifie mes interventions.

Je n'ai jamais rien fait de violent dans ma vie. Je ne proteste même pas. Ce que je fais, c'est intervenir contre des activités illégales et ce que fait le Japon est une violation du Moratoire mondial sur la chasse commerciale à la baleine de la CBI et l'illégalité de la chasse à la baleine japonaise a été confirmée comme étant une opération criminelle par la Cour internationale de justice en 2014 et c'est pourquoi je suis ici aujourd'hui, pour mon anniversaire. »

À 8 h 46 le 17 décembre, l'un des gardes m'a apporté un téléphone : c'était mon avocate, Julie Stage, qui m'appelait de Copenhague pour me dire que le ministre de la Justice avait pris la décision de me libérer.

On m'a donné une heure pour faire mes valises et, comme ça, j'ai pris la porte.

Je suis rentré en France le 20 décembre, à temps pour passer les fêtes de Noël avec ma femme et mes deux jeunes fils.

Le lendemain, plus de 2 000 personnes se sont réunies sur la place de la République pour un rassemblement de bienvenue organisé par Hugo Clement, Vakita et Sea Shepherd France. Le Premier ministre Michael Barnier était présent pour témoigner de son soutien.

Avec ma libération, l'opération Kangei Maru, la campagne visant à attirer l'attention internationale sur le lancement du nouveau navire-usine japonais et sur la poursuite des activités illégales de l'industrie baleinière japonaise, s'est achevée sur un succès.

Capitaine Paul WATSON (L'impertinent)
Janvier 2025

Les grues cendrées au lac de Der, une migration son et lumière



La migration des grues cendrées bat son plein avant même que le printemps n'arrive. Dans le nord-est de la France, le lac du Der-Chantecoq est l'un de leurs sites d'escale les plus fréquentés. Cet article est publié en partenariat avec la *Revue Salamandre*.

Lac du Der-Chantecoq (Grand Est), reportage

La voix grésille à chaque arrêt : « *Prenez garde à l'intervalle entre le marchepied et le quai.* » Soupir, retour à la civilisation. Ventilation, valise grinçante, sifflement de nez, le moindre bruit me rappelle les notes roulées de la grue cendrée. La nostalgie m'envahit. Ce son inoubliable m'a transportée dans un monde parallèle le temps de deux journées en Champagne-Ardenne...

Rembobinons. Cet après-midi de février, la voie cyclable au départ de Saint-Dizier défile depuis quarante minutes entre trois autoroutes. À gauche, un canal dans son corset de béton. À droite, une file de voitures à l'heure de pointe. En haut, des avions militaires en exercice déchirant la grisaille dans un fracas assourdissant. Les Rafale ont-ils volé l'espace aérien et sonore aux oiseaux ? Pour l'instant, l'absence du peuple ailé est criante.

Avec la baisse de luminosité, le bal militaire s'arrête enfin. Bientôt, un son, le son, me décroche un large sourire. « *Grrou krirr gruh !* » Une troupe de grues cendrées rangées en V, avec leur cou et leurs pattes étirés, survole les terres industrialisées dans la même direction que moi.



En vol, les grues cendrées adoptent des formations en Y ou en V.
© Adobe stock

Peu après, sur la rive opposée du canal, j'aperçois une des leurs postée telle une statue grise de la taille d'un petit humain à l'orée d'un bois. Léger coup de frein, mains sur les jumelles et... trop tard, la gracieuse silhouette haute sur pattes s'est déjà envolée, en gaspillant sa précieuse énergie. Évidemment, la créature à la prudence légendaire a été plus maline que moi.

La piste bifurque et s'enfonce dans la forêt. Les lignes droites se muent en courbes organiques. La nuit glaciale est déjà bien installée quand je longe les eaux noires de l'immense lac du Der, accompagnée des cliquetis de la roue libre du vélo.

J'imagine la foule de grues rassemblée dans les zones tranquilles et peu profondes du lac. Enveloppées dans un édreton de brume, la tête posée sur leur dos, elles gardent un pied dans l'eau, l'autre relevé au chaud dans le plumage.

À quoi rêvent-elles ? Comme pour moi cette nuit, leur sommeil n'est pas profond. Dans leur patageoire, ces dormeuses sont prêtes à donner l'alarme au moindre frémissement de l'onde. Le liquide est leur allié indispensable dans les ténèbres.

Sons et lumières

« *Bien dormi ? C'était important de se lever avant l'aurore, car les grues sont très matinales* », me motive Antoine Cubaixo. Ce guide ornithologue ne compte plus les petits matins à faire découvrir avec passion les trésors à plumes aux touristes venus de toute l'Europe. Nous avançons par un froid de canard sur une jetée pour observer le spectacle du lever de grues.

Dans le jour naissant, le guide repère à la longue-vue quatre groupes de plusieurs centaines d'individus sur des îlots lointains. Réveillés, les oiseaux à échasses font un brin de toilette, protégés par leur enceinte aquatique. Déjà, leur concert de trompettes en stéréo déploie une toile sonore ininterrompue. Ils prennent leur temps ce matin.

Le lac du Der-Chantecoq et son écrin de roselières, marais et boisements est un paradis ornithologique. Pourtant, sa naissance fut un enfer : en 1974, la mise en eau de ce réservoir artificiel a englouti trois villages et leurs alentours sur 4 800 ha. Cette retenue parmi les plus étendues d'Europe régule les eaux du bassin de la Seine pour tamponner les crues à Paris.

« *Le Der est comme une mer intérieure avec des marées*, explique Antoine Cubaixo. *Il se vide à partir de juillet pour soutenir l'étiage de la Marne. La baisse du niveau découvre des vasières et des îlots, qui attirent les migrateurs en automne. En décembre, il se remplit à nouveau.* »



Lors de leurs escales dans des zones humides, les grues se nourrissent notamment dans des cultures alentours. © Adobe stock

On peut observer plus de 300 espèces d'oiseaux dans cette réserve nationale de chasse et de faune sauvage. Avec l'essor de la culture de maïs dans les années 1970, dont sont friandes les grues, le gîte et le couvert sont offerts sur un plateau. Après des années d'absence en France, les premières revenantes l'ont adopté durant l'hiver 1975-1976. L'année suivante, trente-quatre ont été dénombrées. Aujourd'hui, au 14 janvier 2024, elles sont estimées à 30 500 !

La mi-janvier marque les premiers frémissements migratoires en Champagne et le gros du départ se déroule dans la première quinzaine de février. Celles que l'on observe aujourd'hui sont majoritairement venues d'Espagne.

Départs fanfaronnants

7 h 30, le brouhaha gagne en intensité. Ça y est, un premier groupe file enfin en direction du nord-est ! D'autres suivent, sortant de toutes parts dans la clarté du matin. D'abord désorganisés, les petits points se rangent en lignes, en V ou, quand ils sont plus d'une centaine, en chevrons ou en vastes arcs de cercle.

Ces formations permettent d'économiser de l'énergie en profitant de la poussée d'air provoquée par l'oiseau qui précède, comme les cyclistes qui se maintiennent dans le peloton. *« Il n'y a pas de meneuse, toutes se relaient à la tête de la formation, explique l'ornithologue, un café entre ses doigts glacés. Ce sont des groupes familiaux : des couples avec ou sans leurs jeunes, et d'autres individus qui peuvent avoir des liens de parenté. Beaucoup retournent sur leurs sites de naissance ou de nidification. »*

Bilan de la matinée : plus de 600 individus. *« Un chiffre correct pour la saison. Les rassemblements les plus spectaculaires sont automnaux, à l'image du record du 3 novembre 2019 avec 268 120 grues, soit presque la totalité des hivernantes d'Espagne ! se rappelle l'ornithologue. Elles étaient bloquées sur leur route par une mauvaise météo, puis ont toutes décidé de partir en même temps quand l'anticyclone s'est installé. »*

Concert dînatoire

L'après-midi, je rejoins Jean Chevallier pour sillonner la plate campagne alentour. Ce peintre animalier est devenu un fin connaisseur de sa région d'adoption à force d'y scruter la faune presque tous les jours de l'année. Nous recherchons... des grues, évidemment. De celles qui ont choisi de prolonger leur halte pour reprendre des forces.

« Il y a quelques jours encore, il y avait des groupes un peu partout dans les prés mouillés ou sous quelques chênes. Elles étaient parfois plusieurs dizaines assez bruyantes », dit le naturaliste. Aujourd'hui, nous repérons au loin une petite poignée de grues paisibles, plantées dans une prairie bien verte semée d'oies cendrées et rieuses.



Les grues ont un régime très varié : maïs, insectes, graines... © Adobe stock

Dans l'objectif de la longue-vue, malgré le soleil déclinant, quelques immatures sont reconnaissables à leur plumage plus terne tirant sur le brun. Leur tête et leur cou affichent une esquisse de marques noires et blanches typiques du futur plumage adulte.

C'est l'heure de décadencer le vélo pour rejoindre le gîte. La nuit arrive et, avec elle, des centaines de nouvelles arrivantes qui se dirigent vers le lac en fanfare. *« La journée de demain s'annonce bien, sourit Jean. Les grues partent souvent en fin de matinée, avec les thermiques. Comment devinent-elles que la météo sera bonne ? Comment se concertent-elles sur le départ et la destination ? »* Ses questions s'évaporent dans l'obscurité.

Crescendo d'émotions

Dernier réveil piquant avant l'aube. Cette fois, je me recroqueville comme un rocher parmi les rochers pour m'effacer sur une digue à la vue dégagée. La notion du temps se perd parmi les clapotis de l'eau. La clameur des grues monte déjà. Bientôt, le ciel en feu se zèbre de guirlandes mouvantes.

Quand les voyageuses se mettent à planer l'une après l'autre, entre les séries d'amples battements d'ailes, ces rubans sont comme soulevés par une onde invisible. En une dizaine de minutes seulement, je crois – compter plus de 1 000 migratrices. Certains groupes me survolent à quelques mètres, en m'offrant des bribes de leurs conversations et des bruissements d'ailes. Je vois leurs becs s'entrouvrir au moment des « grou » sonores, ou des quelques « siii » aigus des jeunes.

Ces cris ont « ouvert un tiroir secret de mon âme dont je ne possédais pas la clef », écrivait le poète suédois Bengt Berg (1885-1967). Seule une interrogation plane encore dans l'air : que vont devenir les grandes voyageuses ces prochains mois ?

Cet article est issu du n° 286 de la *Revue Salamandre*, « *L'appel des grues* », qui vient juste de paraître.



© Adobe stock

La *Revue Salamandre* est un magazine indépendant à but non lucratif, qui révèle tous les deux mois la vie extraordinaire des animaux et des plantes sauvages qui vivent sur le pas de votre porte.

Sofia MATOS (Revue Salamandre)
10 février 2025 (Reporterre)

Quand naturalistes et chasseurs deviennent compagnons de lutte



Dans le Jura, militants écologistes et chasseurs se sont alliés contre un projet de parc solaire. Un exemple réussi de composition des luttes.

Jura, reportage

Trois clochettes tintinnabulent dans la forêt. Les quelques congères qui résistent au soleil rasant crissent sous les pas des trois setters qui arpentent le sous-bois, nez au vent. Les chiens dessinent des cercles sonores autour de Marc Bourdon, la soixantaine énergique, gilet orange, botte de caoutchouc et fusil sur l'épaule. Marc est chasseur de bécasse. Ce dimanche matin de novembre, il emmène avec lui Anaïs Cognet, militante écologiste et membre des Naturalistes des terres, une organisation proche des Soulèvements de la Terre réunissant des spécialistes du monde sauvage, ornithologues, botanistes et autres lépidoptéristes. Depuis deux ans, sur ce petit plateau du Jura, chasseurs et naturalistes ont fait alliance, aux côtés des autres habitants du territoire, autour d'un objectif commun : protéger la forêt qu'ils affectionnent contre un projet de parc de panneaux photovoltaïques. L'union des forces a payé : l'arrêté préfectoral du 10 décembre vient de refuser l'implantation de la centrale solaire.

« La forêt où l'on est en ce moment est appelée à disparaître si le projet se fait. Les promoteurs considèrent que c'est une friche », précise Marc en marquant une pause pour tendre l'oreille. Il chasse la bécasse à l'arrêt : si l'un de ses chiens repère l'oiseau, il se fige et cesse de faire sonner la clochette accrochée à son collier ; le silence lui indique alors où aller chercher sa proie. *« C'est malhonnête, de dire ça : elle est précieuse, cette forêt, et des endroits sont particulièrement jolis. »*

Ce qui pousse Marc à la parcourir 3 ou 4 fois par semaine, c'est le plaisir de l'ausculter en compagnie de ses chiens : « Quand je chasse avec mes chiens, j'ai avec eux une relation animale, pas verbale : il y a un côté magique au fait de pouvoir communiquer avec un être vivant qui ne nous ressemble pas et qui n'est pas doué de langage articulé. Et puis, ce que j'aime bien, c'est les beaux arbres, qui dégagent quelque chose ; pas forcément des vieux arbres, mais ceux qui ont une forme particulière. Regarde comme celui-ci est magnifique », sourit-il en pointant un petit hêtre qui a gardé ses feuilles malgré les premières chutes de neige et qui brille de nuances de jaune, de vert et de brun.



Ce dimanche matin, Marc souhaitait emmener avec lui Anaïs, militante écologiste et membre des Naturalistes des terres. Marc a mis sa connaissance intime de la forêt au service des naturalistes, qui ont pu identifier plusieurs espèces protégées sur le plateau. © Quentin Hulo / Reporterre

Clairières, bosquets et plaines sèches sont pourtant voués à disparaître : le projet initial de centrale photovoltaïque prévoyait d'implanter un parc de 122 hectares à force de coupes rases. Face à la contestation, le porteur de projet, Cévennes Energy, filiale de la holding suisse JC Monfort, ne convoite aujourd'hui plus « que » 49 hectares.



Le défrichement prévu par le projet photovoltaïque concerne environ 49 hectares de forêt. Avant la mobilisation, il prévoyait une surface de 122 hectares. © Quentin Hulo / Reporterre

C'était sans compter sur la mobilisation des habitants des principales communes concernées, Loulle (171 habitants) et Mont-sur-Monnet (217). L'origine de cette cohésion, ce sont les ponts qu'ont su tendre naturalistes et chasseurs : Anaïs, militante depuis plusieurs années, a découvert ce projet ciblant la ville d'où est originaire sa famille, et a décidé de contacter Marc, alors secrétaire de la société de chasse locale, qui essayait d'alerter les habitants.

Puis est venu un premier dîner entre naturalistes et chasseurs, à base de terrine de bécasse maison et de truite fumée : « Il y a eu ce moment où on s'est flairés mutuellement : on voulait lui montrer qu'on n'était pas des écolos urbains intransigeants vis-à-vis de la chasse, et lui essayait de nous montrer qu'il y a plusieurs

manières de chasser, que sa pratique était aussi un attachement au vivant, une sensibilité naturaliste », se remémore Anaïs.



Plusieurs membres des Naturalistes des terres arpentent la forêt menacée par le projet de panneau photovoltaïque, à la recherche d'empreintes des lynx qui l'habitent. © Quentin Hulo / Reporterre

Marc, de son côté, se souvient des nuits passées sans sommeil à se demander ce qu'il pouvait faire pour s'opposer à ce projet qui menace la forêt qu'il chérit, puis de cette rencontre avec ceux qu'il appelle aujourd'hui affectueusement « les jeunes » : « *Aucun des jeunes ne m'a vilipendé par rapport au fait que je chasse. Et moi je respecte ceux d'entre eux qui sont végétariens. On ne parle bien que de ce qu'on connaît, et les naturalistes ont eu envie de connaître un peu mieux le monde de la chasse. Surtout, ils se sont concentrés sur les informations qu'en tant que chasseur je pouvais apporter sur la faune, la flore, le réseau d'eau, les mares et les ruisseaux.* ». De quoi inventorier les espèces menacées et ainsi complexifier l'étude d'impact qui doit être rendue par le porteur de projet.

Dans les bois, un petit groupe de naturalistes s'est penché sur l'insecte qui est, malgré lui, à l'origine du projet de centrale photovoltaïque : le scolyte ips typographe, un petit coléoptère noir qui affectionne les résineux et en particulier les épicéas, souvent présenté comme un fléau des forêts.



Marc montre à Valentin et Anaïs une aile de bécasse qu'il compte envoyer à un ami bécassier pour identification. © Quentin Hulo / Reporterre

Coupler savoirs naturalistes et connaissance forestière de chasseur a permis de proposer une autre lecture de la situation : le scolyte prospère parce que les forêts jurassiennes ont été transformées en monoculture d'épicéas, filière rentable de la sylviculture. Autrement dit : les forêts naturelles ont été jugées trop peu

productives, elles ont été remplacées par des monocultures de résineux ; celles-ci dépérissent à présent, et les promoteurs utilisent leur dégradation pour justifier de les transformer en centrales photovoltaïques.

En juin dernier, une mobilisation a réuni – sous une pluie battante – un peu plus de 200 personnes, notamment pour participer à des gestes naturalistes : creuser une mare pour y inviter le sonneur à ventre jaune, une espèce de crapauds menacée ; déblayer des cavités rocheuses où pourront nicher des populations de rhinolophes, des chauves-souris qui aiment y passer une partie de l'année.

« *Ce qui me touche avec les Naturalistes des terres, c'est qu'on met collectivement en place des gestes de jardinage aggradant pour les milieux : on se bat pour préserver quelque chose, et pas simplement contre quelque chose* », observe Jean-Alfredo Albert, paysagiste et artiste, coauteur de *Almanach de l'archipel*.

Drôle de vision : une troupe de militants naturalistes plus habitués aux cortèges de tête qu'aux cabanes de chasse défilant aux côtés d'une quinzaine de chasseurs, certains avec leur gilet orange, qui sont revenus « *super contents* » de la journée, précise Marc Bourdon. « *Punaise, j'ai bien évolué dans mon rapport à la chasse, réalise Jean-Alfredo Albert. Avant je les catégorisais comme des gros machos débiles en 4x4 qui tuent par hobby. Finalement, c'est ça être naturaliste : notre curiosité nous pousse à se rendre compte que ce n'est jamais tout noir ou tout blanc.* »



Non loin de la forêt concernée par le projet photovoltaïque, les naturalistes observent sur la neige ce qui leur semble être des empreintes de Lynx. © Quentin Hulo / Reporterre

Les collectifs locaux ont su composer plus largement qu'entre chasseurs et naturalistes, mélangeant des agriculteurs conventionnels, des instituteurs, des associations plus habituées des luttes comme Jura Nature Environnement (JNE). « *Au départ, tout le monde était d'accord pour s'opposer au projet, mais chacun à sa manière : il y avait ceux qui ne voulaient pas entendre parler de zad [zone à défendre], d'autres du fait qu'on lève la main pour prendre la parole dans une réunion...* » se souvient Frédérique Fouillet, bénévole à JNE.

Celles et ceux qui arrivaient avec une « *habitude de lutte et des pratiques militantes* » plus développées ont commencé par veiller à ne pas imposer des codes qui pourraient être excluants. Autour de la table de réunion, chacun se plie aujourd'hui à la règle des tours de parole – enfin, la plupart du temps.

L'union n'est pas encore une idylle : certains chasseurs ne s'approchent que timidement du collectif, et on évite d'aborder certaines questions politiques. Mais dans ce petit coin du Jura, chasseurs et militants naturalistes, partisans des mouvements autonomes et électeurs (probables) du Rassemblement national ont su s'asseoir autour d'une même table. Selon Marc, « *quand on se met ensemble comme ça, on est puissants. C'est efficace, sinon le projet serait déjà là* ».

À la suite de la mobilisation des collectifs locaux, l'enquête publique relative au projet a rendu un avis défavorable, et les habitants attendent à présent de savoir si le porteur de projet fera appel de l'arrêté préfectoral refusant le défrichage de la forêt. En cas de victoire durable, Marc sait déjà ce qu'ils feront : « *On ira épauler les voisins qui se battent eux aussi contre des projets photovoltaïques.* »

Nicolas CELNIK et Quentin HULO (photographies)
20 décembre 2024 (Reporterre)

Veilleurs du vivant : les naturalistes rejoignent la lutte



Naturalistes des Terres – Facebook

Longtemps réduits à la contemplation naïve de la nature, les naturalistes prennent désormais activement part au combat écologiste. Leur crédibilité scientifique et leur rapport sensible au vivant élargissent les actions militantes et pourraient embarquer une plus large partie de l'opinion publique.

Sur les trottoirs du quartier du Busca, dans le centre-ville de Toulouse, Boris Presseq, botaniste au Muséum national d'histoire naturelle de la ville, inscrit à la craie le nom des plantes qui surgissent au pied des gouttières et dans les fissures du bitume. Pariétaire de Judée, pourpier maraîcher, renouée persicaire, drave printanière... Plusieurs fois par mois, il colporte symboliquement le vivant dans des lieux où il semble avoir reculé, voire disparu. *« Je ne pourrais pas faire ce que font les militants écologistes. Risquer la garde à vue ou des coups par les CRS ou encore être fiché S... C'est un trop gros coût à payer. Alors je répertorie le vivant dans l'espace public et j'alerte les citoyens sur la destruction des écosystèmes qui nous entourent »*, explique-t-il.

Convaincu que le métier de naturaliste est nécessairement politique, *« puisqu'on est les témoins directs de la disparition d'espèces tout au long de notre carrière »*, Boris Presseq déplore cependant que la profession n'ait pas placé plus tôt le combat écologiste au centre de ses préoccupations. *« Il y a quelque chose de très égoïste chez les naturalistes ; on choisit souvent ce métier parce qu'on aime être dans la nature et la contempler, et non forcément par engagement. »* Le botaniste regrette également que la plupart des institutions naturalistes, comme l'Office français de la biodiversité (OFB) ou la dizaine de conservatoires botaniques, financés par des subventions publiques, se contentent de réaliser des inventaires sur le terrain, sans tirer la sonnette d'alarme sur la crise de la biodiversité.

Il se réjouit cependant de l'essor du mouvement Les Naturalistes des terres, porteurs d'une vision plus militante de la profession. Proche des Soulèvements de la Terre, ce collectif rassemble désormais près de 800 naturalistes amateurs ou professionnels à travers l'Hexagone. Selon eux, la pratique naturaliste ne doit pas se résumer *« à la seule contemplation ou à l'inventaire du désastre »* appelant à rejoindre les luttes écologistes locales.

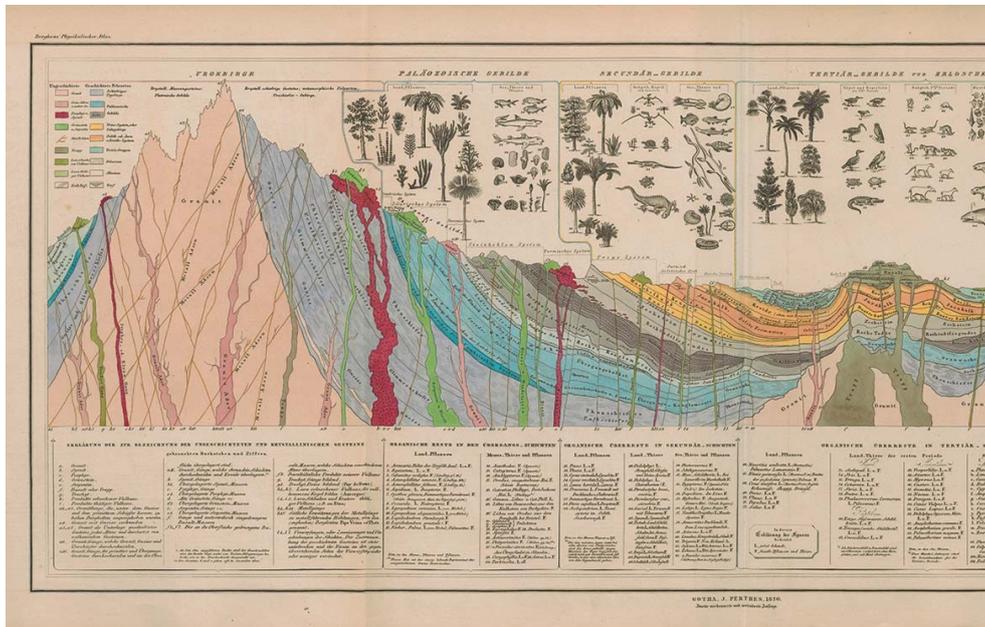


Diagramme d'une coupe transversale de la croûte terrestre, Alexander von Humboldt, 1841.

Ce combat militant n'a pas toujours été simple. Pendant vingt ans, le spécialiste des petits mammifères Pierre Rigaux a œuvré au sein d'ONG et de parcs nationaux. Il s'est rapidement aperçu de la difficulté à sortir ses travaux d'un confinement institutionnel. « *Les naturalistes ont toujours été très actifs sur le terrain. Le problème, c'est qu'on s'adresse à des personnes déjà convaincues, dans des cercles trop restreints. Nos observations terminent dans des rapports publics très peu lus ou dans les archives de muséums d'histoire naturelle* », regrette celui qui, en dix années, est devenu militant.

Désormais, il démonte les éléments de langage du lobby de la chasse sur son compte Instagram (@pierreri-gaux), suivi par près de 75 000 personnes, où il apparaît face caméra pour défendre la biodiversité. « *Je me sens vraiment utile depuis que j'ai changé d'angle d'attaque* », assure-t-il.

Les pionniers de l'engagement naturaliste

La parole engagée des naturalistes remonte pourtant au XIX^e. Dès 1801, l'Allemand Alexander von Humboldt offre le premier récit d'une Terre comme organisme vivant. À sa suite, d'autres s'insurgent contre la destruction massive du vivant engendrée par la modernisation agricole et l'extension urbaine. « *À l'époque, parmi les scientifiques de la Société d'acclimatation ou de la Société botaniste de France, quelques-uns vont porter une parole engagée. La figure la plus connue étant Edmond Perrier (1844-1921), directeur du muséum de Paris, qui soumettait régulièrement à l'État des réglementations pour limiter la destruction du vivant* », explique Rémi Luglia, historien, naturaliste et président de la Société nationale de protection de la nature (SNPN).

La première réserve naturelle en France, en Camargue, est d'ailleurs créée en 1927 par la Société d'acclimatation de France devenue depuis la Société Nationale de la Protection de la Nature (SNPN). « *Les naturalistes de l'époque tendent à mettre à distance les dimensions sensibles pour se légitimer comme de vrais scientifiques. Aujourd'hui, on sait que la relation au vivant est aussi spirituelle et culturelle* », continue l'historien. À l'orée des années 1960, les naturalistes formés par les réseaux d'éducation populaire vont se structurer au sein d'une mouvance qui verra émerger La Vie Claire, une chaîne de magasins bio née d'une revue sur l'alimentation saine, ou encore la Sepanso, une fédération d'associations de protection de la nature en Aquitaine.

Dans leur sillage, une centaine d'associations locales se regrouperont au sein de France Nature Environnement ou de la Ligue protectrice des oiseaux (LPO). À la même période, au début des années 1960, l'écologue états-unienne Rachel Carson publie le premier ouvrage sur le scandale des pesticides, *Silent Spring* (*Printemps silencieux* en français), qui entraînera l'interdiction de l'insecticide toxique DDT aux États-Unis. Vendu à plus de 2 millions d'exemplaires, traduit en 16 langues, l'ouvrage de la scientifique est devenu l'une des références du mouvement écologiste mondial.



TUÉ POUR RIEN

Étourneau abattu par un chasseur au col de Lizarrieta (Pyrénées) et laissé sur place
Photo NOS VIVENTIA - novembre 2024

Extraits des publications de Pierre Rigaud sur son compte Instagram, @pierrerrigaux.

Militer par le biais du vivant

En créant des ponts concrets entre les humains et les écosystèmes, les naturalistes permettent ainsi d'élargir le répertoire d'actions militantes. En mai 2024, à l'occasion d'une mobilisation nationale en Seine-Saint-Denis contre le Greendock – un projet d'entrepôt géant sur les berges du port de Gennevilliers en face d'une zone Natura 2000 –, les Naturalistes des terres ont créé un pierrier pour les lézards et une petite plage en bord de Seine pour les chevaliers guignettes, des oiseaux migrateurs nocturnes, pour alerter sur la biodiversité menacée par le projet immobilier.

Dans la forêt de Bord, en périphérie de Rouen, ils plantent des clous et installent des nichoirs pour empêcher le passage des tronçonneuses censées déblayer le terrain pour une future autoroute. Ils creusent aussi l'écorce des arbres pour loger le muscardin – un rongeur protégé – et le grand capricorne – un insecte bénéfique à la préservation de micro-écosystèmes dans les bois morts. « *On a souvent tourné en ridicule les missions du naturaliste, et méprisé leurs liens affectifs aux plantes, aux animaux et aux écosystèmes. Il y aurait la vraie lutte d'un côté et de l'autre, la défense des petites fleurs. Pourtant, l'intégration des naturalistes dans le combat écologiste recèle une force politique énorme* », confirme Alessandro Pignocchi, philosophe, militant écologiste et auteur du *Petit traité d'écologie sauvage* (Steinkis, 2017).



Extrait des publications de Pierre Rigaud sur son compte Instagram, @pierrerrigaux.

Selon certains naturalistes, la crise de la biodiversité est aussi une crise de connaissance et de notre sensibilité au vivant. En 2023, plusieurs études montrent l'étendue de la distance entre nos lieux de vie et les espaces naturels. Un humain vit aujourd'hui, en moyenne, à 9,7 kilomètres d'une zone naturelle, soit 7% plus loin qu'en 2000, d'après une étude publiée dans *Frontiers in Ecology and the Environment*. C'est en Europe et dans l'est de l'Asie que cette distance est la plus élevée, avec par exemple une moyenne de 22 kilomètres en Allemagne et 16 kilomètres en France. « *Or, l'interaction et la proximité avec la nature sont des éléments clés dans l'adoption de comportements pro-environnementaux* », peut-on lire dans un article publié par le CNRS.

Plusieurs études montrent que cette déconnexion entre les humains et les écosystèmes vivants se traduit par une raréfaction des éléments naturels et de leurs imaginaires dans les contenus culturels comme les romans, chansons, albums pour enfants ou encore dessins animés. C'est aussi la raison pour laquelle de plus en plus d'activistes se griment en animaux lors des manifestations, portent des masques de hibou ou de muscardin ; baptisent les cortèges par des noms d'animaux, comme le cortège loutre contre les mégabassines à Sainte-Soline. « *Le lien sensible que nous avons avec les êtres vivants et leurs écosystèmes fait de nous des alliés nécessaires et précieux dans leur défense* », écrivent les Naturalistes des terres.

À ce sujet, l'usage tactique de l'inventaire d'espèces protégées et menacées par des projets écocidaires est mobilisé de longue date dans les milieux écologistes. En 2013, des naturalistes ont par exemple inventorié le site bocager et humide de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Un travail ayant contribué à la victoire contre le projet d'aéroport, appuyé des recours juridiques et construit un nouvel imaginaire autour de la défense d'un territoire peuplé d'êtres vivants humains comme non-humains.

Même démarche à Langoëlan, commune du Morbihan, en 2021, quand deux associations, un syndicat agricole et trois habitantes sont parvenues à faire annuler la construction d'un poulailler géant en prouvant la présence de l'escargot de Quimper, espèce protégée, dans le périmètre visé. Une stratégie de lutte qui a prouvé son efficacité, à tel point qu'il existe désormais un guide juridique sur les manières d'attaquer un projet au titre des espèces protégées. « *Le premier levier qui permet à un pouvoir centralisé d'imposer une destruction des écosystèmes est de priver les populations de leur savoir écologique. Se ressaisir des savoirs naturalistes, c'est reconstruire notre autonomie* », avance Alessandro Pignocchi.



Extrait du *Petit traité d'écologie sauvage* (Steinkis, 2017) d'Alessandro Pignocchi.

Par la légitimité que leur confère leur profession (botanistes, écologues, ornithologues...), les naturalistes sensibilisent aussi une plus large partie de l'opinion publique. Quand un grimpeur du Groupe national de surveillance des arbres (GNSA), harnaché à un chêne pour lutter contre le projet autoroutier A69, prononce : « *Tant qu'il y aura des arbres, il y aura des écureuils* », l'expression se répand comme un traînée de poudre, le collectif Extinction Rebellion la diffuse et, par ricochet, la presse française titre sur la lutte des « *écureuils* ».

« *Elle est forte cette image, elle a su toucher l'opinion publique par pure empathie : qui aurait envie de faire du mal à un écureuil ?* » interroge Thomas Brail, arboriste et conférencier, fondateur du GNSA, dont la grève de la faim contre le projet autoroutier a été longuement médiatisée. « *On ne pourra pas fédérer dans la durée uniquement avec des affects tristes. Les naturalistes touchent du doigt la dimension la plus désirable du combat écologiste : bâtir un monde dans lequel nos relations au vivant sont enrichies* », conclut Alessandro Pignocchi.

Victoire RADENNE , publié le 13 janvier 2025 (Socialter)
Journaliste chez Socialter

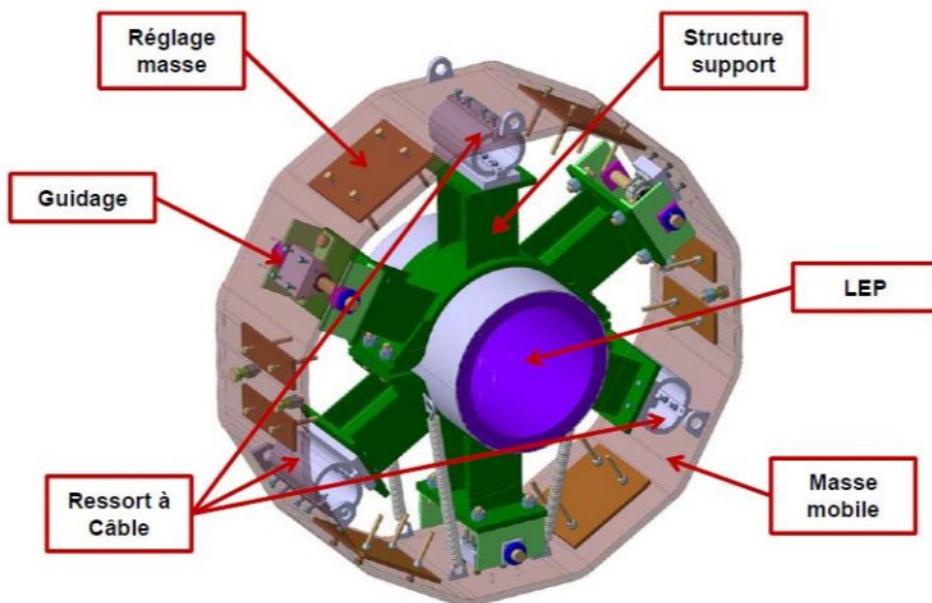
2025 : clap de fin pour les EPR et EPR2 ?

Problèmes techniques dont la résolution est constamment reportée ou tout simplement impossible, difficultés financières qui ne cessent de s'aggraver... Les nouvelles du fiasco de l'EPR de Flamanville et le récent rapport de la Cour des comptes sonnent comme un dur rappel à la réalité pour les tenants des réacteurs nucléaires EPR et EPR2, dits de troisième génération. En sonneront-ils aussi le glas ?

Des problèmes techniques persistants

Le schéma du planning de démarrage était formel lors de la Commission Locale d'Information (CLI) de Flamanville du 12 avril 2024 [1] : la montée en puissance de l'EPR devait se faire par paliers avec 25% de puissance à l'été 2024 et l'atteinte de sa pleine puissance pour la fin de l'année 2024. Le directeur EDF du projet Flamanville 3 d'alors, Alain Morvan, n'avait pas ménagé ses effets de manche avec notamment « un nettoyage, très poussé, à la chiffonnette » [2].

Las, le planning a pris deux saisons de retard et la puissance de 25%, finalement reportée en fin d'année 2024, n'a même pas été au rendez-vous. Il a fallu que ce soit le média Blast qui en révèle la cause mercredi 15 janvier 2025 : des vibrations. Il faut dire qu'il y a le choix : le rapport d'instruction de la demande d'autorisation de mise en service du réacteur mettait en garde contre des vibrations possibles internes à la cuve (première barrière à la radioactivité) [3], des vibrations liées aux groupes motopompes primaires [4], au système ASG d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur (qui participent à la deuxième barrière à la radioactivité) [5]... Et aussi des vibrations de la ligne d'expansion du pressuriseur qu'un joyeux bricolage baptisé "tuned mass damper" (dont la vision vaut le détour p.29 du rapport) est censé contenir.



Vue 3D du TMD

« Tuned Mass Damper »

Page 29 du rapport d'instruction sur la demande d'autorisation de mise en service du réacteur EPR de Flamanville

Du lourd. Sans compter que Yannick Rousselet, membre de la CLI pour Greenpeace, avait évoqué lors de la CLI du 12 avril 2024 de possibles nouvelles vibrations sur le circuit primaire, déniées dans le même temps par EDF et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), aujourd'hui devenue Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR).

Il n'y a pas que des problèmes de vibrations, il y a aussi des irrégularités sur le couvercle de cuve, les soupapes des circuits secondaires principaux, les échangeurs entre les circuits de refroidissement intermédiaire (RRI) et d'eau brute secourue (SEC)... dont le traitement a été renvoyé à des échéances plus ou moins lointaines [6]. Et surtout, il y a le problème de la cuve, défectueuse et non remplaçable.

Dans ce marasme industriel, EDF n'a cessé d'être servi par l'ASNR qui a toujours mangé son chapeau en sacrifiant la sûreté (l'exemple le plus flagrant concerne la cuve), ainsi que par le président de la CLI de Fla-

manville, Benoît Fidelin, qui a systématiquement fait de la rétention d'information. Alors que l'ASNR prescrit que jusqu'à l'achèvement des essais de démarrage de l'installation, l'exploitant informe, selon une *fréquence au moins mensuelle*, le public et la commission locale d'information constituée autour de la centrale nucléaire de Flamanville de l'avancement de ces essais et des principaux faits marquants survenus. [7], la CLI n'a en effet pas été informée pendant l'été 2024 [8] et visiblement pas davantage fin 2024. De plus, l'expertise indépendante demandée par le CRILAN avait été purement et simplement refusée par la CLI [9].

Des difficultés économiques et financières qui s'aggravent

Les difficultés des EPR ne sont pas que techniques, elles sont aussi économiques et financières, et rejoignent en cela celles des EPR2. En effet, la Cour des comptes a rappelé dans un rapport publié mardi 14 janvier 2025 [10] qu'EDF se refuse à fournir le coût de production et la rentabilité des kWh EPR et EPR2 malgré la demande de la juridiction financière de 2020 :

« Dans son rapport de 2020 sur la filière EPR, la Cour recommandait à EDF de "calculer la rentabilité prévisionnelle du réacteur de Flamanville 3 et de l'EPR2 et en assurer le suivi » (recommandation n° 6). EDF a refusé de manière délibérée et persistante de communiquer à la Cour des informations sur la rentabilité et le coût de production prévisionnels, ce qui amène à considérer cette recommandation comme non mise en œuvre.

Sur la base des éléments en sa possession, un calcul de la Cour prévoit une rentabilité médiocre pour Flamanville 3. Pour sa part, le programme EPR2 demeure caractérisé à ce jour par l'absence de devis abouti et d'un plan de financement. [11] »

Et celles de la Commission nationale du débat public (CNDP) formulées en 2023 et 2024 :

« La Commission nationale du débat public [...] recommande que des réponses apportant des informations précises et complètes soient données aux questions du public ; ces réponses doivent porter notamment sur les points suivants [...] l'économie générale, le financement du projet et ses perspectives de coût de production [...] : [12]. »

« Rentabilité médiocre » est d'ailleurs un euphémisme compte tenu des coûts de production indiqués par la Cour des comptes, bien supérieurs à n'importe quel prix de vente constaté, à court comme à long terme et pour n'importe quelle source d'électricité [13].

D'ailleurs, la Cour des comptes ne semble exiger de la rentabilité que pour les projets d'EDF à l'étranger : S'assurer que tout nouveau projet international dans le domaine du nucléaire soit générateur de gains chiffrés et ne retarde pas le calendrier du programme EPR2 en France [14]. Il est regrettable que cette exigence de rentabilité ne concerne pas les réacteurs EPR et EPR2 en France puisque cela revient à avantager indûment le nucléaire par rapport aux énergies renouvelables (EnR), le premier pouvant se permettre de ne pas être rentable (et *in fine* d'être payé par des taxes et/ou des impôts), alors que le choix est ouvert en France, avec une option 100% EnR moins chère que l'option avec du nouveau nucléaire comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer [15].

En réalité, les plus récents réacteurs nucléaires d'EDF sont toujours les plus chers, à rebours de ce que l'on observe dans les énergies renouvelables [16]. Ainsi, le chantier en cours de deux EPR à Hinkley Point C (Royaume-Uni) est en passe de détenir le record mondial des réacteurs nucléaires les plus chers à 45 milliards de livres la paire [17] soit environ 53 milliards d'euros, au taux de 1.18 euros pour une livre. La Cour des comptes indique [18] que la perte sur ce chantier s'élève à 11.5 milliards d'euros pour EDF rien que sur l'année 2023. Face à la dérive des coûts d'Hinkley Point C et au gel du montant de la participation financière du chinois CGN dans le projet, la Cour demande à EDF de différer sa décision finale d'investissement dans le projet suivant, Sizewell C : La Cour préconise donc de ne pas approuver une décision finale d'investissement d'EDF dans Sizewell C avant l'obtention d'une réduction significative de son exposition financière dans Hinkley Point C. [19].

D'ailleurs, les dépenses auraient déjà explosé à Sizewell C, alors que l'investissement n'est même pas décidé. En effet, Together Against Sizewell C (TASC, Ensemble contre Sizewell C), demande au National audit office, l'équivalent britannique de la Cour des comptes, pourquoi le Royaume-Uni a déjà dépensé 8 milliards de livres avant toute décision d'investissement, alors que seul EDF devait dépenser pendant cette phase (458 millions de livres qui sont devenus 700) [20]. Bref, on ne peut pas faire confiance à EDF : les coûts et les délais explosent toujours, en France comme à l'étranger.

Si l'explication du financement des EPR2 se fait attendre, c'est que ce financement est impossible sauf à tenir un double discours sur les déficits et la dette. Les dispositifs imaginés pour les EPR britanniques reposent sur le financement via une taxe supportée par les consommateurs d'électricité : tous les consommateurs d'électricité, même ceux ayant refusé le nucléaire ! Tout cela pour garantir un prix prohibitif à EDF : Le prix d'exercice pour Hinkley Point C est fixé à 92,50 £ 2012 /MWh (indexé sur l'inflation britannique). [21], mais même pas suffisant pour boucler le budget.

Alors, pour les EPR2, le gouvernement français envisage sans doute d'ajouter à ce dispositif déjà scandaleux un prêt à taux zéro par l'État. C'est impossible pour plusieurs raisons :

- la France est déjà en procédure de déficit excessif comme six autres pays européens [22], or ce dispositif alourdirait le déficit car les intérêts seraient à la charge du budget de l'État,
- ce déficit alimente la dette publique française qui est déjà la troisième la plus importante de l'UE rapportée au PIB [23] en particulier du fait de la gestion macroniste depuis 2017,
- la France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas respecter ses objectifs en matière d'énergies renouvelables (seulement 23% dans la consommation finale brute d'énergie en 2020 par exemple) et est censée atteindre 44% en 2030, l'électricité très nucléarisée donc très peu renouvelable d'EDF (13.27% renouvelable en 2023 [24]) pèse comme un boulet sur cette contre-performance.

La Cour des comptes demande [25] que la décision finale d'investissement dans les EPR2 n'intervienne qu'après la sécurisation de son financement et l'avancement des études de conception détaillée conforme à la trajectoire visée pour le jalon du premier béton nucléaire. Les travaux préparatoires, permis par la scélérate « loi d'accélération du nucléaire », devraient logiquement être stoppés mais la Cour des comptes semble ignorer ce sujet de terrain. Et, s'agissant de la « trajectoire visée », comme d'habitude, les délais ne seront pas tenus.

Cela semble presque routinier désormais : la Cour des comptes a profité de ce rapport pour réévaluer le coût de l'EPR de Flamanville. Elle arrive à 23.7 milliards d'euros (de 2023), intérêts intercalaires compris, soit 20.4 milliards d'euros de 2015 [26]. La précédente estimation de la Cour des comptes, en 2020, était à 19.1 milliards d'euros (de 2015), soit un surcoût de 1.3 milliards d'euros de 2015 plus l'inflation. Rappelons que l'estimation en 2006, avant le démarrage du chantier, était à 3.3 milliards d'euros (de 2015).

Tous ces éléments de ce début d'année 2025 sonnent comme le clap de fin des EPR construits, du fait de leurs malfaçons, et des EPR et EPR2 en projet, du fait des perspectives scandaleuses et impossibles qu'ils nous réservent. Accompagné de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, le mix 100% renouvelable s'impose désormais depuis de nombreuses années comme la solution de référence.

RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE
Publié le 28 janvier 2025

Notes

[1] https://actu.fr/normandie/flamanville_50184/epr-de-flamanville-edf-se-dit-pret-a-charger-le-reacteur_60944580.html

[2] https://actu.fr/normandie/flamanville_50184/epr-de-flamanville-edf-se-dit-pret-a-charger-le-reacteur_60944580.html

[3] Rapport d'instruction sur la demande d'autorisation de mise en service du réacteur EPR de Flamanville (INB 167), p. 134, 182 et 185

[4] Rapport d'instruction sur la demande d'autorisation de mise en service du réacteur EPR de Flamanville (INB 167), p. 133 et 182

[5] Rapport d'instruction sur la demande d'autorisation de mise en service du réacteur EPR de Flamanville (INB 167), p. 134

[6] EPR de Flamanville : mise en service d'un « échec »

[7] page 7 de la décision N° 2024-DC-0780 du 7 mai 2024 <https://www.asn.fr/reglementation/bulletin-officiel-de-l-asnr/installations-nucleaires/decisions-individuelles/decision-n-2024-dc-0780-de-l-asn-du-7-mai-2024>

[8] <https://www.ouest-france.fr/normandie/flamanville-50340/nouveau-retard-de-lepr-de-flamanville-de-la-friture-sur-la-ligne-dd14485a-655b-11ef-8a04-77892ecaedb4>

[9] <https://cnilan.fr/la-cli-refuse-lexpertise-independante-pas-de-demarrage-pour-lepr/>

[10] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf

[11] page 25, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf

[12] <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly/decouvrez-lavis-de-la-cndp-4603> et <https://www.debatpublic.fr/projet-depr2-penly-avis-de-la-cndp-suite-la-seance-pleniere-du-04092024-6104>

[13] page 29, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf

[14] pages 13 et 47, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf

[15] 100 % d'électricité renouvelable : c'est possible, mais est-ce vraiment plus cher ? et https://enrpourtous.fr/wp-content/uploads/rte_19062023.pdf

- [16] 100 % d'électricité renouvelable : c'est possible, mais est-ce vraiment plus cher ? et https://enrpourtous.fr/wp-content/uploads/rte_19062023.pdf
- [17] "However, that project has been hit by surging costs and delays, with the most recent forecasts saying it will open after 2030 and cost around £45bn.", <https://www.telegraph.co.uk/business/2025/01/14/sizewell-c-future-doubt-edf-told-prioritise-french-nuclear/>
- [18] pages 10 et 40, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf
- [19] page 10, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf
- [20] <https://www.energyvoice.com/renewables-energy-transition/565210/campaigners-accuse-government-of-lack-of-transparency-over-sizewell-c-value/>
- [21] page 40, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf
- [22] <https://www.vie-publique.fr/en-bref/294670-deficit-public-excessif-7-pays-de-lue-concernes-dont-la-france>
- [23] <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne/>
- [24] <https://www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf>
- [25] pages 10, 13 et 47, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf
- [26] pages 9 et 28, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-01/20250114-La-filiere-EPR%20-une-dynamique-nouvelle-des-risques-persistants_0.pdf

L'EPR « n'est pas rentable », tranche la Cour des comptes



La Cour des comptes a présenté à la presse un rapport critique sur la « filière EPR », mardi 14 janvier à Paris. Elle prévoit « une rentabilité médiocre » pour l'électricité produite par ce premier EPR sur le sol français.

« *Dérives systématiques* » des coûts et délais des chantiers, « *rentabilité médiocre* » de l'EPR de Flamanville, « *accumulation de risques et de contraintes [qui] pourraient conduire à un échec du programme EPR2* »... La Cour des comptes a présenté à la presse un rapport salé sur la filière EPR, mardi 14 janvier à Paris.

Elle y livre notamment une nouvelle évaluation à la hausse du coût total de l'EPR de Flamanville, désormais estimé à 20,4 milliards d'euros (en valeur 2015), soit 1,3 milliard de plus que son estimation de 2020. Le devis initial était de 3,3 milliards d'euros, soit six fois moins que ces 20,4 milliards.

Dans leur rapport de 2020, les magistrats de la rue Cambon avaient demandé à EDF de calculer la rentabilité prévisionnelle de l'EPR de Flamanville, ce qu'EDF a refusé de faire « *de manière délibérée et persistante* ».

La rentabilité de l'EPR de Flamanville atteindrait 2 %

En conséquence, ils ont eux-mêmes sorti les calculatrices. Dans l'hypothèse d'une durée de fonctionnement de soixante ans, d'un facteur de charge (le rapport entre l'énergie effectivement produite et celle qu'elle aurait produite si elle avait fonctionné à sa puissance nominale) [1] – de 85 % et d'un prix de vente de 90 euros le mégawattheure, la rentabilité de l'EPR de Flamanville atteindrait 2 %.

« *C'est inférieur au coût des capitaux qu'EDF a été amené à engager, que ce soit sur fonds propres ou par endettement. Un projet dont la rentabilité est inférieure à son coût d'emprunt, c'est problématique. Ce n'est pas rentable* », a tranché un magistrat au cours du point presse. L'EPR de Flamanville a été raccordé au réseau le 21 décembre, avec douze ans de retard.

Retards sur les chantiers à l'international

Les projets portés par EDF hors des frontières françaises ne le sont guère plus. Dans leur rapport, les magistrats de la Cour des comptes alertent sur « *des dérives systématiques des chantiers en termes de coûts et de délais* », qu'ils soient en Chine (Taishan), en Finlande (Olkiluoto) ou en Grande-Bretagne (Hinkley Point et Sizewell). Ils se sont attardés sur le calvaire du chantier des deux EPR d'Hinkley Point, au Royaume-Uni.

« *L'estimation du coût à terminaison de Hinkley Point a augmenté de 30 % entre juin 2022 et janvier 2024, pour atteindre entre 31 et 34 milliards d'euros en valeur 2015*, a noté Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes. *Par ailleurs, l'objectif de mise en service a de nouveau été repoussé entre 2029 et 2031, après avoir déjà été décalé de 2022 à juin 2027.* » Des dérapages qui, couplés au départ du groupe chinois CGN, a amputé de 11,5 milliards d'euros les résultats d'EDF en 2023.



Le chantier britannique de l'EPR de Hinkley Point connaît des déboires. Cette centrale, avec ses deux réacteurs, sera la plus chère jamais construite sur Terre. *Wikimedia / CC BY 2.0 / Mark Robinson*

En conséquence, la Cour des comptes préconise de « *ne pas approuver une décision finale d'investissement d'EDF dans [le projet de nouvelle centrale nucléaire britannique] Sizewell C avant l'obtention d'une réduction significative de son exposition financière dans [la centrale britannique en cours de construction] Hinkley Point C* ». Dubitative devant l'acharnement d'EDF à remporter l'appel d'offres pour la construction de quatre réacteurs à Dukovany en République tchèque, elle recommande de « *s'assurer que tout nouveau projet international dans le domaine du nucléaire soit générateur de gains chiffrés et ne retarde pas le calendrier du programme EPR2 en France* ».

Des financements incertains

Annoncé en 2022 par Emmanuel Macron, ce programme EPR2 français consiste en la construction de trois paires d'EPR « *nouvelle génération* » à Penly (Seine-Maritime), à Gravelines (Nord) et au Bugey (Ain), éventuellement complétée par quatre autres paires. À peine lancé, il a déjà vu ses coûts prévisionnels dériver. « *En février 2022, le gouvernement a fait état d'un coût de construction de 51,7 milliards d'euros valeur 2020 en scénario médian dit "overnight", c'est-à-dire hors coûts de financement. L'actualisation du chiffrage présentée en décembre 2023 évoquait un coût de 67,4 milliards d'euros en valeur 2020, soit une augmentation de 30 % à conditions économiques inchangées et hors effet de l'inflation* », a noté M. Moscovici, qui parle d'un coût « *susceptible de dépasser les 100 milliards d'euros* ». EDF devait livrer une nouvelle estimation du coût du projet fin 2024, ce qui n'a pas été fait.

Déjà, la possible mise en service de la première paire a été repoussée entre 2039 et 2044. Côté financement, c'est le grand flou. Dans l'attente d'un engagement de l'État, EDF a prévu d'abaisser le budget 2025 alloué aux travaux préparatoires de ses six futurs EPR2 de 2 milliards d'euros à 1,1 à 1,3 milliard d'euros, a révélé le quotidien *Les Échos*.

Pour les magistrats de la rue Cambon, il est urgent... de ne pas se précipiter. « *Le programme EPR2 restant marqué par un retard de conception, une absence de devis abouti et de plan de financement alors qu'EDF demeure très fortement endettée* », lit-on dans le rapport.

Dans sa réponse, le ministère de la Transition écologique a approuvé la recommandation de la Cour des comptes de sécuriser le financement des EPR2 avant de prendre la décision finale d'investissement. En revanche, il défend le lancement de projets à l'international : « *Il ne faudrait pas qu'EDF, et plus largement la filière industrielle française, se prive d'opportunités à l'export.* »

Interrogé par *Reporterre*, EDF contredit lui aussi la Cour des comptes en assurant que « *les perspectives de développement hors de France concourent directement à la compétitivité du programme et permettent des bénéfices pour la construction en série* ».

Notes

[1] La puissance maximale théorique installée du réacteur est en l'occurrence de 1 600 MW.

Émilie MASSEMIN
15 janvier 2025 (Reporterre)

Un groupe minier français détruit un désert unique au Sénégal



Dépossession des terres, destruction de l'environnement, épuisement des ressources en eau... Au Sénégal, une filiale du groupe minier français Eramet suscite la colère des habitants.

Diokoul Diawrigne (Sénégal), reportage

Gora Gaye n'a pas peur de dire ce qu'il pense. Maire de la commune de Diokoul Diawrigne, située dans le nord-ouest du Sénégal, à quelques kilomètres de l'océan Atlantique, il est devenu le chef de file d'un mouvement de révolte contre la présence d'Eramet Grande Côte, appelée aussi Grande Côte Opérations (GCO), sur son territoire.

L'élue, membre de Pastef, le parti présidentiel, accuse cette entreprise minière, filiale du groupe français Eramet, d'avoir un effet dévastateur sur l'environnement et les conditions de vie de ses concitoyens. Le 28 décembre, avec plusieurs centaines de personnes, il a participé à une marche à Lompoul village, localité de sa commune, pour demander l'arrêt des activités de la compagnie. « *GCO, dafa doy !* » (« *GCO, ça suffit !* » en wolof), a scandé la foule.

Détenue à 90 % par Eramet et à 10 % par l'État du Sénégal, GCO a le contrôle, au moins jusqu'en 2029, d'une concession minière qui couvre 445 000 hectares et s'étend sur 100 kilomètres le long du littoral. Dans cette région de dunes, riche en sables minéralisés, elle extrait depuis dix ans du zircon (dont Eramet assure être le quatrième producteur mondial grâce à sa filiale sénégalaise) et d'autres minerais (rutile, ilménite, leucoxène) utilisés par diverses industries (bâtiment, nucléaire...). Elle est partie du village de Diogo, progressant lentement vers le nord, pour arriver en 2023 environ 20 kilomètres plus loin, dans les environs de Lompoul village, où elle se trouve toujours.

Au Sénégal, vent de fronde contre une filiale du minier français Eramet



Le minier français Eramet au Sénégal.
© Louise Allain / Reporterre

La concession minière couvre 445 000 hectares. La photo a été prise au drone par Afrigreen Lab, qui documente les destructions occasionnées par GCO.
© Afrigreen Lab

Les moyens techniques qu'elle déploie sont gigantesques : pour traiter des milliers de tonnes de sable par jour, elle fait serpenter une immense drague reliée à une usine qui flotte sur un bassin artificiel. Depuis quelques mois, elle utilise aussi une unité d'extraction minière sèche.

Le périmètre que GCO a déjà exploité apparaît sur des images satellites sous la forme d'une longue étendue blanche, sans végétation. Auparavant, cet espace était occupé par des cultures vivrières : il fait partie des Niayes, une bande côtière qui va de Dakar à Saint-Louis, et est dédiée au maraîchage, assurant près de 80 % de la production nationale de légumes.

Il était aussi habité : plusieurs milliers de personnes ont dû abandonner leur village ou hameau pour laisser la place à la mine et être relogés dans des « sites de recasement ». Auparavant installés en bordure de l'océan, les habitants des villages de Foth et Diourmel se retrouvent aujourd'hui 20 kilomètres plus loin, à l'intérieur des terres, dans des petites maisons identiques, collées les unes aux autres, souvent trop exigües pour accueillir décemment tous les membres de leur famille.



« Site de recasement » du village Foth, qui a été détruit par la mine. © Fanny Pigeaud / Reporterre

Des terres « lessivées »

Autour de Lompoul village, le paysage a été transformé, dit Pape Sarr, membre d'un collectif de personnes affectées par les activités de GCO. « Vous voyez cette immense dune ? Elle n'existait pas il y a six mois. C'est GCO, dont l'usine flottante est passée ici, qui l'a créée. Le terrain était auparavant plat, favorable aux activités agricoles. Ils ont tout détruit », détaille-t-il.

Lui-même possédait ici 4 hectares pour du maraîchage et de l'élevage, ce qui lui rapportait au minimum 30 millions de francs CFA par an (45 000 euros). Il en a perdu une partie au profit de la société minière. Parce qu'il s'opposait à cette spoliation, il a été convoqué à la gendarmerie. Comme lui, des milliers de petits producteurs ont dû céder leurs terres contre des indemnités insignifiantes.

Multitudes d'arbres arrachés, montagnes de sable retournées au bulldozer dans un bruit assourdissant : GCO s'affaire actuellement dans le désert de Lompoul, une zone de 300 hectares de dunes brunes située à 3 kilomètres du village éponyme. Sous l'action de ses énormes engins, ce lieu unique au Sénégal, prisé par

les réalisateurs de cinéma et les touristes qui venaient y dormir dans des tentes aménagées, est en train de disparaître.

Peu importe qu'il y ait encore sur place un opérateur touristique, l'Écolodge de Lompoul, en attente d'un accord sur le montant de son indemnisation avant son départ : GCO continue d'avancer, sa drague et son usine flottante ne sont désormais qu'à quelques centaines de mètres du campement d'Écolodge, de sa trentaine d'employés et de ses clients, horrifiés.



Des milliers de petits producteurs ont été contraints de céder leurs terres. © Afrigreen Lab

GCO dit « restaurer » des secteurs qu'elle a exploités en replantant des arbres, mais il faudra « plusieurs décennies pour remettre en état les terres qu'elle a complètement lessivées », s'indigne Gora Gaye auprès de *Reporterre*, rappelant combien les Niayes sont fragiles.

Le Collectif de défense des Niayes, un groupe de ressortissants de la zone, partage ses préoccupations. « Notre écosystème est en train d'être détruit et la population se retrouve sans recours », déplore l'un de ses membres, Idy Ka. Un autre, Cheikh Fall, expert environnemental, souligne que les habitants de la région ont demandé en 2022 la révision d'une étude d'impact environnemental et social des activités de GCO, mais que les autorités administratives ont validé le document sans prendre en compte leurs doléances.



Les bulldozers retournent des montagnes de sable. © Fanny Pigeaud / Reporterre

Tous s'inquiètent pour les ressources en eau : les maraîchers qui ont encore des champs constatent des perturbations hydriques. Des puits sont à sec, comme si la nappe de surface avait disparu. « Sur certains

sites, pour trouver de l'eau en quantité suffisante, il faut désormais creuser à 50 ou 70 mètres, au lieu de 15 ou 20 mètres auparavant », explique Julien Potron, un entrepreneur spécialisé dans l'installation de pompes solaires.

Comme d'autres, il est convaincu que GCO, qui utilise des milliards de m³ d'eau, est responsable de la situation. « Faux », répond l'entreprise dans un communiqué, assurant pomper « à plus de 450 m de profondeur, bien en dessous des nappes phréatiques utilisées par les agriculteurs ». Pourtant, une Commission départementale de recensement et évaluation des impacts et une équipe de GCO ont conclu en 2018, selon un document interne à la compagnie, que la baisse du niveau de l'eau des puits de plusieurs paysans était un « effet induit » de sa « drague » sur « la nappe ».

Au bout du compte, on assiste à un appauvrissement environnemental, mais aussi social et économique, explique Ousmane Sow, chef de village à Lompoul village. Les femmes qui vendaient des souvenirs aux touristes attirés par le désert sont désormais désœuvrées et sans revenus, tout comme les employés des six entreprises touristiques dont les lodges ont été avalés par la mine et les paysans qui n'ont plus de terres.

« Les jeunes partent. Certains empruntent les filières de l'émigration clandestine, un phénomène nouveau ici », assurent plusieurs habitants. « Un homme à qui on a pris de force ses champs est passé par le Nicaragua pour entrer clandestinement aux États-Unis », raconte, amer, Cheikh Fall. « [GCO] nous a tout pris : nos terres, nos cultures, nos traditions, notre désert, nos activités de subsistance, notre dignité », a résumé Gora Gaye lors d'une conférence de presse.



L'usine flottante d'Eramet se trouve actuellement dans les alentours de Lompoul village. © Fanny Pigeaud / Reporterre

L'entreprise se défend en déclarant employer 2 000 collaborateurs et contractants, dont 97 % de Sénégalais ; avoir versé, en 2023, 25 millions d'euros de taxes, impôts et dividendes à l'État (avec un chiffre d'affaires de 238 millions d'euros en 2023), et avoir créé une « oasis » dans une zone qu'elle a exploitée, à 10 kilomètres de Lompoul, pour remplacer le désert qu'elle est en train de pulvériser. Des chiffres et des mesures jugées dérisoires par ses détracteurs.

« Complicité » des autorités

Ces dernières années, les médias sénégalais ont rendu régulièrement compte du désarroi des populations locales. Mais cela n'a eu aucun effet : GCO n'a pas changé ses méthodes et l'administration sénégalaise a continué à la soutenir. Aujourd'hui, Gora Gaye et d'autres accusent publiquement les autorités locales de « complicité » avec l'entreprise française.

Il est vrai que cette dernière veille à entretenir de bonnes relations avec les administrateurs et élus. Dans les rapports de 2022 et 2023 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), elle indique avoir versé, à titre de « paiements sociaux volontaires » et pour des « appuis divers », des centaines de milliers de francs CFA à des préfets, sous-préfets, chefs de village, maires, gendarmeries, etc.

Contacté par *Reporterre*, le groupe Eramet n'a pas réagi à la question de savoir si ces versements étaient en conformité avec sa charte éthique.



Gora Gaye et d'autres accusent les autorités locales de « complicité » avec l'entreprise française. © *Afrigreen Lab*

L'équipe au pouvoir depuis avril dernier, le président, Bassirou Diomaye Faye, et le Premier ministre, Ousmane Sonko, connus pour leurs idées souverainistes et dont le parti a remporté les élections législatives de novembre, modifiera-t-elle la donne ? Beaucoup d'habitants de Lompoul l'espèrent, même si l'actuel président de l'Assemblée nationale a travaillé de 2017 à 2024 pour GCO et même si le ministre de l'Environnement a fait, le 26 décembre, une visite de terrain avec GCO comme guide.

Déjà, trois députés de Pastef se sont mobilisés ces dernières semaines, demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire et plaidant pour l'instauration d'un moratoire sur les activités de GCO afin d'évaluer les dommages et revoir éventuellement son contrat avec l'État. « *Si le gouvernement ne réagit pas, nous bloquerons l'entreprise ; elle ne pourra plus progresser* », avertit Gora Gaye.

Dépossession foncière

Les milliers de paysans contraints de laisser leurs terres à GCO n'ont reçu que des « miettes » en guise de dédommagement, selon de nombreux témoignages. « *Les montants des indemnités sont basés sur de vieux barèmes que l'État a fixés en 1974 et n'ont depuis jamais été révisés* », précise Demba Fall Diouf, membre de l'association Forum civil. L'organisation Fian International a fait le calcul : en onze ans, le manque à gagner pour un paysan dont la terre est occupée depuis 2012 par GCO « *est plus de vingt fois supérieur à l'indemnisation perçue* ».

Ousmane Sow, chef de village, donne l'exemple d'un producteur qui gagnait 500 000 francs CFA par semaine (760 euros), avant de devoir se séparer de ses champs contre 5 millions de francs CFA (7 600 euros). Aujourd'hui, ce sexagénaire est obligé, lui qui employait une trentaine de personnes, de gagner sa vie comme saisonnier pour d'autres producteurs. Il ne récupérera rien : après exploitation, GCO restitue les terrains à l'État.

Fanny PIGEAUD
13 janvier 2025 (Reporterre)



Pesticides dangereux dans les aliments non bio

Grâce aux soutiens de ses membres, Générations Futures a pu *faire analyser par une spécialiste, les dernières données officielles sur les résidus de pesticides dans les aliments d'origine végétale non bio vendus en France en 2022*. Nous avons recherché non seulement le pourcentage d'aliments avec résidus de pesticides mais également la dangerosité des résidus retrouvés : les « cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques » (CMR), les perturbateurs endocriniens (PE) ou ceux qui sont des PFAS. *Ce travail a fait l'objet d'un rapport largement repris par la presse.*

Les résultats sont sans appel :

- sur les *1 996 échantillons* d'aliments végétaux non bio étudiés (fruits, légumes, céréales), *62%* présentent *au moins 1 résidu de pesticide* et *137 substances actives* différentes ont été détectées !
- *56% des fruits, 23% des légumes non bio* contiennent au moins un résidu de pesticide *CMR*.
- *67% des fruits, 32% des légumes non bio* contiennent au moins un résidu de pesticide *PE*.
- *34% des fruits, 21% des légumes non bio* contiennent au moins un résidu de pesticide *PFAS*.

Générations Futures va utiliser ces résultats pour faire pression sur le futur gouvernement pour qu'il *relance une politique ambitieuse de réduction des pesticides en agriculture et amplifie son soutien à l'agriculture biologique.*

Comptez sur nous pour faire entendre votre voix !

Les médias parlent de notre rapport !



Bannir les pesticides de son alimentation : des solutions existent !

Privilégiez les aliments produits en agriculture biologique. Ce mode de production est contrôlé et sûr. Pour que les aliments issus de ce modèle agricole soient certifiés bio, ils doivent respecter scrupuleusement la réglementation européenne sur la bio qui interdit l'utilisation des produits chimiques de synthèse et des OGM. En outre, les exploitations bio sont contrôlées chaque année. Elles subissent un contrôle inopiné et un contrôle programmé.

Soutenez Génération Futures, l'association qui lutte efficacement contre les pesticides (et autres substances toxiques) !

Le CVM, un poison dans nos canalisations que l'État laisse couler



© © Anne-Christine Poujoulat / AFP/Archives

L'eau potable de milliers de Français est contaminée par un agent cancérigène, le CVM, depuis plus de 50 ans. Malgré des alertes dès les années 1970, l'État se la coule douce, exposant des millions de citoyens à un danger sanitaire majeur.

Une enquête de *Reporterre* montre que l'affaire est aussi vieille que scandaleuse. Des décennies après que le chlorure de vinyle monomère (CVM) a été identifié comme cancérigène, des milliers de kilomètres de canalisations en PVC, utilisées pour l'adduction d'eau, continuent de contaminer l'eau potable. Ce gaz toxique est responsable de niveaux de pollution alarmants dans l'eau du robinet, et les autorités semblent avoir mis des années à reconnaître l'ampleur du problème. « Les législateurs ont gravement manqué de diligence », dénonce le chercheur Gaspard Lemaire, dont les analyses ont permis de révéler la situation. Résultat : 6 410 cas de contamination identifiés entre 2014 et 2024, touchant en majorité des petites communes rurales, souvent laissées pour compte.

Si les risques étaient bien connus depuis les années 1980, ce n'est qu'en 2007 que des mesures de détection ont été mises en place... mais leur efficacité reste à prouver. Selon l'Astee, les analyses systématiques n'ont commencé qu'en 2011, après de nombreuses hésitations. En attendant, l'État se défousse sur les collectivités locales. « Le remplacement des tuyaux, c'est long et coûteux, explique Franco Novelli de la FNCCR. À ce rythme, on ne s'en sortira jamais », souligne-t-il.

Le coût du changement des canalisations, parfois entre 50 000 et 200 000 euros par kilomètre, rend l'opération irréalisable pour les petites communes, déjà en difficulté financière. Et malgré les promesses gouvernementales, les aides publiques se révèlent insuffisantes. Ce « casse-tête » touche les Français de façon inégale : les habitants des grandes villes ignorent souvent ces contaminations, tandis que dans les zones rurales, l'eau devient un véritable poison au quotidien. Une situation que l'État n'a jamais vraiment voulu assumer. On laisse couler...

FRANCE-SOIR
Publié le 20 janvier 2025

Quand l'agriculture protège les oiseaux : la belle histoire du busard



Dans le Jura, des rapaces ont choisi un lopin de terre sous couvert végétal pour passer l'hiver. Ou quand l'agriculture permet à la biodiversité de s'épanouir.

Cet article est publié en partenariat avec la *Revue Salamandre*.

« *C'est une belle récompense !* », s'exclame Emmanuel, agriculteur bio dans une basse plaine alluviale. Il revient sur la modeste expérience nature qu'on a partagée ensemble il y a quelques mois, lorsque des busards ont investi ses parcelles céréalières.

« *L'enseignement que j'en retire, c'est que semer des couverts végétaux en hiver,, plutôt que laisser les labours nus, cela profite vite à la faune.* » Le Jurassien précise avoir initié ces bonnes pratiques pour leurs bienfaits agronomiques, avant même que la politique agricole commune de Bruxelles ne les dicte. « *Je suis désormais doublement motivé pour continuer dans ce sens* », ajoute-t-il.

Drones à plumes

Tout a commencé, un soir de novembre, lorsque j'ai aperçu l'ombre furtive de quelques rapaces plonger dans un champ que, pour ma part, je qualifiais naïvement de friche... Cela faisait bien deux semaines que j'avais repéré ces busards Saint-Martin chassant en journée dans la grande plaine. J'adore ces oiseaux élégants et opiniâtres, qui survolent inlassablement le damier parcellaire monotone. Ils le font probablement avec méthode, mais en même temps avec un air nonchalant.

Je remarque cet automne-là que les jeunes haies créées par Emmanuel ces dernières années – plusieurs kilomètres ! – sont prisées par ces drones à plumes. Il n'y a pas photo, dès qu'un peu de structure et d'irrégularité revient casser l'uniformité du paysage agricole intensif, la vie s'y accroche ou s'y faufile. Le busard prédateur a plus de chances de débusquer un bruant ou un campagnol dans les bandes fleuries ou au pied des buissons réimplantés que dans les déserts de terre labourée.

Connaissant la tendance grégaire de ces oiseaux la nuit à cette saison, je me convaincs de revenir un soir chercher un éventuel lieu de dortoir. À l'inverse des buses et autres faucons, les busards ne se posent généralement pas sur les arbres, les poteaux électriques ou les fils. Même leur nid est construit au sol.



© Nick Derry / Reporterre

Refuge dans les hautes herbes

Entre octobre et mars, les individus hivernants, venus d'Europe du Nord, ont pour habitude de se réunir pour la nuit, à terre, dans une végétation herbacée de quelques dizaines de centimètres de haut. Suffisamment élevée pour les dissimuler et les abriter du vent, mais suffisamment basse pour leur permettre de s'y poser et d'en décoller aisément. Ces refuges nocturnes peuvent être très divers : landes, coupes à blanc en forêt, marais, jachères ou cultures.

Le 7 novembre, je réussis à me poster assez tôt sur un point central de la plaine. La nuit tombe vite, il me faut être sur place avant 16 heures. L'objectif est de suivre tout busard en maraude jusqu'au crépuscule, sans le lâcher des yeux, en espérant qu'il se pose dans le secteur pour y dormir. Dans ces conditions de faible lumière, les mâles, essentiellement gris et blanc – avec la pointe des ailes noire – sont plus faciles à détecter.

J'en repère un qui, par chance, va me mener presque directement au lieu de dortoir que je cherche. L'oiseau fantomatique fait plusieurs fois le tour du champ que j'ai progressivement approché. Toujours à très faible hauteur, entre un et deux mètres, il feint quelques chutes, puis remonte. Un second mâle est posé sur un chemin agricole, tandis qu'une femelle arrive en plein ciel à une vingtaine de mètres d'altitude. Celle-ci vient sûrement de plus loin.

À ce moment-là, je suis persuadé d'avoir trouvé ce que je cherche. Finalement, à 17 h 30, j'ai dénombré deux mâles et cinq femelles ou jeunes. Sans véritable surprise, ils ont choisi une parcelle végétalisée appartenant à Emmanuel, l'une des rares favorables dans le secteur.

Lièvre, faucon et hibou

Je ne tarde pas à prévenir l'agriculteur, dont je sais qu'il apprécie les anecdotes ornithologiques qui concernent ses terres. « *C'est un mélange de seigle et de vesces, un couvert végétal pour l'hiver* », me renseigne-t-il, tout en me demandant des précisions sur ces oiseaux qu'il ne connaît pas. Dans l'échange, je lui demande s'il a noté davantage de campagnols cet automne dans le secteur. « *Je sais que le chien d'Eugénie, la bergère, en croque quelques-uns dans mes parcelles.* »



Le busard Saint-Martin mâle a un plumage gris et blanc, avec la pointe des ailes noire. Flickr / CC BY 2.0 / Caroline legg



© Nick Derry

Bien sûr, mon principal souci est de savoir si le visage de ce pré va perdurer plusieurs semaines. La réponse me parvient par SMS le soir même : « *Eugénie sera dans ce champ dans huit à dix jours avec ses moutons.* » La nouvelle me déçoit momentanément, mais il faut bien que ces réalités pragmatiques d'éleveuse ovine et d'exploitant agricole se déroulent. C'est le jeu, les busards trouveront un autre hôtel pour la suite de la saison froide.

« Chaque élément du puzzle est à sa place et joue son rôle »

Au cours du mois, je compte surveiller ce dortoir chaque soir où c'est possible. L'occasion de rencontres riches, aussi bien naturalistes qu'humaines. Lièvre et faucon émerillon viennent eux aussi animer les fins de journée dans le précieux champ. Je profite même de deux rencontres avec le rare hibou des marais. Un paysan voisin, curieux, vient se renseigner à propos de mes allées et venues. Nous observons les busards ensemble et je me réjouis de son regard émerveillé. Un soir, j'aperçois quelques personnes qui viennent se promener à la nuit tombée, dont certaines ont des jumelles au cou. J'apprendrai plus tard qu'Emmanuel a fait la promotion de l'événement sur les réseaux sociaux « *pour donner envie aux autres paysans* ». Il n'en faut pas plus pour mettre du baume au cœur au naturaliste parfois pessimiste que je suis. Finalement, la pluie a affaibli la portance du sol, retardant le pâturage des moutons, qui n'est intervenu que mi-décembre. Les busards ont pu profiter quelques semaines supplémentaires de l'accueil chez Emmanuel.

Le producteur d'huile bio a pris cette rencontre comme un cadeau. « *Si la biodiversité revient, le milieu dans lequel grandissent mes céréales et mon colza fonctionnera mieux. Chaque élément du puzzle est à sa place et joue son rôle. C'est plus durable pour un écosystème soumis à des conditions de plus en plus aléatoires* », conclut-il.

Le saviez-vous ?

- **Noir et blanc**

La situation du busard Saint-Martin est très contrastée. Alors qu'il est répandu et vraisemblablement en augmentation en France en période de reproduction (13 000 à 22 000 couples), il ne niche quasiment plus en Wallonie et ne s'est reproduit de manière certaine en Suisse qu'à deux reprises (1917 et 1999). En hiver, sa répartition s'étend aux plaines et plateaux de tous les pays d'Europe de l'Ouest grâce aux contingents d'oiseaux venus du nord et de l'est.

- **Habillé pour l'hiver**

Le couvert végétal consiste à éviter les sols nus en semant ou laissant pousser spontanément un ensemble de plantes entre deux périodes de cultures. Les avantages agronomiques et environnementaux sont multiples : protection de la vie du sol, apport de matière organique, prévention du lessivage des nutriments, stockage de carbone, préservation du sol contre les événements climatiques sévères, gîte pour la biodiversité, frein au cycle de vie des maladies, ravageurs ou adventices.

- **Faute de mieux**

Après des siècles de déclin de leurs habitats naturels, les busards, comme les alouettes ou les perdrix, se rabattent sur les champs cultivés, au point d'y nicher presque exclusivement. La surface agricole en France atteint 45 % du territoire national, 44 % en Wallonie et 36 % en Suisse. Avec de telles dimensions, les enjeux de biodiversité sur ces terres en permanence sous pression humaine sont d'autant plus prioritaires.

Cet article est issu du n° 285 de la *Revue Salamandre* « *Colosses aux pieds d'argile* » sorti en décembre 2024.



La *Revue Salamandre* est un magazine indépendant à but non lucratif, qui révèle tous les deux mois la vie extraordinaire des animaux et des plantes sauvages qui vivent sur le pas de votre porte. Abonnez-vous ici : https://boutique.salamandre.org/offres-d-abonnements.rub-2/?promo=report23&utm_source=reporterre&q52utm_medium=coupon_et_web&utm_campaign=partenaire.

Jean-Philippe PAUL (Revue Salamandre)

10 janvier 2025

Quelles chaussures durables acheter : en cuir, tissu bio, vegan... ?

On choisit avant tout des chaussures solides, dont la semelle est facile à réparer. Mais ensuite ? Cuir, tissu bio, label, vegan... Voici nos conseils.



Basket, sandale, escarpin, mocassin, mule, pantoufle, botte en caoutchouc, bottine de marche... Fidèles compagnes de notre vie quotidienne, les chaussures défilent dans nos placards au gré des besoins et des saisons. Il y a de quoi avoir le tournis quand on se penche sur une armoire à chaussures ! Alors comment trouver chaussure durable à son pied ?

La chaussure durable existe-t-elle ? Tout dépend de la définition de durable : il n'est pas toujours possible de combiner respect de l'environnement, des personnes qui les fabriquent, des animaux et la résistance des matériaux.

Même si leur impact environnemental est bien moindre que celui des vêtements, l'empreinte écologique des chaussures n'est pas pour autant inexistante.

Pour tendre vers plus de durabilité, on peut s'intéresser à différents aspects :

- Des matières premières et des procédés de production plus respectueux de l'environnement. Notamment avec moins de gaz à effet de serre, moins de produits toxiques pour la santé humaine et les organismes aquatiques, ou plus de matières premières renouvelables.
- Des chaussures résistantes dans le temps et pouvant durer de nombreuses années.
- Des matières et procédés respectueux des conditions de travail des ouvriers et ouvrières.
- Des matières et procédés qui ne participent pas à l'exploitation animale.

Comme toujours, moins c'est mieux ! Et pour le choix de chaussures, penser solidité, réparabilité et matériaux est un très bon début.

Opter pour des chaussures solides et réparables

En règle générale, plus un objet a une durée de vie longue, plus son impact environnemental est limité. Les chaussures n'échappent pas à cette règle. Pour prolonger la vie des chaussures, on les choisit résistantes et facilement réparables. Mais quand on s'apprête à acheter une paire de chaussures, comment savoir si elles sont solides ?

La couture : gardienne de la semelle

Il est intéressant d'opter pour des chaussures avec des semelles cousues et pas uniquement collées. Certains points de couture sont par ailleurs réputés plus solides que d'autres. Pour identifier une semelle cousue, il suffit de la regarder attentivement et d'y repérer des fils apparents. Attention toutefois, certaines coutures sont uniquement esthétiques et ne sont pas réellement gage de qualité supérieure.



À gauche une semelle collée, à droite une semelle cousue.

Ma chaussure est-elle réparable ?

Selon Sébastien Warny, cordonnier à Namur^[1], presque tous les types de chaussures sont réparables. Voici quelques précisions pour compléter cette bonne nouvelle :

- Le cuir lisse serait la matière la plus résistante et réparable, pour autant qu'il soit de bonne qualité et correctement entretenu. Nous n'avons pas trouvé d'études scientifiques à ce propos, mais le cuir lisse est la réponse de la majorité des cordonniers que nous avons questionnés. Selon Sébastien Warny, un cuir peut durer toute une vie si on s'en occupe bien. Son conseil pour en augmenter la longévité consiste à apposer un « patin » à la semelle en cuir. Peu coûteux, cela permet d'isoler le cuir de l'humidité et le patin se remplace facilement en cas d'usure.
- Chaussures en cuir végétal : si le faux cuir est abîmé, il est plus compliqué de le réparer mais on peut toujours tenter le coup avec quelques points de couture ou du collage.
- Chaussures en tissu : il est plus difficile - mais pas impossible - de réparer les chaussures en tissu. La majorité des semelles sont remplaçables, et on peut également envisager la teinture du tissu en cas de tâches.
- Les chaussures en simili cuir : contrairement au cuir, il n'est pas possible de remplacer une pièce abîmée. Mais on peut toujours teindre la partie abîmée avec une couleur similaire afin d'atténuer les éraflures ou autres usures qui retirent la pellicule synthétique avec le temps. Même si le rendu n'est pas identique, cela atténuera tout de même l'aspect usé.

Astuce : pour les enfants qui traînent les pieds au sol, il peut être intéressant de choisir des chaussures à bouts renforcés. Cela évitera d'avoir des chaussures abîmées dès le premier jour !

Choisir des matières écoresponsables

La matière influence l'impact des chaussures sur l'environnement. Certaines matières émettent plus de gaz à effet de serre lors de leur production, d'autres sont plus solides, certaines sont véganes, d'autres sont fabriquées sans pétrole... La balance est à faire selon ses priorités environnementales, éthiques, financières... Il y a une tendance à la transparence : de plus en plus de marques communiquent sur les analyses de cycle de vie de leurs chaussures sur leur site internet. Pour se faire une idée avant d'acheter une nouvelle paire de chaussures, cette accessibilité à l'information représente une bonne opportunité de s'informer.

Des matières végétales, si possible bio

Lin, coton, liège, bois... Les matières végétales sont en moyenne celles dont la production émet le moins de gaz à effet de serre. Avec le temps et l'usure, elles peuvent par contre se déchirer et ne durent donc pas forcément longtemps dans le temps. Si on opte pour des matières végétales, voici à quoi faire attention :

- Quand c'est possible, il est préférable d'opter pour des matières labellisées, surtout pour le coton. Les impacts seront moindres sur la biodiversité. On peut se fier aux mêmes labels que ceux certifiant les textiles, à savoir GOTS et Organic content standard. Attention, ces labels ne seront pas apposés en tant que tel sur la chaussure, car ils ne certifient que la partie textile de la chaussure, mais pourront être identifiés dans le détail de la composition de la chaussure.
- Côté semelle, on préfère le caoutchouc naturel (et/ou recyclé) plutôt que des matières synthétiques issues de la pétrochimie.

Du cuir vegan issu de matières végétales

Le cuir vegan est une matière qui donne l'illusion esthétique du cuir animal, tout en écartant l'exploitation animale.

Attention que vegan ne rime pas toujours avec écoresponsable ! Cela dépend de leur processus de fabrication :

- Les similicuir produits à partir de matières d'origine pétrochimique, comme le polyester, le polyuréthane ou le PVC notamment, sont moins écologiques que les similicuir issus de matières végétales transformées.
- Les similicuir végétaux sont moins polluants que les cuirs véritables : ils produisent moins de gaz à effet de serre, utilisent moins d'eau, émettent moins de polluants. Ils sont aussi moins polluants que les similicuir synthétiques.

Qui dit matière végétale dit « cuir végétal ». Il est produit à partir de matières naturelles végétales (par exemple des feuilles), que l'on mélange avec des matières synthétiques et transformées chimiquement. Par exemple le cuir d'ananas (Pinatex), de maïs (Cornskin), d'orange et de pomme (Appel Skin), de champignon (mushskin), de cactus et raisin (Grape Skin)^[2].

L'avantage de ces matières est qu'elles émettent moins de gaz à effet de serre par rapport au cuir animal et aux matières synthétiques. L'inconvénient est qu'elles sont moins solides dans le temps et difficilement réparables et recyclables.

Des cuirs certifiés, recyclés et tannés naturellement

L'industrie de fabrication du cuir est très polluante. Le cuir participe notamment à la déforestation, à l'exploitation animale et à la pollution des eaux à cause du processus de tannage.

Lorsqu'on opte pour du cuir animal, on garde certains points à l'esprit :

- Il est d'autant plus important de garder ses chaussures longtemps afin de diminuer leur impact, et de choisir dès lors du cuir de bonne qualité.
- On veille à ne pas surconsommer cette matière en multipliant les achats.
- On s'assure de la provenance du cuir, et on privilégie le cuir européen.
- On préfère le tannage naturel du cuir, c'est-à-dire à base de plantes, d'écorces... Le tannage est un processus nécessaire pour rendre les peaux imputrescibles mais il est très polluant. Même s'il aura des impacts environnementaux, le tannage végétal reste intéressant^[3], et certainement plus recommandable que le tannage chimique réalisé avec du chrome par exemple.
- On peut favoriser le cuir recyclé.
- On opte pour des cuirs issus d'animaux d'élevage pour la production de viande ou de lait afin de diminuer l'impact sur l'environnement et le bien-être animal.
- On évite absolument les cuirs d'espèces menacées, qu'il s'agisse d'animaux sauvages ou d'animaux exotiques élevés uniquement pour leur peau. Par exemple le cuir d'alligator, de crocodile, de python, d'autruche, de kangourou^[4].

Les cuirs certifiés sont une bonne option pour avoir la certitude de leur provenance et des conditions d'élevage : on se tourne vers les labels Oeko tex et Leather Working group.

Des cuirs alternatifs

Le cuir de poisson commence à se développer. On tanne les peaux de poissons, comme pour la fabrication des autres cuirs animaux. Ce cuir réutilise les déchets, il est solide et génère moins de gaz à effet de serre que les autres cuirs animaux. On se rassure : bien que le poisson n'ait pas bonne réputation niveau odeur, le cuir de poisson est inodore !

Des matières synthétiques recyclées

Si on opte pour des chaussures en matières synthétiques, on les préfère en matières recyclées. Même si elles n'égalent pas les matières naturelles en terme de réduction de l'empreinte environnementale, les matières synthétiques recyclées sont moins polluantes que des matières synthétiques vierges. Elles évitent en effet le recours aux matières pétrochimiques vierges et aux matières non-renouvelables.

Parmi les chaussures en matière synthétique recyclée, on retrouve notamment du polyester, de l'EVA (green EVA), du polyuréthane, du nylon, du caoutchouc synthétique recyclés. La production de ces matières synthétiques recyclées émettrait 20 à 40% de gaz à effet de serres en moins que la production de fibres synthétiques vierges^[5].

Le label Global Recycled Standard permet de s'assurer de la provenance et du pourcentage des matières recyclées.

Préférer des chaussures « Made in Europe »

Favoriser la production européenne permet de diminuer l'impact environnemental de nos chaussures. Bien que relativement anecdotique dans le cycle de vie complet d'une chaussure, son transport a tout de même un impact.

En Europe, les trois principaux pays producteurs de chaussures sont l'Italie, l'Espagne et le Portugal^[6].

Comment savoir où sont produites nos chaussures ? De plus en plus de marques jouent la carte de la transparence et mettent en lumière avec fierté les lieux de fabrication des produits. On se renseigne donc en parcourant le site internet d'une marque pour obtenir un maximum d'information avant l'achat.

Tester les chaussures labellisées

Pour le moment, il existe peu de labels pour les chaussures. On peut se fier à l'Ecolabel européen et au label Ange Bleu (Allemand) qui répondent à un cahier des charges spécifique en matière de chaussures.

On peut bien évidemment aussi tenir compte des labels qui sont d'application sur les différentes matières qui composent la chaussure (voir ci-dessus « Choisir les matières plus éco-responsables »)

Et la seconde main ?

S'il est important de viser le confort pour trouver chaussure à son pied, on peut également se poser la question de l'usage. Si l'on porte peu un certain type de chaussures, pourquoi ne pas les acheter en seconde main ?

Dans ce cas, on s'assure de la qualité et on évalue en premier l'usure de la semelle. Si elle est trop usée, cela montre que les chaussures ont probablement été portées de façon intensive. Ce qu'il faut absolument éviter pour des raisons orthopédiques, c'est que la chaussure trop utilisée ait emprunté la forme d'un pied. En effet, en fonction de la forme de nos pieds et de notre démarche, nos chaussures s'adaptent à nos pieds, et cela peut par conséquent entraîner un risque de blessures (cloches, douleurs...).

Où trouver des chaussures durables ?

Des marques engagées

De nombreuses marques se sont lancées dans des productions plus durables : matières plus écologiques (labellisées, recyclées, végétales...), production européenne... Voici un petit aperçu de marques qui se démarquent dans leur vision de la chaussure écologique :

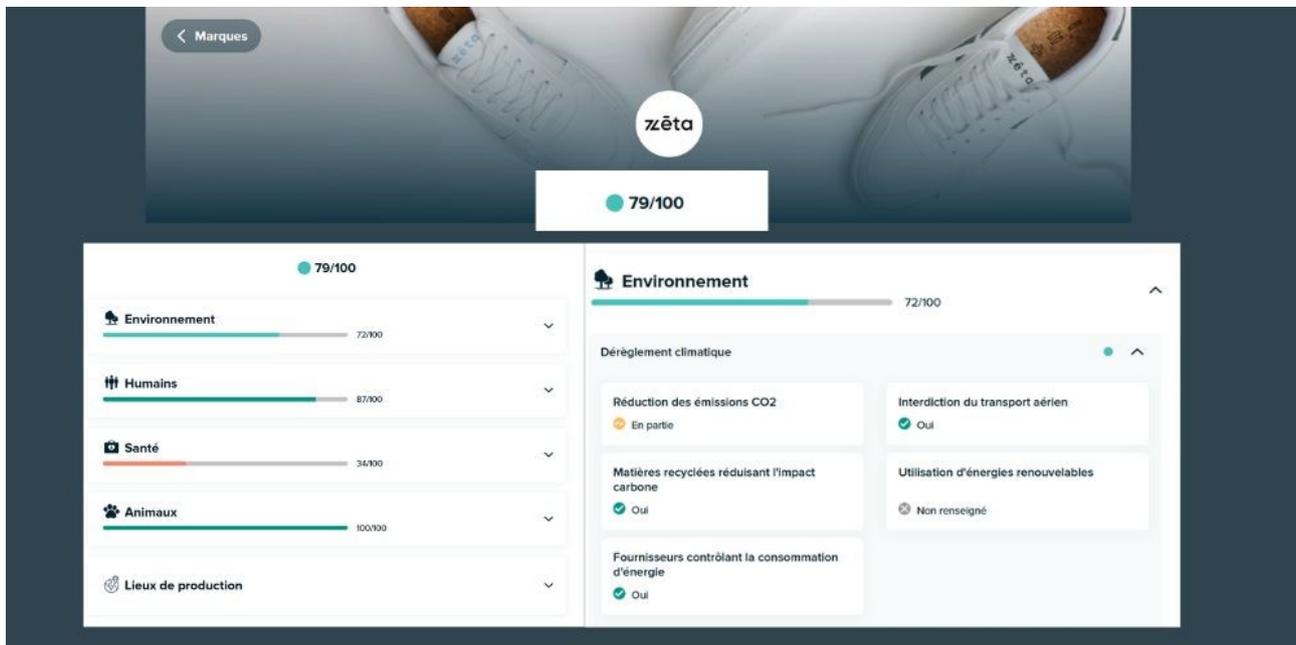
Veja, Odaje, Flamingo life, Genuins, Moea, Saola, Belledone, Zeta, Meeko, Feners, Vagabond, Minuit sur Terre, Nae...

Applications et sites

Certaines applications ou sites peuvent nous aider à y voir plus clair dans les marques existantes sur le marché. Ces outils font l'inventaire des engagements des marques, les matières utilisées, les labels attribués, les lieux de fabrication...

On retrouve :

- Clear Fashion app
Sous forme de site ou d'application, Clear Fashion décrypte l'empreinte environnementale et sociale des marques de vêtements et de chaussures.
- We dress Fair est un magasin en ligne qui propose uniquement des marques qui correspondent à leurs critères, avec un minimum de 70% de matières considérées durables. L'avantage du site est qu'il permet de montrer l'ensemble des matières des différents modèles et le lieu de production.
- Générateur de Marquiz est un générateur de marques en fonction des critères choisis : matière, lieu de fabrication, genre, équitable... Il n'y a plus qu'à cocher les critères les plus importants pour soi et le tour est joué. La bonne nouvelle est que plusieurs marques cochent tous les critères de durabilité.



Présentation de l'évaluation d'une marque sur Clear Fashion

Plus d'infos

- Comment prolonger la vie de ses chaussures ?
- Quels labels écologiques pour mes chaussures ?

[1] Cordonnerie Haut Talon à Namur

[2] Selon les analyses de cycle de vie de FairlyMade en 2023 Source MOEA

[3] « Tannage végétal » The good goods

[4] Le cuir de kangourou est majoritairement utilisé pour des chaussures de sport

[5] « Guide de décarbonation entreprises du textile » Union des industries textiles (2023)

[6] Selon les données du « World Footwear Yearbook 2024 » cités par Fashion Network (2024)

11 décembre 2024
Elsa DERENNE

<https://www.ecoconso.be/fr/content/quelles-chaussures-durables-acheter-en-c>

Les compteurs Linky sont finalement peu utiles pour les usagers



Le déploiement de Linky touche à sa fin. Un bilan de l'installation de ces compteurs d'électricité connectés a été concocté fin 2024 : ils ne permettent pas aux usagers de faire des économies.

Dix ans après son lancement, l'installation généralisée des compteurs Linky est en passe de se terminer. Et pour l'occasion, à partir de cet été, Enedis, gestionnaire du réseau, facturera environ 11 euros de taxe supplémentaire tous les deux mois les derniers récalcitrants qui ont refusé d'installer un compteur connecté et de transmettre leurs relevés de consommation.

Une dernière étape après des années de déploiement dans tout le pays, parfois à marche forcée, de 34 millions de compteurs. Le tout pour un coût de « *seulement* » 4,6 milliards d'euros, 880 millions d'euros de moins que ce qui avait été estimé au départ, nous apprend un rapport de la Cour des comptes publié fin novembre. Un bilan financier qui nous apprend que Linky a profité à Enedis, mais peu aux particuliers.

Enedis, premier à en profiter

La cour constate que le premier bénéficiaire du projet est avant tout Enedis, gestionnaire du réseau, qui a eu des conditions financières « *très avantageuses* ». Un mécanisme complexe de différé tarifaire a ainsi été mis en place avec l'aval de la Commission de régulation de l'énergie pour soutenir l'installation des compteurs connectés. Si l'investissement était porté par Enedis, filiale à 100 % d'EDF, il a été intégralement remboursé grâce aux économies que Linky lui a apportées.

Or depuis 2021, relève la Cour des comptes, c'est en fait le consommateur ou la consommatrice qui a financé le coût de ce différé tarifaire, pour 785 millions d'euros, via l'une des principales taxes sur l'électricité, le Turpe. Un problème qui avait déjà été pointé en 2018 lors du précédent rapport de la Cour des comptes sur Linky.

Surtout, désormais que les compteurs sont amortis, Enedis va pleinement bénéficier du principal intérêt des compteurs : réaliser des opérations à distance sans avoir à déplacer de technicien. Ces économies avaient d'ailleurs favorisé la suppression de près de 2 500 emplois de techniciens de proximité.

Peu de bénéfices côté usagers

En revanche, pour les usagers, la Cour des comptes peine à voir l'intérêt concret. L'utilité de Linky pour le consommateur résidait, selon Enedis, dans le fait d'avoir une analyse « *intelligente* » des consommations, c'est-à-dire de pouvoir suivre les heures et les postes de dépenses en électricité pour agir dessus. En réalité, Linky apporte un supplément d'information avec la possibilité de connaître la consommation électrique d'un logement par tranche d'une demi-heure, très loin des fantasmes consuméristes d'une maison « *connectée* » et pilotée.

Or, « *les compteurs communicants ne permettent pas à eux seuls de réduire les consommations* », souligne l'Agence de la transition écologique (Ademe) à Reporterre. « *Ils contribuent à faire monter les ménages en compétence sur les questions énergétiques, [mais] ce qui est déterminant, c'est la motivation et l'accompagnement des ménages* », précise l'agence. Un domaine sur lequel Linky n'a pas eu d'effet spécifique.

Un autre avantage attendu était d'en finir avec les factures salées de régularisation tous les six mois et de pouvoir « *payer ce que l'on consomme* ». La crise des prix de l'énergie fin 2023 a fait la preuve que ce n'était pas le cas. Il ne suffit pas d'avoir l'information pour que cela se retrouve sur la facture, surtout quand trois quarts des usagers ont toujours un prélèvement mensuel.

Enfin, la dernière promesse de Linky était liée à l'ouverture à la concurrence sur le marché de l'électricité et à des offres adaptées aux usages. Or, là encore, en dehors des heures pleines/creuses, Linky n'a pas suscité une grande créativité de la part des fournisseurs d'électricité. Les consommatrices et consommateurs ne s'y sont pas trompés. Même s'ils peuvent désormais plus facilement changer d'opérateur, ils et elles préfèrent toujours des offres avec « *des prix fixes ou prévisibles comme le sont les tarifs réglementés* », note la Cour des comptes, et d'autant plus quand les prix de l'électricité non régulés ont explosé au début de l'invasion russe de l'Ukraine, durant l'hiver 2022.

Victoire d'un électrosensible

Un point positif dans ce bilan médiocre : le 4 janvier, pour la première fois, Joseph Cascina, habitant de la Loire a vu confirmée la désinstallation de son compteur Linky par principe de précaution. Motif de la décision du tribunal d'appel : des symptômes de « *sifflements, fatigue chronique, maux têtes* », concomitants avec la pose du compteur chez lui.

La question sanitaire a été centrale dans le combat anti-Linky. Dix ans après, la Cour des comptes juge que les études réalisées ont bien été « *tardives* », mais que la question est désormais soldée. La Cour s'appuie sur les rapports de l'Anses de 2017, réactualisés en 2023, qui concluaient à un « *faible niveau d'exposition aux ondes* » pour une technologie qui n'utilise pas d'ondes radio, mais les fils électriques eux-mêmes.



Le compteur Linky bientôt partout, mais les résistances toujours vives

Elsa SOUCHAY

10 janvier 2025 (Reporterre)uir-tissu-bio-vegan-0

En Camargue, ces écolos qui veulent renouer avec les éleveurs de taureaux



Benoît Biteau, député écologiste de Charente-Maritime, chez un éleveur de taureaux près de Lunel (Hérault), le 11 février 2025. - © David Richard / Reporterre

Normes environnementales, bien-être animal... Entre écolos et éleveurs de taureaux, les dissensions sont nombreuses. Pourtant, un collectif citoyen s'efforce de créer des liens avec les agriculteurs camarguais.

Lunel (Hérault), reportage

Dans la petite cabane perdue au milieu de la Camargue, la rencontre a bien failli tourner court. Malgré le vent glacial qui balaie les prairies humides, l'éleveur de taureaux a immédiatement chauffé l'ambiance : « *Comment peut-on se dire "écologiste" et accepter toutes ces lois qui étouffent l'agriculture ?* » En face de lui, Benoît Biteau, député vert, accuse le coup en lissant sa moustache.

Ce jour-là, l'élu, par ailleurs éleveur, accompagne une délégation de Lunel Collectif, initiative municipaliste dans la ville héraultaise voisine. Objectif : « *Mieux comprendre les enjeux auxquels font face les producteurs locaux* », selon Lise Florès, l'une des membres de ce groupe citoyen. Et dans ce territoire coincé entre la garrigue et les étangs, qui dit agriculture, dit taureaux.

Un projet simple sur le papier, mais délicat une fois tous installés dans la maisonnette battue par le mistral. Le manadier qui les reçoit ne souhaite ni être cité, ni être photographié, parce qu'il « *en a marre de voir défiler les politiques qui viennent se faire prendre en photo avec les vachettes, mais qui [les] oublient sitôt retournés à Paris* ». Au vu de l'implantation locale du Rassemblement national (RN), il s'agit également de « *rester apolitique* » et, surtout, de ne pas s'afficher avec des gens de gauche.

Des clivages et des priorités

Si l'éleveur grisonnant voit rouge dès qu'on lui parle vert, c'est qu'il « *n'arrive pas à vivre de [son] agriculture* ». Principal problème, le manque de terres. Pour faire pâturer ses 150 bêtes à la robe noire, il lui faudrait « *30 à 50 hectares de plus* », qu'il ne parvient pas à trouver. Dans cette zone littorale prisée, l'hectare camarguais peut monter jusqu'à 30 000 euros ! « *Et le Conservatoire des espaces naturels ne fait rien pour nous aider, en sanctuarisant des terres pour la protection de l'environnement* », gronde-t-il.

Le Conservatoire des espaces naturels (CEN), implanté en Petite Camargue depuis 2008, acquiert des parcelles et mène des actions de protection du vivant, en particulier pour la très rare outarde canepetière, un oiseau des milieux humides. « *On a acquis une centaine d'hectares, qu'on loue à des agriculteurs, principalement des manadiers* », explique Rémi Julian, membre du CEN. Une seule condition : respecter un cahier des charges agroécologique. « *Les manades sont des élevages respectueux des milieux humides* », insiste-t-il.



L'éleveur possède 150 taureaux. © David Richard / Reporterre

D'après Rémi Julian, les relations sont « *bonnes* » avec les éleveurs, même s'il reconnaît des tensions possibles sur la question du foncier. « *Ce sont des terres très convoitées* », dit-il. Par les maraîchers et céréaliers industriels, principalement, mais aussi pour des projets d'urbanisation. « *Les manadiers se retrouvent pris entre le marteau et l'enclume*, précise le conservateur. *Et nous, on se retrouve accusés de tous les maux.* »

Pas de quoi convaincre le manadier, pour qui « *les agriculteurs sont les premiers à préserver la nature* ». Le septuagénaire assure « *bien entretenir [ses] terres, en bon père de famille* » – il est d'ailleurs en bio depuis quatorze ans. L'élevage extensif participe de fait au maintien des prairies humides et à la protection de la biodiversité exceptionnelle qui s'y trouve.

« *La Camargue ne serait rien sans les taureaux* », abonde Lise Florès. Selon les chiffres de l'AOP locale, il existerait « *environ 18 000 à 22 000 animaux répartis sur plus de 150 manades* », sur le territoire.



La culture taurine est omniprésente dans les villes et villages des alentours. Ici à Pérols. © David Richard / Reporterre

Des bêtes destinées à nos assiettes, mais aussi – et surtout – à la bouvine. Lâchers de vachettes, courses... Dès le retour des beaux jours, les activités taurines rythment la vie des villages alentour. Et font fleurir leur économie. Pas question donc de prononcer le mot « *animaliste* » dans la mesure du manadier.

« C'est un sujet qui fait débat au sein de notre collectif, reconnaît Lise Florès, mais ici, de manière générale, 80 % des gens sont favorables à la course camarguaise. » La militante écolo précise d'ailleurs qu'« il n'y a aucune mise à mort des animaux dans la bouvine, contrairement à la corrida ». Pour elle, il y a donc « d'autres priorités – la pauvreté, la crise climatique – que de se cliver sur cette question ».

Plutôt que de rejeter cette activité, « ce qui serait complètement contre-productif », le collectif citoyen tâche de comprendre comment l'accompagner au mieux. Car les éleveurs rencontrent un problème croissant : les assurances ne veulent plus couvrir leurs activités, jugées trop dangereuses. D'après les chiffres de la fédération française dédiée à cette occupation, sur une année, « 10 % des acteurs de la course camarguaise ont déclaré un coup de corne et 20 % un traumatisme lié au sport ».



Les arènes de Pérols. Ici, le taureau est l'un des animaux « totem » de la région. © David Richard / Reporterre

Ainsi, « les 130 élevages camarguais vont finir par s'arrêter, à cause des assurances », soupire le manadier. Le groupe municipaliste réfléchit à une sorte d'« assurance communale », pour soutenir les élevages, sur le modèle des mutuelles municipales. Mais pour Lise Florès, il existe une autre menace existentielle : « Avec la montée des eaux, la Camargue se salinise. C'est aussi pour cela que les taureaux ont moins à manger, et que les éleveurs doivent acheter plus de foin pour les nourrir. »

De quoi exaspérer le manadier, qui aimerait transmettre l'exploitation à ses enfants. « Tout le monde dit qu'on fait un travail essentiel, qu'on est une vitrine mondiale, mais ils vont tous nous laisser disparaître », dit le septuagénaire. « Tous », et en particulier « les écolos de la Comédie [référence à la place principale de Montpellier], ces urbains qui veulent nous imposer des choses sans nous connaître ».

L'écologie, leur meilleure alliée

Face à lui, Benoît Biteau martèle sa position. Non, « les écolos ne sont pas responsables de tous les maux de l'agriculture, pour la bonne raison qu'[ils] n'ont jamais été aux manettes du pouvoir, ni en France ni en Europe ». Oui, « l'écologie est la meilleure alliée des agriculteurs, elle porte de vraies solutions ». Et de citer, pêle-mêle : le rétablissement des aides au maintien de la bio – supprimées il y a huit ans, et qui manquent cruellement au manadier –, l'accès des éleveurs camarguais à des aides en faveur de l'entretien des paysages.

« Tout ça soutiendrait votre activité », insiste le député écolo. Il imagine notamment l'extension de l'indemnisation compensatoire pour handicap naturel, une subvention actuellement réservée pour soutenir les paysans dans les territoires montagneux. « Elle pourrait être étendue pour les agriculteurs en zone humide », souligne le Charentais.



L'étang de l'or, non loin de l'élevage de taureaux. © David Richard / Reporterre



Pour Benoît Biteau, l'écologie a « de vraies solutions » pour les éleveurs de taureaux. © David Richard / Reporterre

Après une heure d'échange, les visages se sont détendus, et les sourires se font plus francs. Les membres de Lunel Collectif ressortent aussi de la maisonnette avec une liste de courses – des actions à mener au niveau local. Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs, faciliter l'accès aux marchés publics pour les produits locaux, lutter contre la bétonisation des terres.

« Pour tisser des liens entre des mondes et des professions qui ne se parlent pas, il faut aller à la rencontre des gens, et créer la confiance en tenant parole », estime Lise Florès. Sur le parking de la manade, l'éleveur et le député échangent leur numéro. « On se tient au courant », lance Benoît Biteau avant de s'engouffrer dans sa voiture.

Lorène LAVOCAT et David RICHARD (photographies)
15 février 2025 (Reporterre)

Éco-hameaux : l'habitat alternatif, léger et durable



Photos : ©myriam.boyé

Depuis 2017, l'association Hameaux Légers accompagne la création d'éco-hameaux, constitués d'habitats réversibles, facilement démontables et peu coûteux. Une façon de rompre avec l'artificialisation des sols et se libérer du poids des dépenses liées au logement.

Xavier Gisserot et sa compagne ont mis un mois et demi à construire leur maison, pour seulement 12 000 euros. Une jolie petite demeure de 20 mètres carrés, bardée de bois, nichée dans un écrin de verdure, au cœur du hameau du Placis, à Saint-André-des-Eaux, dans les Côtes-d'Armor.

Les huit familles installées là ont signé un bail emphytéotique de 80 ans avec la mairie, moyennant un loyer annuel de 5 000 euros (50 euros par mois et par foyer). Elles ont également repris en coopérative le dernier commerce du village, le café-restaurant l'Éprouvette. « *De plus en plus de mairies se rendent compte de l'intérêt de soutenir ce genre de projet, souligne Xavier. Elles comprennent que les gens vont travailler sur le territoire, avoir du temps pour s'investir dans la vie associative et apporter de la vitalité.* »

Le jeune homme, 31 ans, est l'une des chevilles ouvrières de l'association Hameaux Légers, qui promeut un habitat écologique et solidaire, et surtout accessible à tous.

Le coût du logement : un frein à la décroissance

Rien ne semblait, a priori, prédestiner Xavier Gisserot à se lancer dans une telle entreprise. Après une classe préparatoire, il intègre une des plus prestigieuses écoles de commerce, HEC, et se signale pendant son cursus en créant, avec son camarade Sévak Kulinkian, une application de prospection commerciale, Charp, que les deux étudiants revendent à Google.

Mais une fois diplômés, tous deux souhaitent embrasser un autre mode de vie, plus riche de sens. « *On ne voulait pas être esclaves de notre boulot et enrichir des actionnaires, c'était une quête de liberté, se souvient Xavier. Mais très vite, nous avons compris que cette quête se heurtait à une barrière systémique, celle du logement. Quand tu as un logement qui coûte cher, en loyer, crédit ou charges, tu as besoin d'un emploi très bien rémunéré et tu ne peux pas t'orienter vers d'autres activités moins lucratives mais essentielles, dans l'agriculture ou l'économie sociale et solidaire. L'habitat, c'est une condition première de la décroissance.* »

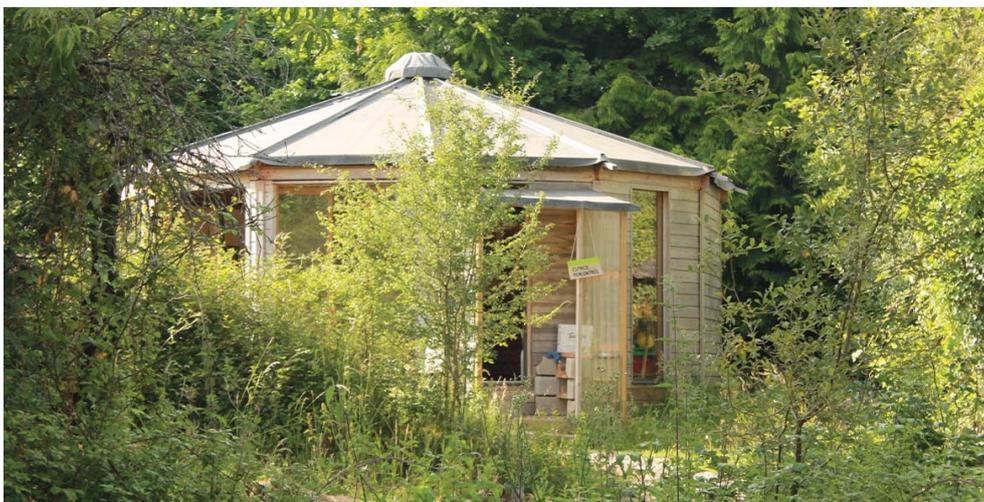
De fait, le logement représente aujourd'hui 26,7 % de la dépense de consommation finale des ménages, contre 12 % au début des années 1960, selon l'Insee. Un poids qui ne cesse d'augmenter.



Pendant un an, les deux jeunes hommes se lancent dans une tournée des lieux de vie alternatifs, éco-villages et autres communautés anarchistes. S'ils sont séduits par les éco-hameaux, qui promeuvent un habitat durable et solidaire, la question de l'accès à la propriété demeure pour eux une barrière. « *On voyait que cela restait réservé à un certain public, qui avait de l'argent, explique Xavier. Il fallait trouver un moyen de répondre à cela, trouver une voie médiane qui permette d'avoir accès à une propriété à bas coût, qui ne soit pas précaire, tout en se constituant un petit patrimoine, dans une logique qui ne soit pas spéculative.* » En 2017, un collectif d'architectes fonde Hameaux Légers¹ et ouvre une brèche en se liant avec le maire d'une petite commune ardéchoise qui met à disposition des parcelles pour l'installation d'habitats réversibles. Une voie se dessine pour se libérer du poids du foncier : louer sur le long terme des terrains, diminuer le coût des logements en réduisant leur taille et mutualiser certains espaces – cuisine, buanderie, salle de réception ou chambres supplémentaires. Xavier et Sévak, qui ont fondé leur propre association, L'Espace des Possibles, se rallient à Hameaux Légers en 2019.

Un « anti-lotissement »

Aujourd'hui, 25 projets sont en cours, dans six régions différentes. « *On est venus heurter de plein fouet le sujet de l'artificialisation et de la loi zéro artificialisation nette (ZAN), ça a été notre chance* », se réjouit Xavier. Car si disposer d'un logement à bas coût, pérenne, permet d'entrevoir un autre horizon, décroissant, il s'impose aussi et surtout comme un contre-modèle à celui du BTP, gourmand en matière et désastreux pour l'environnement.



Dans le hameau du Placis, pas de béton mais des maisons sur pilotis, plots ou pneus, construites en partenariat avec l'école d'architecture de Nantes, qui n'abîment pas les sols et ne laisseront aucune trace lors-

qu'elles seront démontées ou déplacées. « *C'est une sorte d'anti-lotissement, estime Xavier. Toutes les maisons sont différentes mais il s'en dégage une harmonie. On utilise des matières naturelles, du bois, des végétaux, de la terre, des enduits à la chaux. Ce sont des maisons plus petites, donc il y a plus de place pour le jardin. C'est un contre-pied complet à la façon dont on construit habituellement. Ici, on a des habitats qui ont des empreintes carbone négatives.* »

Autoconstruites, objets de chantiers participatifs ou achetées à des artisans, ces maisons permettent aussi de se réapproprier des savoir-faire jusque-là confisqués par l'industrie, dans une approche low-tech. Hameaux Légers dispense ainsi des formations pour gagner en autonomie et fabriquer soi-même son installation électrique solaire, son chauffe-eau, son poêle ou encore son système de phytoépuration. Une façon, donc, de reprendre en main ses conditions d'existence.

Le réemploi contre la voracité du BTP

Le secteur de la construction consomme beaucoup de matière et produit copieusement du déchet, soit 46 millions de tonnes par an en France, contre 30 millions de tonnes pour les déchets ménagers. Les coopératives Bellastock à Paris, Rotor à Bruxelles, ou le cabinet d'architecture Atelier Aïno à Marseille, tentent précisément de promouvoir la réutilisation de ces matériaux. Rotor développe ainsi la « *dépose soigneuse en vue du réemploi* », ou l'idée d'aller démonter méticuleusement un bâtiment voué à la destruction, avant de revendre ses matériaux.

Une initiative qui séduit des particuliers, engagés dans des travaux de restauration ou d'autoconstruction, des décorateurs ou architectes, en quête de matériaux à détourner, ainsi que des entreprises de construction plus classiques. « *L'enjeu, dans le fond, c'est de ralentir la production de matériaux neufs, c'est une critique du productivisme*, explique Michaël Ghyoot, cofondateur de Rotor. *Mais bien sûr, ce n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'en nouant des alliances avec la low-tech, le soin, la maintenance, et une position plus radicale d'appréciation de l'existant qu'on peut aller plus loin.* » La coopérative, lancée en 2016, compte tout de même aujourd'hui plus d'une vingtaine de salariés. Preuve, s'il en est, de sa pertinence.

Un concept : les low-tech

Face à des technologies toujours plus sophistiquées, gourmandes en matière, impossibles à réparer et à l'obsolescence programmée, les low-tech se distinguent par leur sobriété, leur modestie, leur simplicité d'usage et leur réparabilité. Célébrées depuis les années 1960 par des penseurs critiques des « hautes technologies » – dont Ernst Friedrich Schumacher ou Ivan Illich –, elles permettent aussi à chacun et chacune de regagner en autonomie et renouer avec des savoir-faire, tout en questionnant ses besoins.

Fabien BENOIT , publié le 08 janvier 2025 (Socialter)

Journaliste indépendant et auteur de « The Valley, une histoire politique de la Silicon Valley » (Les Arènes)

Les haies de la discorde : comment protéger la nature ?

Le sociologue Léo Magnin étudie les politiques de la nature à travers le cas des haies rurales ou celui des polices de l'environnement. Dans cet entretien, il explique les relations complexes entre chasse, agriculture et protection de la nature depuis le prisme des réglementations, de leur fabrication à leur application.

Léo Magnin est l'auteur de « La vie sociale des haies : enquête sur l'écologisation des mœurs » (La Découverte, 2024) et, avec Rémi Rouméas et Robin Basier, de « Polices environnementales sous contraintes » (Rue d'Ulm, 2024). Longtemps considérées comme des obstacles à la modernisation de l'agriculture, les haies sont désormais parées de toutes les vertus et de nombreuses réglementations visent désormais à les conserver. Quant aux polices de l'environnement (dont la plus importante est l'Office français de la biodiversité), elles sont chargées d'inspecter chasse, agriculture et autres usages de la nature, dans un contexte de tensions croissantes autour des réglementations environnementales. Croiser ces deux sujets permet d'avoir une vue panoramique sur les politiques de la nature, leur élaboration dans les institutions, les débats qu'elles provoquent dans la société et leur (non)application sur le terrain. Une lecture indispensable, alors que reprend le mouvement de contestation agricole.

Un entretien publié en partenariat avec la revue Ballast.

Une haie, qu'est-ce que c'est ?

Question faussement facile ! Les débats autour de la définition de la haie sont vifs dans les sciences et dans le droit. Pour faire simple, disons que le mot « haie » désigne des lignes d'arbres et de buissons. Mais pour quoi faire ? Historiquement, elles sont des clôtures végétales qui entourent les parcelles. Avec la modernisation agricole, elles ont été perçues comme des « obstacles à l'utilisation rationnelle du sol », d'après les termes d'un décret de 1955. À ce titre, elles ont été massivement détruites pour obtenir des champs plus grands. À partir des années 1970, elles sont progressivement requalifiées en éléments du paysage à conserver : elles sont des « corridors biologiques » où se déplace la faune, des « trames vertes » organisant le paysage et les bassins versants ou encore des « puits de carbone » qui captent le CO² par la photosynthèse. Ajoutons une dimension patrimoniale et esthétique forte : le bocage évoque une campagne préservée. Une haie est donc un élément du paysage d'apparence anodine – d'apparence seulement – sur lequel se fixent des dynamiques sociales contradictoires. Plantées, détruites, maintenant protégées mais toujours détruites : les haies se situent à l'intersection de puissants mouvements historiques.



Que vous évoquaient-elles au moment de commencer à travailler dessus ?

Une certaine indifférence. D'abord, parce que, pour les éleveurs que j'avais rencontrés en Auvergne, elles relevaient surtout d'obligations bureaucratiques relatives à l'écologisation de la Politique agricole commune (PAC). Je suis donc arrivé sur ce sujet avec une connaissance très limitée de l'objet lui-même. Je n'étais pas un amoureux des haies de prime abord, je ne connaissais pas grand-chose de leurs effets sur l'érosion causée par le vent ou par l'eau, sur ce qu'elles peuvent apporter en termes agroécologiques. Pour moi, c'était plus un élément du paysage qu'un véritable élément agricole. J'ai commencé mon enquête sur l'écologisation de l'agriculture à partir de documents hérissés de sigles, de seuils administratifs, de coefficients. Mais très vite m'est venue l'idée d'étudier plutôt la protection des haies dans la PAC d'un point de vue ethnographique, en allant voir les gens au travail, que ce soit dans l'administration ou dans les champs. Comment se passe l'écriture de la règle, quel contrôle est mis en œuvre par l'administration, quelles critiques sont formulées par les agriculteurs et des associations ? À partir de cette enquête, j'ai voulu montrer la richesse de cet objet qui, bien au-delà du dispositif de la PAC, renseigne sur un mouvement plus général de transformation de la société : l'écologisation.

Qu'entendez-vous par-là ?

L'écologisation – *greening* en anglais – est un terme qui désigne l'intégration de critères environnementaux dans des politiques publiques qui ne sont pas environnementales, comme les transports, la santé, l'éducation, la culture, l'agriculture. Le terme désigne aussi désormais des pratiques tout à fait quotidiennes, ordinaires, qui peuvent mettre en jeu des émotions, des affects et des relations sociales en dehors des rapports avec l'État. Pensons par exemple aux pratiques de sobriété dans l'alimentation (végétarisme et véganisme), les transports (ne plus prendre l'avion) ou le numérique (se passer de smartphone)... Je parle pour ma part d'un processus d'écologisation des mœurs afin de lier ces deux aspects. J'entends par là qu'il n'est pas uniquement question d'une politique publique, qui s'incarne ou non dans des manières de vivre, mais aussi du mouvement inverse : ce sont parfois des manières de vivre qui, formalisées d'une certaine manière, s'incarnent dans des politiques publiques.

Est-ce qu'il a paru évident à vos interlocuteurs de mener une enquête ethnographique sur les haies ?

Pour les personnes que j'ai rencontrées dans l'administration ou dans les associations, oui. Dans d'autres cadres, ça a suscité de nombreuses incompréhensions. Une thèse de sociologie sur les haies, ça brouille les pistes. Mais j'ai constaté une immense transformation entre le moment où j'ai commencé à travailler sur le sujet et aujourd'hui. Je pense que si ce livre était paru il y a huit ans, au moment où je commençais l'enquête, il n'aurait pas intéressé grand-monde, en tout cas probablement pas mon éditeur. Sur les haies, il y avait des livres pour enfants, des manuels de plantation. Aujourd'hui, on assiste à un véritable engouement. Il y a des effets de mode, bien sûr, mais aussi une recherche de solutions qui convoque la haie, comme on peut convoquer la forêt. On est passé d'une sous-question d'un dispositif de politique publique à, en exagérant à peine, un sujet de politique générale.

Aujourd'hui, on assiste à un véritable engouement pour les haies. On est passé d'une sous-question dans un dispositif de politique publique à un sujet de politique générale.

Justement, fin 2023, l'ancien ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a lancé un « Pacte en faveur de la haie » à horizon 2030. Pourquoi les haies interviennent-elles au cœur de la politique agricole française ?

Quand Marc Fesneau arrive au ministère, il commande un rapport sur l'état du linéaire de haies, son évolution, et ce qui pourrait être fait pour répondre à la situation. L'organe du ministère qui produit des rapports publie un chiffre inédit révélant qu'on a perdu 20 000 kilomètres de haies par an entre 2017 et 2021, soit quasiment deux fois plus que les 10 400 kilomètres perdus entre 2006 et 2014. Du fait de ce chiffre, le rapport est très médiatisé, ce qui n'était pas du tout attendu. Il est relayé par l'AFP, des grands médias nationaux, *Le Monde*, France Inter... Fesneau rebondit en lançant un Pacte en faveur de la haie, qui doit comprendre des mesures issues de concertations entre des représentants de l'agriculture et de l'environnement, publics et privés.



Achim Ruhnau sur Unsplash.

Comment le ministre de l'Agriculture envisage-t-il le problème des haies à ce moment-là ?

Pour Fesneau, la haie permet de créer du compromis politique. C'est quelque chose de visible, notamment quand on en plante. C'est aussi un moyen de faire participer les syndicats agricoles qui, quoique ayant des positions diverses, se retrouvent autour d'un élément positif. Il est possible de montrer aux riverains que les haies sont plantées et entretenues, ce qui fait également intervenir les chasseurs, qui parfois s'en chargent, et les associations environnementales. Bref, la haie se trouve au croisement de tous ces groupes sociaux et des conflits politiques qui les traversent. Pour le ministre, il s'agit, à travers la haie, de proposer une sorte d'agroécologie qui, finalement, s'inscrit assez bien dans ce qu'avait voulu faire Stéphane Le Foll avant lui avec l'agroforesterie. L'idée n'est pas de transformer radicalement l'agriculture : on essaye plutôt d'embarquer le plus de monde possible – des personnes qui peuvent être aux antipodes les unes des autres. Pourtant, pour avoir participé aux négociations du Pacte en tant que sociologue qui a travaillé sur le sujet, je peux dire que c'était loin d'être aussi consensuel que ce que laisse entendre ce récit conciliateur.

En quoi ?

Il y a des oppositions anciennes entre d'un côté les représentants agricoles institués – les chambres d'agriculture, la FNSEA et les Jeunes agriculteurs (JA) – qui poussent pour que les mesures de protection des haies soient les moins contraignantes possibles et, de l'autre, les représentants de l'environnement – des associations écologistes comme France Nature Environnement (FNE) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), mais aussi des administrations publiques comme l'Agence de la transition écologique (ADEME) ou le ministère de la Transition écologique – qui pensent qu'il faudrait les protéger un maximum. La proposition du ministère de l'Agriculture est de couper la poire en deux : plus de contrôles tout en assouplissant la règle. C'est un compromis qui donne une direction particulière : la préservation des haies existantes n'est pas au cœur des discussions, c'est la plantation qui occupe une place centrale dans le Pacte en faveur de la haie¹.

Quelques mois plus tard, en pleine crise agricole, Gabriel Attal déclare que les « 14 réglementations » concernant les haies vont être réduites à une seule. Comment se fait-il qu'elles servent de levier pour mettre fin à un conflit social ?

Dans les mobilisations agricoles, la haie a été érigée comme l'emblème de l'absurdité bureaucratique. Lorsque Gabriel Attal fait son discours le 26 janvier 2024, le mouvement des agriculteurs est fortement monté en puissance depuis une dizaine de jours. C'est à ce moment-là que le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, critique les « 14 réglementations » autour des haies. Ce chiffre, médiatisé parce qu'il parle à tout le monde, devient emblématique du mille-feuille administratif français. Le Premier ministre s'en empare et annonce passer de 14 réglementations à une seule – ce qui en droit n'est pas réalisable, à moins par exemple de supprimer les réglementations de protection des zones de captage d'eau potable... Sa réponse ne porte pas tant sur la question de la préservation des haies que sur l'administration, la bureaucratie que celle-ci représenterait. Concrètement, il s'agit de faire des guichets uniques. Les réglementations existantes,

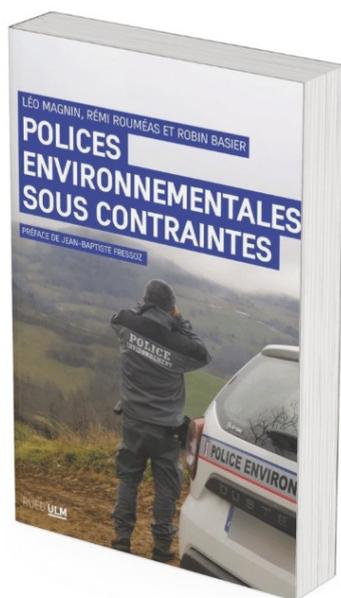
toutes différentes, perdurent. L'administration propose de donner une réponse unique à l'agriculteur, à la collectivité, au particulier ou à l'entreprise qui demande une destruction de haie.

À quoi aurait pu ressembler une réponse constructive sur le long terme ?

Un chantier politique d'importance, c'est de prendre au sérieux la demande de simplification qui a été exprimée dans les mobilisations. C'est extrêmement complexe aujourd'hui d'être agriculteur et la dimension environnementale complexifie encore un peu plus le métier. Ce sont ceux qui sont le plus conseillés qui peuvent le mieux s'en sortir face aux demandes de conformité administrative, comme on l'observe dans le domaine fiscal pour la population générale : ceux qui ont le plus de capital économique peuvent le convertir en prestations pour diminuer les coûts de conformité par rapport à l'administration, pratiquement sans changer leurs pratiques. Mais il ne s'agit pas simplement de dire qu'il y a trop de règles, car elles sont globalement très peu appliquées. Il y aurait un vrai chantier de mise à plat à faire pour hiérarchiser clairement les objectifs et placer la préservation de l'existant au centre, afin qu'il devienne beaucoup plus facile pour les agriculteurs d'être en conformité et de savoir s'ils le sont. Plus fondamentalement, de prochaines « crises » sont prévisibles parce que la disparition de l'agriculture familiale est un mouvement de fond. Les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, avec des exploitations de plus en plus grandes. Si on revient au sujet initial, qui est un révélateur de cette situation, ils ont donc plus de haies à entretenir et de moins en moins de temps pour le faire.

Par ailleurs, dans son discours Gabriel Attal ne se contente pas d'aborder la réglementation, il interroge aussi celles et ceux dont le métier est de la faire appliquer. Il ajoute en effet une question : « *Est-ce qu'il faut vraiment venir armé pour contrôler une haie ?* ». Il sous-entend par-là que la police de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB) n'est pas habilitée à porter une arme dans une exploitation agricole. Rappelons pourtant que les agents de l'OFB contrôlent beaucoup plus de chasseurs que d'agriculteurs ; on peut donc trouver relativement équilibré qu'ils soient armés face à des particuliers détenteurs d'une arme. Avec cette phrase, le Premier ministre envoie un message politique qui anticipe une éventuelle prochaine crise agricole. Il a probablement essayé de parer au plus pressé, sauf qu'en voulant résoudre rapidement une crise – la FNSEA menaçait alors de bloquer Paris – il a établi les conditions de la prochaine. Peu de temps après l'annonce d'un possible désarmement des agents de l'OFB, il y a eu des dégradations de locaux de l'agence dans le Sud-Ouest à l'initiative de la Coordination rurale, qui a déclaré qu'il était inadmissible que des agents arrivent armés sur un terrain agricole. À l'inverse, nous n'avons aucune mention ou donnée, ni administrative, ni syndicale, qui documente des intimidations ou des agressions d'agriculteurs par des agents.

Ces polices de l'environnement sont méconnues. Que font précisément leurs agents ?



Il y en a environ 1 500 inspecteurs de l'environnement à l'OFB, entre 12 et 15 par département en moyenne. Les missions de police ne représentent que 50 % à 60 % de leur temps. Le reste comprend des missions de connaissance des milieux, de sensibilisation des publics et d'appui technique, par exemple à des collectivités. Quand ils font de la police, ils contrôlent d'abord des particuliers et ensuite des agriculteurs, des entreprises, des collectivités. Ils habitent le territoire dans lequel ils interviennent, certains sont en

place depuis plusieurs décennies, étaient gardes-chasse ou gardes-pêche avant, et sont connus des instances agricoles. Contrairement à la police de droit commun, il ne s'agit pas, pour la police de l'environnement, de maintenir un ordre social ou économique qui préexiste, mais de faire appliquer le droit pour qu'il y ait moins de haies arrachées, moins de phytosanitaires utilisés près des cours d'eau, par exemple. C'est pourquoi, avec Rémi Rouméas et Robin Basier, nous parlons d'une « police d'avant-garde », c'est-à-dire d'une force d'un ordre environnemental qui se heurte à l'ordre social en place. De ce fait, la sanction n'est pas là uniquement pour rappeler à l'ordre un individu qui serait un petit peu en marge, mais plutôt pour essayer d'orienter tout un ensemble de pratiques, celles des agriculteurs mais aussi des aménageurs, des collectivités, des particuliers, des chasseurs, des utilisateurs de quads et de motos sur les chemins, des ramasseurs de champignons, des exploitants forestiers... Ça concerne finalement beaucoup de monde ! En matière environnementale, la question de la réparation est centrale : qu'est-ce qu'il est possible de faire pour remettre en état ?

Si cette police est « d'avant-garde », tâtonnante, ne serait-ce pas l'occasion d'essayer autre chose, voire de s'en passer ?

C'est le souhait des responsables de pollutions ! Mais j'imagine que vous faites allusion aux positions abolitionnistes qui proposent de supprimer la police. Si je formule la question autrement : faut-il reconduire cette idée de forces de l'ordre avec des sanctions pénales sur des sujets progressistes, comme le féminisme ou l'environnement ? Rémi Rouméas est confronté à la même question dans ses travaux sur la correctionnalisation – comment un crime est traité en tant que délit. Cet aiguillage judiciaire concerne en bonne partie les viols, qui sont requalifiés en agression sexuelle. Ce sont des points très discutés par des militantes. Faut-il conserver les forces de police et un traitement pénal inchangé ? Si ce n'est pas un corps de professionnels qui prend en charge la recherche et la constatation d'infractions, s'il n'y a pas un tiers qui est représenté par un procureur et un juge pour essayer de désenclaver un conflit interindividuel, comment s'y prend-on ? La question est ouverte et dépasse mes compétences de sociologue.

En matière environnementale, ce sont des débats qui travaillent l'institution judiciaire, que ce soit la police, les procureurs, les juges, et même le versant administratif, qui dépend du préfet. Plus que dans certains domaines, peut-être, la question de la réparation est centrale. Un cours d'eau est complètement recalibré, son lit est totalement changé, il y a une zone humide qui est drainée : qu'est-ce qu'il est possible de faire pour le remettre en état ? C'est la première des questions posées par les personnes qui travaillent dans l'institution judiciaire, bien au-delà de la sanction répressive du pénal. Il y a de nombreuses alternatives aux poursuites, qui peuvent théoriquement aller jusqu'au tribunal, voire à la prison – ce qui, rappelons-le, n'est pratiquement jamais le cas, dans les faits, sur les litiges environnementaux.

Est-ce qu'on peut imaginer une jonction entre, par exemple, les agents de l'OFB chargés d'aller dans le sens d'une écologisation des pratiques dans les milieux agricoles et naturels et des associations et militants écologistes ?

Vous pourriez écrire un roman, peut-être [*rires*] ! Sans vouloir faire le sociologue rabat-joie, la pyramide des âges des agents de l'OFB est à peu près similaire à celle des agriculteurs. La moyenne se situe autour de 55 ans. Ils sont arrivés à ce métier principalement par la pêche, et par la chasse – deux tiers de ses effectifs travaillaient à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) avant sa fusion avec d'autres structures au sein de l'OFB. On n'est absolument pas sur des profils de zadiste ou d'antispéciste ! Je schématise, mais c'est important de le rappeler, car même si certains agents étaient auparavant dans des associations environnementales, cela ne doit pas amener à projeter trop d'attentes. On ne parle pas d'une force sociale, mais d'un métier en construction.

Quant aux policiers de l'environnement que nous avons rencontrés, s'ils se montrent critiques vis-à-vis des discours comme celui d'Attal, c'est principalement parce qu'il fragilise la légitimité de leur institution. Ils mettent un point d'honneur à rappeler qu'ils ne sont pas militants. Ils font appliquer la loi, ils ne décident pas de son contenu. Un point de jonction avec le monde associatif n'est pas inimaginable, mais il faudrait lever certains malentendus. Des agents font face à des attentes contradictoires et ont parfois le sentiment de toutes les décevoir : d'un côté, leurs rapports techniques sur des projets d'installations peuvent être perçus comme trop critiques du point de vue des aménageurs ; de l'autre des associations peuvent leur reprocher de ne pas avoir complètement interdit l'installation. C'est précisément pour ça qu'il est passionnant d'analyser sociologiquement le travail des agents : c'est une lorgnette empirique qui nous renseigne sur l'écologisation heurtée de la société française.

Vous parlez de « *solutionnisme social* » pour décrire un recours croissant aux agriculteurs pour répondre à des problématiques toujours plus complexes. On pense aussi à cette campagne de communication du ministère de l'Agriculture sur les « métiers du vivant » qui rassemblaient agriculteurs, donc, mais aussi pêcheurs, paysagistes...

La critique se focalise souvent sur le solutionnisme technologique, la géo-ingénierie, les startups censées nous sauver. Il importe de comprendre que ces promesses sont fondées sur un solutionnisme social, c'est-à-dire sur une division sociale du travail toujours plus poussée. Dans ce schéma, il est admis que les métiers de la production primaire (agriculture, forêt, pêche) doivent continuer à régresser dans les économies des pays dits développés. Or la question environnementale invite justement à repenser la place de ces secteurs-là, qui sont bien plus que des secteurs économiques démographiquement minoritaires.

Aujourd'hui, la surface agricole, soit 52 % du territoire français, est exploitée par moins de 2 % de la population active. Ces chiffres posent une question proprement politique : est-il logique, viable et durable, dans un sens social et environnemental, de confier à si peu de personnes le fait de produire de la nourriture – dans une proportion plus importante que nos besoins afin d'exporter – et dans le même temps d'entretenir et de préserver un paysage auquel nous sommes attachés pour des raisons de biodiversité, d'esthétique, de patrimoine et d'adaptation au changement climatique ? Le solutionnisme social consiste à laisser dans l'ombre la dynamique de la division sociale du travail. Pointer du doigt cet impensé revient à penser autrement l'évolution possible des structures sociales : qui se préoccupe d'environnement et, surtout, qui s'en occupe ? Quelle pensée du travail, quelle hiérarchie des professions faudrait-il réinventer pour dépasser la délégation des enjeux massifs à une si petite portion de la population ?

Les critiques du monde agricole à l'égard des politiques environnementales ne se réduisent pas à un face-à-face entre des agriculteurs et l'État : il s'agit en fait d'un conflit interne à l'État.

Votre démarche est avant tout descriptive. Vous écrivez, en réaction à des appels plus théoriques, philosophiques et politiques, que « *l'intention louable d'aider les lecteurs à s'orienter dans un monde bouleversé fait souvent primer la prescription sur la description* ». À l'impératif employé dans ces textes, vous opposez l'indicatif présent ?

À mon sens, l'action politique qui souhaite produire des effets ne peut se passer de descriptions dépassionnées des mécanismes sociaux. Mon livre n'est ni une utopie, ni un traité, ni un manifeste. Ce n'est pas non plus un livre de poétisation du rapport à la nature ordinaire. Sur les sujets environnementaux, c'est principalement ce à quoi nous avons affaire aujourd'hui – et c'est important que ces publications existent. En ce qui me concerne, je préfère tirer des fils pour arriver à des constats. Pour cela il faut être patient, laborieux, prendre le temps de l'enquête et de l'analyse, tout en ayant à cœur l'aspect compréhensif de la tradition sociologique : se mettre à la place des personnes dont on essaye de décrire la manière de vivre et les contraintes auxquelles elles sont confrontées. Je souhaitais aussi prendre quelques évidences à rebrousse-poil, notamment sur l'aspect économique, pour montrer que les haies ont été édifiées, plus que plantées, parce qu'elles ont été ensuite travaillées principalement pour des motifs économiques. On a perdu ces motifs au fur et à mesure de l'industrialisation, de l'allongement des chaînes de commercialisation, jusqu'aux Castorama et Bricomarché d'aujourd'hui. Nous n'avons plus besoin d'aller tailler des branches dans des haies pour pouvoir faire des balais, des habitations, nous chauffer. Interroger les usages sociaux des haies revient aussi à explorer le poids de l'économie dans la société, son inertie et ses possibles émergents.

On peut enfin noter que dans *La Vie sociale des haies* comme dans *Polices environnementales sous contraintes*, votre précédent livre co-écrit avec Rémi Rouméas et Robin Basier, l'État apparaît comme un acteur omniprésent des tensions, conflits et pratiques que vous décrivez.

L'unicité de l'État est un mythe. C'est un enseignement fondamental de la sociologie politique, que nos enquêtes confirment. L'État ne s'accorde pas au singulier. C'est une foule d'institutions diverses et qui ne se situent pas en dehors des groupes sociaux. Dans *Polices environnementales sous contraintes*, nous montrons que les critiques du monde agricole à l'égard des politiques environnementales ne se réduisent pas à un face-à-face entre des agriculteurs et l'État, mais qu'il s'agit en fait d'un conflit interne à l'État. Les représentants agricoles ont en effet des relais dans l'État, y compris d'un point de vue électoral, avec des élus Les Républicains qui étaient il y a quelques années encore dirigeants de leurs syndicats. Je pense par exemple au sénateur Laurent Duplomb, en Haute-Loire, qui était président des JA de son département et qui souhaite réformer fortement l'OFB. L'itinéraire de François Guillaume est le plus paradigmatique : en 1986, il passe directement de président de la FNSEA à ministre de l'Agriculture de Jacques Chirac.

Dès qu'on regarde de près les personnes qui travaillent à l'intérieur de l'État, l'histoire des institutions et leurs rapports de force, le pluriel devient évident, parce qu'il y a de puissants affrontements en son sein. L'un d'entre eux, classique, oppose le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Transition écologique. C'est devenu proverbial depuis la création du ministère de l'Environnement en 1971. On peut aussi penser à l'opposition, schématique et qui dépend de configurations locales très variables, entre d'un côté le préfet, qui est là pour faire appliquer les consignes de l'exécutif et dont la principale mission est de maintenir l'ordre économique et social en place localement et, de l'autre, le procureur qui, à condition qu'il soit sensibilisé aux enjeux environnementaux, a pour mission de faire déboucher des affaires au pénal sans se préoccuper de contestations éventuelles. Dans certains départements, on constate donc un conflit entre le judiciaire et l'exécutif. En définitive, parler de l'État au singulier est commode mais paresseux et trompeur, surtout pour élucider ce qui se joue dans l'écologisation de notre société.

Léo MAGNIN (Terrestres)

Vos batteries vont-elles exploser ?

La faillite du suédois Northvolt douche les espoirs d'une filière européenne des batteries. Elle interroge aussi la priorité accordée aux véhicules particuliers, alors que l'électrification ne présente des bénéfices environnementaux que pour les transports en commun, alimentés en continu par le réseau. Car le recours croissant aux accumulateurs rechargeables présente des écueils trop souvent négligés.

« Projets incontrôlés, santé en danger ». Le 22 février 2024, une centaine d'habitants de Viviez, dans l'Aveyron, manifestaient leur inquiétude derrière cette banderole. Cinq jours plus tôt, 1 200 tonnes de batteries électriques usagées avaient pris feu dans un entrepôt de la Société nouvelle d'affinage des métaux (SNAM), entraînant un énorme nuage de fumée devenant parfois blanc, parfois bleuté. Des résidus carbonés et certaines pièces métalliques encore en fusion seraient retombés à plus de quatre kilomètres, nous assure M. Laurent Alexandre, député La France insoumise (LFI) de la circonscription.

Pour éviter la propagation du feu, les batteries doivent être stockées selon leurs types, dans des cellules séparées par des murs coupe-feu. Mais les entrepôts partis en fumée ne faisaient pas partie des installations classées « Seveso, seuil haut » que possède la SNAM dans la ville. Cette entreprise spécialisée dans le traitement des déchets conservait son surplus, notamment de batteries au lithium, en dehors de tout cadre réglementaire dans d'anciens bâtiments de la Société pour l'amélioration et la valorisation de l'environnement (Sopave). Malgré les nombreuses irrégularités relevées les années précédentes par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), l'État n'avait appliqué aucune sanction. Après avoir improvisé un confinement des habitants dans les cinq cents mètres alentour le jour de l'embrasement, la préfecture s'est plutôt efforcée de tranquilliser la population : « *Les mesures effectuées dans le cadre de plusieurs contrôles sont rassurantes* », annonçait-elle par communiqué le lendemain. « *Il n'y a aucune procédure sérieuse pour mesurer la pollution due à ce type d'incendie sur les habitants ou l'environnement*, rétorque M. Alexandre. *L'incendie s'est déclaré vers 14 heures et les premières mesures n'ont été effectuées qu'en début de soirée, bien après la dissipation du nuage dense de fumée.* »

Va-t-il falloir s'habituer à ce genre d'accident dans les pages faits divers des journaux ? Le 1er septembre 2024, l'incendie d'une batterie de trottinette électrique en charge dans un appartement de Nice ravage un immeuble et cause la mort d'une femme d'une cinquantaine d'années. Le 22 septembre 2024, à Tergnier (Aisne), la batterie d'une voiture explose et enflamme la maison et le garage de son propriétaire. Le 15 octobre 2024, *L'Indépendant* publie le témoignage d'un habitant de Foix, en Ariège, dont le tiers de la surface corporelle a été brûlé à la suite de l'explosion de la batterie de son vélo.

La dangerosité des piles et des batteries au lithium-ion tient à leur vocation même, qui est d'emmagasiner un maximum d'énergie, expliquait M. Arnaud Schoub, directeur du centre de recyclage de batteries de Veolia en Moselle, lors des premières assises de la prévention de ce type de risque, à Paris, le 17 juin 2022 : « *Cette énergie se libère sous forme de feu si on met accidentellement en court-circuit des éléments à l'intérieur de la batterie, car ils contiennent du solvant, généralement hautement inflammable, mais également des métaux, comme le lithium ou le cobalt, qui ont une disposition à s'enflammer assez facilement et à dégager une quantité d'énergie considérable.* » Une simple percussion ou une défaillance interne peut aussi provoquer un emballement thermique. Le phénomène est tel que des formations spéciales sont dispensées aux pompiers pour tenter de maîtriser ces combustions très longues et dangereuses, souvent accompagnées d'explosions.

Au cours des dernières années, les accumulateurs électriques au lithium ont envahi de nombreux objets, sous diverses formes. Les piles (accumulateurs non rechargeables) alimentent les cigarettes électroniques jetables, les cartes d'anniversaire musicales, les jouets, les babioles des marchés de Noël, etc. Les batteries proprement dites (accumulateurs rechargeables) font fonctionner téléphones portables, ordinateurs, tablettes, GPS, montres connectées, outils électroportatifs, drones, trottinettes, vélos, motos et voitures, pour ne citer que les usages les plus répandus. Immanquablement, les quantités exponentielles de batteries au lithium requises se transforment, quelques années plus tard, en montagnes de déchets dans des centres de recyclage respectant plus ou moins les normes.

La catastrophe de Viviez est loin d'être un cas isolé. « *En dix ans, les incendies liés aux batteries au lithium ont bondi de 150 %. Et, dans 60 % des cas, ils surviennent dans les centres de tri* », confiait récemment la secrétaire générale de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), Mme Géraldine Bulot (1). Lors des premières assises de Paris, en 2022, M. Jérôme Auclair, le directeur d'Environnement

Recycling, témoignait d'une multiplication par quatorze de la prime d'assurance réclamée à son entreprise. En 2023, on recense des incendies dans les entreprises de recyclage Broyage criblage environnement (BCE) à Livry-Louvercy, Paprec à La Seyne-sur-Mer et Chartres, SNAM à Saint-Quentin-Fallavier ou Tri Ouest à Barbazanges. En octobre, l'incendie d'une batterie a complètement détruit les installations de l'usine Excofier en Haute-Savoie, causant pour 35 millions d'euros de dégâts. Après celui du site de Bolloré Logistics à Grand-Couronne (Seine-Maritime), survenu en janvier 2023, la préfecture avait publié des analyses rassurantes, démenties par la suite. Un an plus tard, la Dreal de Normandie et le préfet ont mis en demeure l'entreprise « *ayant pris en charge des déchets sans y être autorisée* » de les retirer et de participer à l'« *élimination de la pollution des eaux souterraines* » (arrêté du 7 octobre 2024). Une enquête pour harcèlement aggravé a été ouverte après le suicide fin septembre d'un employé, témoin du départ de l'incendie et du dysfonctionnement du système de protection (2).

« On quitte les installations la boule au ventre »

En juillet 2023, l'entreprise Arc-en-ciel Recyclage à Izeaux (Isère) a également subi un énorme incendie, occasionnant l'évacuation d'une vingtaine de maisons voisines. Les confessions du patron de cette entreprise, M. Paul Barbargallo, ne sont pas vraiment rassurantes : « *De mai à septembre, on quitte les installations le soir avec la boule au ventre. Sur le béton, en été, on peut atteindre les 46°C... La question n'est pas de savoir si on va avoir un incendie, mais quand ? Les quantités de piles et de batteries collectées ont doublé voire triplé. Sincèrement, je ne vois pas comment on va résoudre ce problème.* »

Toutes les batteries usagées ne finissent pas dans des centres voués à leur entreposage ou leur recyclage. Des chercheurs de la Faraday Institution, un institut spécialisé dans ces technologies, ont observé partout dans le monde une augmentation des incendies liés aux batteries lithium se trouvant dans les déchets ménagers (3). Ils notent aussi que leur simple décomposition relâche une kyrielle de métaux lourds, de fluides chimiques, de poudres et de gaz encore en phase d'étude, comme cette mystérieuse vapeur blanche explosive et toxique observée parfois. Ils redoutent enfin que la généralisation des assistances électriques s'accompagne d'un marché concomitant d'occasion et de bricolage, avec son lot de décharges sauvages et d'exportation vers les pays pauvres.

Les incendies de batteries sont-ils un mal nécessaire au déploiement d'un mode de déplacement décarboné, notamment pour les automobiles, avec l'interdiction à la vente dans l'Union européenne de véhicules thermiques neufs à partir de 2035 ? Pour le président Emmanuel Macron, les voitures électriques permettront de « *réconcilier l'industrie et l'écologie* » (Libération, 31 octobre 2024). En décembre 2023, il déclarait « *c'est ça, l'écologie à la française !* », en lançant une offre de location longue durée de voitures électriques à partir de 100 euros par mois à destination des Français ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 15 400 euros.

Pour la mobilité électrique, comme pour beaucoup de nouvelles technologies, la plupart des dégâts environnementaux affligent les pays du Sud, où sont extraits les métaux nécessaires dans des conditions environnementales et sociales désastreuses. Les autorités françaises claironnent toutefois depuis quelque temps sa volonté de réimplanter des mines sur le territoire métropolitain. Est-ce par souci de relocaliser les nuisances de l'extractivisme minier ? Il semble que ce volontarisme tienne avant tout à l'explosion de la demande, qui a rendu rentables certains gisements. Il en est ainsi du projet d'extraction du lithium à Échassières (Allier), porté par Imerys. La multinationale française ambitionne de produire, à partir de 2028, 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an afin de construire 700 000 batteries pour véhicules électriques. Ces objectifs impliquent une myriade de nuisances propre à tout projet minier : des galeries de 400 mètres de profondeur, des dizaines d'hectares en surface artificialisés pour les différentes étapes de production (séparation, conversion, raffinage), des kilomètres de tuyauterie et une importante consommation d'eau (1,2 million de mètres cubes par an). Certains riverains s'inquiètent des futurs cumuls de déchets dangereux et des nombreuses menaces impactant la qualité de l'eau, des sous-sols et de la biodiversité, notamment de la forêt des Colettes, site Natura 2000 en bordure du lieu envisagé. M. Joseph P. fait partie des opposants réunis au sein du collectif Stop mines 03 : « *Les anciennes mines de tungstène et de kaolin de la région nous ont laissé des sites pollués un peu partout. Cette mine, nous n'en voulons ni ici ni ailleurs.* » Pour court-circuiter la contestation, l'État a tenté de passer en force trois mois avant la fin du débat public. Le 7 juillet 2024, jour du second tour des élections législatives, le gouvernement signait un décret reconnaissant l'« *intérêt national majeur* » du projet pour lui permettre de bénéficier de dérogations administratives.

Des écologistes insistent sur la nécessité de « prendre sa part » dans la pollution minière. Mais, si les objectifs de conversion à l'électrique du parc automobile français demeurent inchangés, les nuisances locales ne vont pas remplacer les pollutions de l'autre bout du monde mais s'y ajouter. La journaliste et philosophe

Celia Izoard constate la multiplication des projets miniers et déplore une fuite en avant : « *Pour disposer de trente-neuf millions de voitures électriques en France, soit le parc actuel, il faudrait plus d'un an de production mondiale de cobalt, et près de deux ans pour le lithium (4).* »

Relance du nucléaire

Une fois les métaux extraits, il reste à les assembler. Ce à quoi s'activent les usines géantes de la « vallée de la batterie », en cours de développement dans les Hauts-de-France et portées par les entreprises Envision AESC, Automotive Cells Company (ACC), ProLogium et Verkor. Cette dernière est parvenue à lever plus de 3 milliards d'euros après seulement quatre ans d'existence – du jamais-vu. Présentés comme « *le plus long bâtiment de France* » – équivalents à « *dix-huit fois Notre-Dame de Paris* » (5) –, ses locaux implantés à Bourbourg, près de Dunkerque, s'étendent sur 80 hectares d'anciennes terres agricoles. Les 90 000 tonnes de batteries qu'elle doit produire chaque année à partir de l'été 2025 devraient occuper un volume comparable à la pyramide de Khéops (6). Il s'agira d'équiper 300 000 automobiles « *de segment supérieur des marques de Renault Group et notamment, dès 2025, le futur C-Crossover GT 100 % électrique d'Alpine* » (7), soit des véhicules tout-terrain de loisir dont le prix de vente sera supérieur à 60 000 euros.

Si la jeune entreprise grenobloise Verkor, comme sa consœur taïwanaise ProLogium, a choisi de s'installer sur les terrains du grand port maritime de Dunkerque (GPMD), ce n'est pas par amour du nord de la France, mais parce que la région se veut un modèle de « réconciliation » de l'industrie et de l'écologie, largement soutenu par la collectivité : environ 650 millions d'euros de subventions doivent être alloués à la première, selon son site, et 1,5 milliard à la seconde (*Le Figaro*, 3 août 2023). Le GPMD propose des procédures d'installation simplifiées, « clés en main », sur les milliers d'hectares de terres agricoles riches et fertiles qu'il a expropriés dans les années 1970. En outre, cette ancienne région marécageuse située au niveau de la mer est parsemée de fossés de drainage, les wateringues, où l'on peut puiser de grandes quantités d'eau et déverser les rejets pollués, dispersés par les courants de la mer du Nord. Plus encore, le Dunkerquois compte, pour faire tourner les installations, sur l'électricité des six réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines, la plus importante centrale d'Europe de l'Ouest, qui pourrait être complétée par deux nouveaux réacteurs de type EPR, dont la construction est soumise actuellement au débat public.

L'industrie de la région se convertit à la religion du décarboné grâce à la relance du nucléaire. D'ici à quelques années, la consommation électrique de toutes les industries envisagées pourrait atteindre des records, si le projet (pour l'instant suspendu) de construction de deux fours électriques géants par Arcelor-Mittal pour produire de l'acier se concrétise : 3 500 mégawatts à l'horizon 2030 et 4 500 mégawatts à l'horizon 2040, ce qui équivaut à la consommation de 4,5 millions d'habitants, selon le site de RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. La circulation des marchandises devrait également exploser dans la région : le GPMD prévoit de doubler la taille de son terminal de conteneurs, autour duquel toutes les nouvelles entreprises de la vallée de la batterie se regroupent.

Autre conséquence de ces milliards d'euros déversés pour la « transition » : la région souffre d'une grande pénurie de main-d'œuvre. À la mission locale de Bourbourg, on nous explique que le bassin local ne suffira pas pour satisfaire toutes les offres d'emploi. Le chocolatier Cémoi a déjà du mal à recruter ou conserver ses ouvriers. La communauté urbaine de Dunkerque envisage la construction de douze mille nouveaux logements en dix ans. Un « RER littoral » est prévu pour amener les salariés depuis la région de Calais, à une quarantaine de kilomètres. « *On est en train de perdre notre identité* », nous répète-t-on dans un bar où quantité d'habitants se disent « *envahis* » par ces nouvelles usines. Alors que la réindustrialisation est présentée comme une « *arme anti-Rassemblement national* » par le député et ancien ministre macroniste Roland Lescure, le RN progresse dans toutes ces communes.

Reste à voir si les futures usines géantes, toutes classées « Seveso, seuil haut », échapperont aux incendies de batteries, qui se multiplient également en Asie. Le 24 juin 2024, un incendie a par exemple causé la mort de vingt-trois personnes dans une usine de Corée du Sud. L'incident, s'ajoutant aux multiples feux touchant des véhicules, a, selon *L'Usine nouvelle*, provoqué une « *psychose collective* » dans un pays où nombre de conducteurs « *souhaitent se séparer de leurs voitures électriques* » (19 août 2024). Les promoteurs de ces technologies considèrent, eux, les incendies comme anecdotiques et misent sur l'intelligence artificielle pour les prévenir (8).

Le recours croissant aux batteries pose aussi la question de leur destination. La propulsion d'une automobile demande en moyenne 300 kilogrammes d'accumulateurs, dont la durée de vie serait de huit à douze ans (9). Que deviendront-ils ? Les industriels colportent la fable du recyclage et d'un cercle vertueux de réutilisation à l'infini de la « mine urbaine » que représenteraient les déchets. Dans l'Union européenne, le

recyclage des batteries est officiellement obligatoire, selon une directive du 6 septembre 2006. Mais ce volontarisme réglementaire se traduit difficilement dans les faits.

La méthode la plus simple, la pyroméallurgie, consiste à faire fondre les batteries pour récupérer un alliage de cobalt, cuivre, fer et nickel. Le reste des composants (plastiques, graphite, aluminium et composants chimiques comme le manganèse et le lithium) part en fumée, volontairement cette fois. Extrêmement énergivore et polluant, le procédé, principalement pratiqué en Chine, en Corée du Sud et à Singapour, ne permet pas de récupérer le lithium comme l'impose la directive européenne (10). C'est pourquoi on donne la priorité à un autre procédé, l'hydroméallurgie. La première étape de ce processus passe par le broyage des batteries, ce qui permet de séparer les plastiques et l'aluminium pour ne conserver qu'une poudre, le broyat noir, qui contient les métaux et du graphite. Ensuite, des solvants acides ou basiques, plus ou moins toxiques, permettent d'extraire, par dissolution, les métaux.

Exporter le broyat noir sous d'autres cieux

Officiellement ce procédé fonctionne en France depuis une vingtaine d'années, grâce à la société Récupyl, fondée par le Grenoblois Farouk Tedjar, présenté il y a plus d'une décennie comme le messie de la mine urbaine ou un « *obsédé de l'accu* », dénicheur d'un véritable « *filon écolo* » (*Libération*, 25 novembre 2012). Entre 2014 et 2020, plusieurs ambassades et consulats français à l'étranger présentaient même cette petite entreprise comme « *une démonstration de l'excellence universitaire française et une preuve de l'efficacité du soutien des pouvoirs publics* ». Dans les faits, la société installée à Domène, dans la banlieue de Grenoble, a connu plusieurs incendies, redressements judiciaires et rachats, mais n'a jamais dépassé le stade du broyat noir, selon une inspection de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes du 7 janvier 2020. Que devient-il après ? Selon le service de communication de Récupyl, la poudre est envoyée « *en dehors de l'Europe, vers d'autres pays de l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques], en Asie ou en Amérique du Sud* ».

Les effets d'annonce en hydroméallurgie sont légion. Ainsi, la SNAM avait prévu en 2018 une « *nouvelle usine de batteries neuves issues à 80 % de composants recyclés* », avant d'abandonner le projet, dénommé Phénix batteries en 2022 (11). Cedilor, un site de Veolia à Amnéville (Moselle), avait aussi beaucoup d'ambition pour l'hydroméallurgie : « *D'ici à fin 2023, ce professionnel de l'industrie chimique devrait être en capacité de recycler les métaux contenus dans vingt mille tonnes de batteries de véhicules électriques* (12). » Pour l'instant, le service communication admet que les sels métalliques récupérés ne sont pas de « *grade batterie* » et requièrent un traitement ultérieur. Où ? L'entreprise est avare en détails...

La vallée de la batterie prétendait également régler ce problème de recyclage avec deux sites. Le projet Relieve, porté par l'entreprise minière Eramet et Suez, a été suspendu en octobre dernier, un an après son annonce. Seul demeure le projet Néomat porté par Orano (nouveau nom du géant du nucléaire Areva depuis 2018) et l'entreprise chinoise XTC New Energy (qui fait partie d'un des plus grands conglomerats miniers chinois). Pour travailler sur le procédé, Orano a mis en place en Haute-Vienne une ligne pilote dans le centre d'innovation de métallurgie extractive (CIME) de Bessines-sur-Gartempe. La visite du site permet de recueillir quantité d'éléments de langage sur le « *cycle vertueux* » du « *recyclage à l'infini* » des batteries électriques, ainsi que des solvants, même si bon nombre d'étapes ne peuvent pas être observées à cause du secret industriel. « *Les solvants forment une boucle en sorte qu'il n'y a jamais de déchets* », nous assure l'hydroméallurgiste Laure Dehuyer, qui nous conduit devant quatre flacons de cobalt, nickel, manganèse et lithium en déclarant : « *On peut recycler à l'infini toutes ces matières.* » Et pourtant, quantité de produits chimiques sont nécessaires au processus. Selon Orano, il faut 120 000 tonnes de réactifs (soit environ 5 000 conteneurs) par an pour assurer le « *recyclage* » de 29 000 tonnes de batteries et produire 36 000 tonnes de sulfates métalliques et d'hydroxyde de lithium (13).

Ici aussi, il faut se contenter de la communication de l'entreprise. Or tous les chiffres avancés restent invérifiables. Malgré les millions d'euros de financement public de ce CIME (qui a notamment touché 6,1 millions d'euros de France Relance), aucune expertise extérieure ni aucun organisme de contrôle n'examinent les allégations des industriels. La localisation de Neomat dans le port industriel de Dunkerque ouvre la possibilité d'exporter facilement le broyat noir sous d'autres cieux. Concernant le recyclage, Orano annonçait en décembre 2024 se contenter de « *poursuivre la réflexion et les études* », tandis que le partenariat envisagé avec Stellantis a été abandonné.

Dans la littérature scientifique, ces procédés sont étudiés et évalués, mais les conclusions sont toujours très mitigées à propos du produit final récupéré, surtout en termes de coûts énergétiques et de pollution (14). Invariablement, les chercheurs lancent un appel à « *plus de recherche* »... Si l'efficacité des batteries n'arrête pas d'augmenter, c'est au prix d'une sophistication croissante : elles contiennent des dizaines de matériaux dans des formules très élaborées. Plus les batteries sont efficaces, plus le recyclage est difficile. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en donne une image : « *C'est comme si, à*

partir d'une tasse de cappuccino, vous vouliez obtenir de l'eau, du café, du sucre et du lait sous leur forme initiale. Sauf que, dans ce cas, une partie des substances impliquées dans le processus est toxique (15). » Selon l'association critique de l'extractivisme SystExt (pour Systèmes extractifs et environnements), « la mine secondaire [la valorisation des métaux contenus dans les déchets] reste préférable à la mine primaire ». Sauf que, en contexte de croissance sans limite, « le recyclage n'induit qu'un décalage dans le temps. La demande métallique, qui connaît une croissance exponentielle depuis le milieu du XX^e siècle, neutralise donc l'offre secondaire » (16). La récente faillite du géant suédois des batteries, Northvolt, qui promettait aussi le recyclage pour construire la batterie « la plus verte du monde » (17), témoigne de la distance qui sépare les vœux pieux de la réalité.

En tout état de cause, l'éventuelle réduction des impacts due à l'hydrométallurgie ne prend en compte que les métaux les plus rares (lithium, nickel, cobalt et manganèse), qui sont nécessaires pour les batteries lithium-ion, mais pas suffisants. Les autres composants (graphite, aluminium, cuivre, plastiques de toutes sortes, et de nombreuses autres substances chimiques) sont considérés à production et usage illimités, comme s'ils n'avaient aucun impact environnemental. Or, entre autres cas, l'électrolyte, un solvant liquide qui doit être introduit dans toute batterie, contient des polluants éternels PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) (18). Parmi les principaux partenaires de la jeune entreprise Verkor, on trouve la multinationale de la chimie Arkema, dont les sites disséminent des polluants éternels un peu partout dans le monde. Ainsi s'illustrent tous les paradoxes d'une « transition » fondée sur la possibilité d'un maintien sans dommage de notre mode de vie, alors que le recours massif aux batteries électriques ne fera qu'aggraver la crise environnementale.

Raúl GUILLÉN & Vincent PEYRET (Monde diplomatique, février 2025)
Journalistes, *Le Postillon*.

- (1) Violaine Colmet Daâge, « Cauchemar des pompiers, les incendies de batteries lithium-ion se multiplient », Reporterre, 29 octobre 2024. / (2) Yann Rivallan, « Témoin de l'incendie de Bolloré Logistics près de Rouen, un salarié sous pression se suicide », 76Actu, 30 septembre 2024. / (3) Paul Christensen *et al.*, « Environmental impacts, pollution sources and pathways of spent lithium-ion batteries », *Energy & Environmental Science*, n° 12, Londres, 2021. / (4) Cf. Celia Izoard, *La Ruée minière au XXI^e siècle. Enquête sur les métaux à l'heure de la transition*, Seuil, Paris, 2024. / (5) Sophie Fay, « À Dunkerque, l'usine de batteries Verkor est longue comme "dix-huit Notre-Dame de Paris" », *Le Monde*, 18 septembre 2024. / (6) Calcul effectué à partir du volume de la zone de stockage des batteries finies, qui sera rempli pour envoi toutes les semaines selon le dossier de demande d'autorisation environnementale. / (7) « Renault Group et Verkor : un partenariat commercial long terme pour la fourniture de batteries bas carbone haute performance », 13 avril 2023. / (8) Philippe Richard, « L'intelligence artificielle permettrait de prédire l'emballage thermique des batteries », 11 octobre 2024. / (9) Philippe Moureau, « Voici la vraie durée de vie des batteries de voitures électriques », 31 mai 2024. / (10) Réseau coopératif de recherche sur les déchets et l'environnement (Record), « État de l'art sur le recyclage et le réemploi des batteries », rapport final, juillet 2019. / (11) Marina Angel, « Une nouvelle usine de batteries neuves issues à 80 % de composants recyclés pour SNAM dans l'Aveyron », *L'Usine nouvelle*, Antony, 4 janvier 2024. Cf. aussi Xavier Buisson, « Phénix batteries : la direction acte la fin de l'activité », *La Dépêche*, Toulouse, 24 octobre 2024. / (12) Morgane Eymin, « Cedilor, pionnier dans le recyclage des batteries électriques », *L'Est républicain*, Houdemont, 4 octobre 2022. / (13) Orano — XTC New Energy, « Dossier de concertation. Projet de fabrication de matériaux et de recyclage de batteries électriques dans le Dunkerquois », janvier 2024. / (14) Cf. par exemple Xizi Chen, « A review on hydrometallurgy of typical lithium-ion batteries », *Journal of Physics : Conference Series*, n° 2378, 2022. / (15) Cité par Celia Izoard, *op. Cit.* / (16) Rapport d'étude, « Controverses minières - Volet 2. Mine secondaire et recyclage », 4 mai 2024. / (17) Anne-Françoise Hivert, « Dans l'usine suédoise de Northvolt, le défi du recyclage de batteries automobiles », *Le Monde*, 25 avril 2024, et « Northvolt, géant des batteries électriques, se déclare en faillite », *Le Monde*, 21 novembre 2024. / (18) Jennifer L. Guelfo *et al.*, « Lithium-ion battery components are at the nexus of sustainable energy and environmental release of per- and polyfluoroalkyl substances », *Nature Communications*, n° 15, 2024.

Huile de palme durable : la grande illusion



Champs d'huile de palme dans le district de Kunak, à Sabah, en Malaisie. 2015. ©CEphoto, Uwe Aranas

Huile la plus consommée au monde, l'huile de palme entraîne des ravages pour les forêts équatoriales et pour les droits humains. Officiellement, l'Europe la boude, ou tente d'en favoriser une version plus durable. Mais la graisse végétale pourrait bien opérer un retour en force.

Dans un village du Togo, des hommes déversent des cascades de fruits rouges et luisants dans un tronc d'arbre creux. Ces noix oblongues proviennent du palmier *Elaeis guineensis*, originaire de Guinée. En chauffant puis en écrasant les noix, les habitants en tireront un liquide rougeâtre et visqueux : la fameuse huile de palme.

Dans sa version traditionnelle, cette huile est colorée et source de carotène pour les populations des zones équatoriales. Dans sa version transformée, en revanche, elle est blanchâtre, pâteuse, et mauvaise à la fois pour la santé, les forêts et les populations voisines des plantations. Entre 2000 et 2021, la production d'huile de palme a été quasiment multipliée par quatre, passant de 22 à 80 millions de tonnes. Un marché mondial estimé à plus de 50 milliards de dollars.

Subventionnée comme carburant écologique

Il faut dire que cette plante est un trésor de productivité, fournissant sept à dix fois plus d'huile à l'hectare que le soja ou le tournesol. « *Le problème n'est pas l'huile de palme en soi mais la consommation qu'on en a*, souligne Flavia Fabiano, chercheuse en économie politique au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). *Dans les années 1990, on a voulu remplacer le gras animal par du gras végétal dans un tas de produits alimentaires – biscuits, crèmes, glaces, plats cuisinés... L'huile de palme est idéale pour les process industriels car elle est très peu chère et résistante à la chaleur.* »

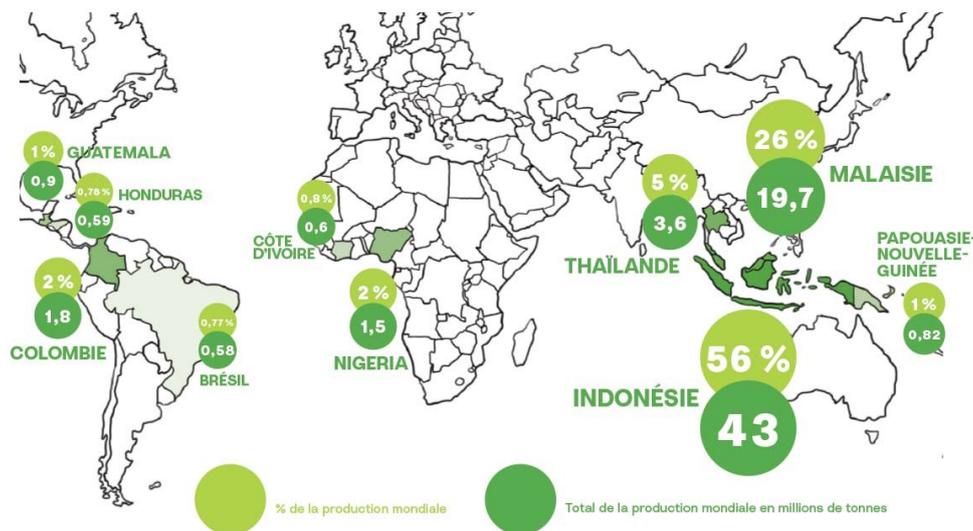
Sans elle, par exemple, le Nutella serait bien plus liquide. Et puisque les usages du gras sont innombrables, elle se cache également dans les savons, rouges à lèvres, croquettes pour chiens, encres d'impression, peintures... L'huile de palme est aussi utilisée dans les agrocarburants comme le biodiesel en France et a, à ce titre, longtemps été subventionnée pour ses vertus écologiques. Une aberration, tant le fossé entre l'huile de palme agro-industrielle et l'écologie est abyssal.

Depuis le golfe de Guinée, sa terre natale, le palmier d'abondance a été exporté par des hommes d'affaires vers l'Asie du Sud-Est au début du XX^e siècle. Là, il a été cultivé en monocultures monstres, ses plantations dévorant la forêt à grands coups d'abattage d'arbres centenaires et d'incendies volontaires. En Indonésie, qui fournit 56 % de l'huile de palme mondiale, le palmier à huile a causé un tiers de la perte des forêts anciennes entre 2001 et 2019. Une déforestation plus étendue... que la superficie de la Belgique.

Déserts verts et terres confisquées

« Depuis l'avion, quand on arrive en Indonésie, on se dit qu'il y a des arbres partout, que les écologistes s'affolent pour rien, raconte Boris Patentreger, fondateur de l'ONG Mighty Earth, qui défend les écosystèmes en danger. Mais plus on s'approche, plus on réalise qu'il s'agit de déserts verts : des palmiers à perte de vue, et rien qui pousse dessous. » En effet, les cultivateurs utilisent massivement des herbicides, dont la vedette est le paraquat. Interdit dans l'Union Européenne (UE), il est, d'après l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), mortel par inhalation et toxique en cas de contact cutané, très dangereux pour la santé des ouvriers et ouvrières des plantations qui le côtoient.

« Non seulement la déforestation contribue à la crise climatique mais elle tue les tigres, les éléphants et les orangs-outans de nos forêts, raconte Sayyidatiihayaa Afra, chercheuse au sein de l'ONG Satya Bumi. Il y a aussi énormément de conflits fonciers. De grandes sociétés profitent de la corruption pour confisquer les terres de communautés locales et de groupes autochtones. » Ces derniers se mobilisent et tentent des actions en justice. En mai 2024, des tribus papoues de l'est de l'Indonésie ont déposé des recours devant la Cour suprême pour protéger leur forêt ancestrale, menacée sur l'équivalent de la surface du Val-d'Oise.



Source : USDA - 2023/2024

Partout où les plantations de palme s'étendent, du Cameroun à la Malaisie, des villageois doivent affronter des compagnies privées ultra-influente, et des autorités souvent complices. « Ils subissent des intimidations de la police, de l'armée ou de miliciens engagés par les compagnies d'huile de palme, parfois avec des armes à feu », poursuit Sayyidatiihayaa Afra. Ainsi en octobre 2023, dans le sud de Bornéo, des villageois ont bloqué l'accès à une plantation qu'ils estimaient illégale. Intervention de la police, gaz lacrymogènes, tirs à balles réelles. Un villageois est mort, deux ont été gravement blessés. Boris Patentreger se souvient d'une ambiance oppressante : « Quand j'arrivais en Indonésie pour travailler sur l'huile de palme, on me mettait en garde : "Ici, supprimer une vie, ça ne coûte que 100 euros." »

Kit Kat sanglant et effet Streisand

Dans les années 2000, campagnes et pétitions contre l'huile de palme se multiplient, et l'Occident finit par prendre ses distances avec cette substance décidément glissante. Avec un argument supplémentaire : l'huile de palme industrielle contient 50 % d'acides gras saturés (contre 14 % en moyenne pour l'huile d'olive) ce qui en fait une excellente alliée du cholestérol et des maladies cardio-vasculaires. Certaines marques se convertissent au colza, au tournesol ou à l'huile de coco, fondant leur marketing sur la mention « sans huile de palme ». Entre 2005 et 2020, ses importations en France ont baissé de 33 %⁽¹⁾.

Mais elle reste incontournable pour certains produits ultra-transformés comme les confiseries. Alors, au printemps 2010, Greenpeace fait dans le trash. Dans une fausse pub, on voit un employé de bureau s'offrir une « pause Kit Kat » en croquant... dans un doigt d'orang-outan. Nestlé commet l'erreur de faire retirer le clip de YouTube. L'« effet Streisand » est immédiat : indignés par la censure, les internautes partagent frénétiquement la vidéo. « Ça a tellement bien fonctionné que l'action Nestlé a chuté en bourse, se remémore Boris Patentreger, lui-même ancien de Greenpeace. Ils ont été obligés de réfléchir à une filière de palme moins liée à la déforestation. »

Des critères et des failles

Sauf qu'assurer la traçabilité d'une goutte d'huile, de la plantation jusqu'au supermarché, n'est pas une mince affaire. Les principaux acteurs du secteur se sont regroupés dans la RSPO, alias « table ronde pour l'huile de palme durable », créée en 2004. Parmi les participants, on trouve bien des ONG comme le WWF, mais les planteurs de palmiers à huile constituent la délégation la plus nombreuse, suivis des mastodontes acheteurs d'huile comme Unilever, Nestlé, L'Oréal... Même Syngenta, le fabricant du dangereux paraquat, a fait partie des convives, avant d'être évincé. Comme le label FSC pour le papier, les critères de durabilité de la RSPO sont donc en partie fixés par les producteurs eux-mêmes, avec les ambiguïtés que cela entraîne.

Premier écueil : les critères ont longtemps eu des failles. Pour qu'une plantation obtienne la certification RSPO, il suffisait qu'elle ne détruise pas de forêt primaire ; aucun souci en revanche pour raser des forêts secondaires ou incendier des tourbières – alors que ces deux écosystèmes sont des trésors pour la biodiversité, ainsi que pour le stockage de carbone et de méthane. « *Notre vision de la soutenabilité est très différente de celle que nous avions il y a cinq ans*, admet Inke van der Sluijs, de la RSPO. *Lors de la révision de nos critères, en 2018, nous avons étendu le périmètre aux forêts secondaires. Et lors de la révision de fin 2024, nous avons pris en compte les droits de l'Homme, l'implication des petits producteurs ainsi que le "consentement préalable libre et éclairé" des communautés locales.* »



Survol des plantations d'huile de palme à Kalimantan Est, la partie indonésienne de l'île de Bornéo. Juin 2019. ©European Space Agency

Autre doute : les audits de terrain peuvent-ils avoir lieu sereinement, au milieu de la jungle, malgré les pressions ambiantes ? Des entreprises membres de la RSPO comme Socfin, détenue en partie par le groupe Bolloré et qui opère au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire, sont régulièrement accusées de confiscation de terres ou d'intimidations.

Une autre ambiguïté tient au fait que la certification RSPO se décline en quatre niveaux, plus ou moins exigeants. L'huile de palme certifiée représente 20 % des échanges mondiaux, mais seule la moitié peut réellement être tracée depuis des plantations et moulins qui ne sont pas liés à la déforestation. C'est via ces filières que s'approvisionne par exemple Ferrero, maison-mère de Nutella, mais aussi les marques de Carrefour, Intermarché ou Auchan. Le reste de l'huile certifiée RSPO obéit à des standards plus laxistes et se retrouve par exemple mélangée à de l'huile conventionnelle.

La déforestation associée diminue en Indonésie

Pour Audrey Morice, de l'ONG foodwatch, la simple certification RSPO ne suffit donc pas à revendiquer une huile de palme durable. « *Il faut qu'elle soit produite en agriculture biologique, prenne en compte les droits humains et respecte le standard RSPO le plus exigeant*, estime-t-elle. *À ce jour, on ne trouve une telle huile que chez des petits acteurs engagés, comme Biocoop.* »

Malgré tout, Boris Patentreger, témoin de la déforestation sous bien des latitudes, délivre plutôt un satisfecit aux efforts du secteur. « *Puisque 90 % du secteur publie la liste des moulins où il s'approvisionne, nous pouvons alerter Unilever ou Nestlé lorsque les images satellite révèlent de la déforestation sur les planta-*

tions qui les concernent, expose-t-il. Il existe un système de plainte en cas d'abus, l'Indonésie a déclaré un moratoire sur les zones de tourbières... On aimerait voir une telle maturité dans d'autres secteurs, comme le soja ou le bœuf.»

Restent les réalités du marché. La Chine et l'Inde, respectivement premières importatrices et consommatrices, valorisent peu la mention « durable ». Quant aux acheteurs occidentaux, ils ne sont pas toujours prêts à mettre le prix pour une huile certifiée. Pendant longtemps, la moitié de l'huile RSPO ne trouvait pas preneur et était vendue comme huile conventionnelle. Aujourd'hui, ce chiffre tourne autour de 20 %.

Toujours est-il que ces pressions conjuguées semblent avoir un peu freiné les bulldozers en Indonésie : la déforestation associée à l'huile de palme a chuté de 82 % entre les périodes 2008-2012 et 2018-2022, alors même que sa production continuait d'augmenter.

Agrocarburants et chantage aux Rafale

Pour échapper à la substance controversée, on peut déjà éviter les aliments ultra-transformés et les plats préparés. Faut-il pour autant la remplacer totalement par du tournesol, du colza ou du soja ? La réponse est non : le palmier à huile est si productif qu'il faudrait occuper sept fois plus de terres pour compenser sa production actuelle. « *Le plus raisonnable serait de réduire la consommation d'huile en général, et avant tout dans les carburants* », estime Flavia Fabiano, du Cirad. En 2019, en effet, un tiers de l'huile de palme utilisée dans l'UE était destinée à faire rouler des véhicules.

Depuis, le sujet avance cahin-caha. Bruxelles a annoncé l'interdiction de l'huile de palme pour les agrocarburants à l'horizon 2030(2). Cette mesure et d'autres ont mené à la baisse de son utilisation dans le biodiesel en France. Sauf que, là encore, des fraudes sont probables. « *Cette huile de palme a été remplacée notamment par les huiles de cuisson usagées (UCO)*, indique Nicolas Raffin, de l'ONG Transport et Environnement France. *Mais nous avons publié une analyse qui montre que la Malaisie exporte trois fois plus d'UCO que la quantité officiellement collectée. On a de forts soupçons que cette UCO soit mélangée à de l'huile de palme.* »

Pour éviter que l'Occident ne réglemente trop leur trésor liquide, Kuala Lumpur et Jakarta pratiquent un intense lobbying géopolitique : financement de campagnes publicitaires pro-huile de palme, menace de ne pas acheter d'avions Rafale, plaintes auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)... Et même chantage à la peine de mort.



Vendeurs d'huile de palme sur un marché à Douala, au Cameroun. 2017. ©Minnette Lontsie

En 2016, alors qu'un projet de loi propose de taxer davantage l'huile de palme dans l'Hexagone, l'Indonésie menace d'exécuter Serge Atlaoui, un ressortissant français emprisonné dans l'archipel. « *Le ministère des affaires étrangères et Matignon m'ont demandé expressément de faire marche arrière*, a raconté la rapporteur du projet de loi à *Libération*. *Cela m'a beaucoup perturbée de savoir que la vie de cet homme dépendait de ma décision.* » Le film *La Promesse verte*, d'Édouard Bergeon, s'appuie sur ce scénario pour déployer les conséquences tentaculaires de l'huile de palme.

En 2023, l'Europe semblait avoir résisté aux pressions, avec son règlement contre la déforestation importée (EUDR). Mais fin 2024, nouveau coup de théâtre : l'application du texte est repoussée d'un an. « *Le règle-*

ment EUDR a le potentiel de protéger 2,6 millions d'hectares de forêt, actuellement dans les concessions d'huile de palme, alerte l'ONG Satya Bumi dans un communiqué. Imaginez-vous ce qui peut se passer pendant ces douze mois de délai ?»

Ailleurs qu'en Europe, l'huile de palme est toujours plus demandée, notamment pour les carburants. Le secteur se sent même pousser des ailes, imaginant fournir du carburant pour une future aviation « bas carbone ».

Hélène SEINGIER-BARROS , publié le 24 février 2025 (Socialter)

Journaliste spécialisée sur l'écologie et membre du comité de rédaction de Le 1 Hebdo, elle a publié notamment deux ouvrages à propos du plastique : « Plastique, le grand emballage » (Stock, 2020) et « Réduire son empreinte plastique » (Ulmer, 2023).

Notes :

1. D'après la Food and Agriculture Organization of the United Nations, une baisse des importations pondérée sur trois ans entre la période 2007-2009 et 2021-2023.
2. Données visibles sur le site « Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée », ministères des territoires, de l'écologie et du logement.



Pourquoi les smartphones reconditionnés ne sont pas si écolos

Votre ado vous réclame un nouveau smartphone pour Noël. Et si vous regardiez du côté des reconditionnés ? On vous explique comment ils sont remis à neuf et quels critères privilégier pour s'assurer de leur durabilité.

Carros-Le Broc (Alpes-Maritimes), reportage

Le bureau de Barbara est un peu encombré : un ordinateur, une demi-douzaine de chiffons microfibrés jaune, orange ou bleu, un spray, des bouteilles de nettoyants, une brosse à dent électrique, des trombones... Ce sont les outils de travail de la jeune femme. Sa mission : nettoyer, dépoussiérer et réparer les centaines de smartphones qui passent par l'atelier de la marque Reborn Europe.

Situé dans la zone industrielle de Carros-Le Broc, à 30 kilomètres de Nice, cet atelier – qui ressemble plus à un grand laboratoire qu'à une usine – appartient à DPA Europe. Depuis 2017, l'entreprise reconditionne sur place des smartphones, au rythme de 385 000 unités par an. Forte de son succès, elle envisage de plus que doubler sa surface d'atelier et ses effectifs en 2025 pour devenir « *le plus grand site de reconditionnement d'Europe* ».

Les appareils, une fois reconditionnés, sont remis sur le marché dans un nouvel emballage, avec une garantie. C'est ce qui les différencie de l'occasion. Aujourd'hui, 30 % des téléphones achetés en France auraient déjà eu une vie avant, selon les chiffres que nous a fournis BackMarket, le géant français du secteur. Une tendance qui ne cesse de se renforcer, avec de plus en plus d'acteurs spécialisés (BackMarket, Recommerce, Certideal...) et l'arrivée des enseignes du neuf (Amazon, Fnac, Darty, Boulanger...).

Chaque Français change de smartphone en moyenne tous les deux à trois ans, constate l'Agence pour la transition écologique (Ademe). Or, 80 % de l'impact environnemental de cet objet connecté est lié à sa fabrication. En achetant un appareil de seconde main, vous faites des économies – de 20 % à plus de 70 %, selon les modèles – mais aussi une bonne action pour la planète. L'Ademe a calculé qu'investir dans un téléphone reconditionné à la place d'un neuf permet, pour chaque année d'utilisation, d'éviter l'extraction de 82 kg de matières premières, l'émission de 25 kg de gaz à effet de serre et la consommation de 20 500 litres d'eau.



Batterie, écran, caméra... Cet employé remplace les pièces défectueuses. © Laurent Carré / Reporterre
Éviter l'extraction de 82 kg de matières premières

Revenons dans les Alpes-Maritimes. L'iPhone que Barbara est en train de chouchouter est d'abord passé par la « *salle de charge* », une pièce saturée d'écrans et de câbles, dans laquelle 600 à 700 appareils sont vidés de leurs données, testés et chargés en simultanément. Il ira ensuite au pôle technique où sa collègue Nathalie vérifiera les performances de la caméra, de l'écran, du micro, du vibreur, de la connectique... Si besoin, il passera par la case réparation où Maxime dévissera la trentaine de vis pour changer la batterie ou toute pièce endommagée. Reborn insiste sur le fait qu'il soumet chaque smartphone à 54 points de contrôle au total. Ces opérations garantissent, en théorie, l'acquisition d'un produit comme neuf ou quasi.



Dans l'atelier de diagnostic, tous les téléphones sont testés un par un : bluetooth, batterie, haut-parleur, écran, réception... © Laurent Carré / Reporterre

Les trois quarts des appareils commercialisés par Reborn sont de marque Apple. « *La valeur résiduelle des iPhone est plus intéressante. Elle baisse plus rapidement pour les modèles Samsung* », constate Jean Thibaud, directeur des ventes. La société mise sur les appareils les plus rentables, c'est-à-dire ceux qui peuvent continuer à se vendre à un prix relativement élevé plusieurs années après leur première mise sur le marché.

Smartphones rapatriés en avion depuis les États-Unis

Il y a un hic. « *Le gisement européen en iPhone n'est pas suffisant*, explique Roger-David Lellouche, le fondateur et dirigeant de Reborn. *Environ 60 % des smartphones que nous reconditionnons proviennent des États-Unis où le système du "buyback" est très développé.* » Là-bas, les clients Apple achètent très souvent le nouvel iPhone en bénéficiant d'une offre de reprise sur l'ancien. La location avec abonnement est aussi très répandue. Tous les six mois à un an, les utilisateurs remplissent avec un nouveau contrat et un téléphone neuf.

« *On profite ainsi d'une énorme source de téléphones via les flottes des grands groupes américains, comme les banques, les assurances, qui changent régulièrement les téléphones de l'ensemble de leurs salariés* », ajoute M. Lellouche. Des smartphones rapatriés en avion, est-ce vraiment écolo ? « *L'empreinte carbone reste faible car les téléphones tiennent très peu de place et voyagent sans chargeur et seulement dans du papier bulle* », assure le dirigeant.



Depuis 2017, l'entreprise reconditionne 385 000 smartphones par an. © Laurent Carré / Reporterre

Les responsables de Reborn reconnaissent toutefois que leur modèle économique repose sur l'existence du neuf et ne fonctionne que grâce au fort taux de renouvellement des appareils Apple. C'est l'une des limites pointées par l'Ademe. « *Le marché du reconditionné pour être vertueux ne doit pas se baser sur un marché de surconsommation (notamment le marché US)* », estime-t-elle dans une étude publiée en 2022.

Impossible de connaître l'origine du téléphone

Ecofone, petit poucet qui vend environ 25 000 smartphones reconditionnés par an, s'approvisionne depuis un an, via un système d'enchères, auprès de la plateforme CompaRecycle, qui met justement en avant le circuit court. Celle-ci noue des partenariats avec divers distributeurs, comme Auchan, Orange, des magasins Fnac ou Darty, etc. qui récupèrent eux-mêmes les vieux portables de leurs clients.

« *Aller chercher les centaines de millions de produits qui dorment dans les placards des consommateurs pour les remettre en circulation, c'est le gros challenge* », explique le service communication de BackMarket, joint par mail. La plateforme, avec ses plus de 620 reconditionneurs français, a créé un service de reprise en ligne afin que ceux-ci « *puissent se sourcer directement auprès des consommateurs* ».

Pour Michel Memeteau, le directeur général d'Ekimia, société de reconditionnement située à Aubagne, l'impact carbone reste encore « *acceptable* » tant qu'on reste dans l'Union européenne. « *On essaie de faire de grosses commandes.* » Son entreprise, qui vend une cinquantaine de smartphones par mois, se fournit comme beaucoup en Europe de l'Est et, auprès de Foxway, l'un des plus gros reconditionneurs européens, en Estonie. « *On a accès à des volumes incroyables de smartphones reconditionnés en très bon état, extrêmement performants.* » Sans savoir là non plus de quels pays ils proviennent. Reste à Ekimia à changer le système d'exploitation (voir encadré).



« Environ 60 % des smartphones que nous reconditionnons proviennent des États-Unis », dit Roger-David Lellouche, le fondateur et dirigeant de Reborn. © Laurent Carré / Reporterre

Pour le consommateur, il est généralement impossible de connaître l'origine du téléphone, quelles pièces détachées ont été changées, d'où elles viennent, s'il s'agit de pièces neuves ou de seconde main. Lors d'une enquête menée en 2020 et 2021, la Répression des fraudes pointait « un certain manque de transparence » quant à la traçabilité des téléphones reconditionnés : « 62 % des professionnels contrôlés étaient dans l'incapacité de fournir les informations relatives à la provenance des produits. »

Or, cela a son importance, et pas seulement pour une question d'impact carbone. « Plus on ajoute d'accessoires [lors de la vente] et plus on change les pièces détachées, plus l'impact du reconditionnement est important », écrit l'Agence. Elle a ainsi calculé qu'en mettant un écran neuf, le coût écologique de l'opération de reconditionnement pouvait augmenter jusqu'à 75 % selon les indicateurs et la technologie d'écran utilisée. Même conséquence négative quand on recourt à une batterie neuve. « Les sociétés locales s'approvisionnant sur le territoire avec des pièces de seconde main et limitant le changement de pièces au maximum sont les plus vertueuses et l'écart est significatif », conclut-elle.

La longévité entravée par l'obsolescence logicielle

Qui dit reconditionné ne dit pas forcément longévité. Ce n'est pas la qualité des réparations qui est remise en question par Michel Memeteau, directeur général de Ekimia, mais l'obsolescence logicielle des smartphones. « On est sur un plateau technologique depuis 2018. Techniquement, il n'y a aucune innovation sur les smartphones qui pourrait justifier d'en changer », explique l'ingénieur, graphique à l'appui.

Mais si l'utilisateur veut accéder à l'application de sa banque, de la SNCF, etc., il a besoin d'un téléphone avec un système à jour. C'est ce qui le pousse souvent à investir dans un nouvel appareil. Voilà pourquoi Nicolas Chevillot, dirigeant d'Ecofone, ne vend que des téléphones qui ont au maximum six ans.

Michel Memeteau déplore que les consommateurs ne soient pas mieux informés de cette limite. « *Les gens qui cherchent un smartphone reconditionné regardent le modèle, le prix, s'il a un grade A ou B [état d'usure]... Ils ne se demandent pas ce qu'il va se passer dans 3 ou 5 ans quand il n'y aura plus de mises à jour proposées par le constructeur.* »

Il conseille de s'interroger : « *Est-ce que je suis maître du remplacement du logiciel du système ?* » Ainsi, Ekimia propose uniquement des appareils reconditionnés sur lesquels elle a installé eOS Android. Ce système d'exploitation libre est issu d'un « *projet d'intérêt public à but non lucratif* » créé en 2018 par eFoundation. Il permet de se libérer des constructeurs.



« Apple, c'est la marque numéro 1 à ne pas acheter si on se soucie un peu d'environnement », juge Michel Memeteau. © Laurent Carré / Reporterre

Aujourd'hui, 181 modèles de smartphones sont compatibles avec eOS, notamment les marques Motorola, Google, Samsung, OnePlus et Fairphone. D'autres systèmes d'exploitation libres existent, comme LineageOS ou encore Graphene OS.

Certains constructeurs sont à éviter, juge Michel Memeteau, car il est impossible d'installer un système libre sur leurs appareils. « *Apple, c'est la marque numéro 1 à ne pas acheter si on se soucie un peu d'environnement.* » Même chose pour Asus, Huawei ou encore Crosscall : « *Quand ils arrêtent de faire des mises à jour, leurs smartphones deviennent inutilisables.* »



Guillaume Pitron : « Un téléphone portable ne pèse pas 150 grammes, mais 150 kilos »

Fabienne LOISEAU
12 décembre 2024 (Reporterre)

Expérimentation Oui Pub : la publicité papier recule, mais le gain environnemental est incertain

La distribution de publicités et de catalogues non adressés a reculé en France, notamment du fait de l'expérimentation Oui Pub. Mais le report vers le numérique ne permet pas d'assurer un gain environnemental.

« L'expérimentation Oui Pub a permis de fortement limiter le gaspillage et les déchets papiers générés par les [prospectus publicitaires], diminution nettement plus marquée que celle observée sur le territoire national. » Pour autant, « [l'évaluation de l'expérimentation] ne permet pas de conclure qu'un moindre recours au papier et un usage accru du numérique serait moins polluant. » Et ce recul du papier s'est accompagné de « difficultés de divers acteurs économiques » du secteur.

Telles sont les principales conclusions du rapport gouvernemental d'évaluation (1) de l'expérimentation Oui Pub. Le document, daté d'octobre dernier et publié le 10 janvier 2025, est complété de l'évaluation environnementale (2) de l'Agence de la transition écologique (Ademe), de juin 2024, et de l'évaluation socio-économique (3) de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd), d'octobre 2024.

Pour rappel, l'article 21 de la loi Climat et résilience d'août 2021 prévoit d'expérimenter une interdiction de la distribution à domicile d'imprimés publicitaires sans adresse (Ipsa). Concrètement, la distribution ne reste possible que dans les boîtes aux lettres qui arborent un autocollant « Oui Pub ». Cette expérimentation a été lancée dans plusieurs communes, avec un appel à candidatures en septembre 2021, complété en octobre 2022.

Le secteur du papier opposé à la généralisation du Oui Pub

Pour les acteurs du secteur du papier et de l'imprimé publicitaire, « il n'y a aucun raison de généraliser le Oui Pub, estime le Cercle d'Alliés, puisque l'évaluation ne fait ressortir aucun bénéfice environnemental mesurable et met en lumière des impacts économiques négatifs ». Il estime que l'abandon de la publicité papier mettrait en danger toute la filière papier française, de la forêt au recyclage, en passant par les papiers, imprimeurs et distributeurs.

Surtout, il met en avant l'importance des prospectus pour générer du trafic dans les enseignes locales. A contrario, le passage au numérique profitera aux géants internationaux du secteur, plutôt qu'à l'économie locale.

Le Cercle d'Alliés défend donc un retour au dispositif actuel Stop Pub, avec, entre autres, un meilleur ciblage des secteurs de distribution et une pause estivale de la pratique entre le 15 juillet et le 15 août.

Peu de Oui Pub sur les boîtes aux lettres

En 2004, sont apparus sur les boîtes aux lettres des autocollants « Stop Pub » pour signifier le refus de recevoir des publicités non adressées. En vain, bien souvent. Le législateur a donc voulu renverser la logique en n'autorisant le dépôt d'Ipsa que dans les boîtes aux lettres sur lesquelles est apposé un autocollant « Oui Pub ». Quatorze territoires ont été retenus pour expérimenter le dispositif entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2025.

Que retenir de cette expérimentation ? D'abord, le taux d'apposition de l'autocollant Oui Pub est compris entre 0,33 % (à Bordeaux, Gironde) et 18,42 % (Dunkerque, Nord), avec un « *taux d'apposition redressé* » tenant compte de la population et du type d'habitat de 6,98 %. Plus globalement, la connaissance du dispositif par les habitants concernés varie de 25 à 77 %.

Expérimentation locale, impact national

À l'échelle nationale, le volume des Ipsa est passé de 900 000 tonnes par an, entre 2013 et 2019, à 766 000 tonnes en 2021 (après une chute plus forte en 2020 avec la crise sanitaire). En 2022 et 2023, la baisse s'accélère à environ 400 000 tonnes. En dix ans, elle avoisine donc 55 %.

Quel rôle joue l'expérimentation Oui Pub ? L'étude constate « *une accélération* » dans les territoires de l'expérimentation par rapport à la tendance nationale. La collecte de déchets papiers sur ces territoires a

diminué pendant l'expérimentation de 22,5 % (Nancy, Meurthe-et-Moselle) à 70,8 % (Dunkerque), avec une moyenne de 48 %.

« *Certaines parties prenantes soulignent que l'expérimentation a accéléré les décisions nationales des annonceurs de réduction ou d'abandon [du support papier] pour l'année 2023* » Rapport d'évaluation. « *L'expérimentation Oui Pub a très probablement compté dans cette accélération, mais il reste difficile d'en évaluer la part* », explique le rapport gouvernemental. Surtout, « *certaines parties prenantes soulignent que l'expérimentation a accéléré les décisions nationales des annonceurs de réduction ou d'abandon de ce type de support pour l'année 2023* ». Le rapport signale « *un coup d'arrêt marqué* » chez certains acteurs à l'annonce de l'expérimentation.

Un impact environnemental incertain

Pour autant, rien ne garantit que l'impact environnemental soit positif. L'étude note une bascule vers le numérique qui se traduit par un changement de nature des impacts environnementaux, qu'il s'agisse des émissions de CO₂, de la consommation de ressources ou des effets écotoxiques. Et, pour l'instant, « *il n'est pas possible de tirer une conclusion générale sur ce sujet, tant les variables sont nombreuses* », explique le Gouvernement, qui se borne à constater qu'un usage accru du numérique présente des impacts environnementaux.

En l'occurrence, l'Ademe, qui travaille sur une étude comparée de l'impact environnemental des campagnes publicitaires papier et numérique, explique n'avoir eu qu'un « *très faible nombre de réponses exploitables* ». Elle se contente donc d'appeler à la sobriété publicitaire et à la généralisation de l'écoconception des campagnes.

Remise en cause d'un modèle économique

En revanche, l'impact sur les acteurs de la distribution de prospectus et les imprimeurs est certain. « *Le prospectus sans adresse représente environ 33 % de l'activité chez certains imprimeurs et il est de l'ordre de 78 % pour Mediaposte, voire 100 % pour les petits distributeurs* », explique le rapport. Les professionnels du secteur « *ont insisté sur la gravité de la situation de la filière et le lien qu'ils font avec le Oui Pub, [mais là aussi], ces éléments n'ont pas été chiffrés précisément* ».

Concrètement, l'évaluation des conséquences socio-économiques note que le volume est passé de plus de 20 milliards d'imprimés publicitaires en 2019 à 7,8 milliards en 2023, soit une baisse de 61 %. Avec, à la clé, une perte de chiffre d'affaires des acteurs, une remise en cause de leur modèle économique et de la rentabilité de certains, ainsi que « *plusieurs milliers d'emplois (...) impactés, directement ou indirectement* ».

Impact variable selon les annonceurs

Quoi qu'il en soit, les citoyens concernés sont favorables au dispositif : 63 % le plébiscitent, et seulement 6 % s'opposent à sa généralisation. De même, les collectivités sont satisfaites et « *ne souhaitent pas de retour en arrière* ».

Côté annonceurs, l'impact est variable : les grandes et moyennes surfaces alimentaires n'ont pas fait part d'impacts significatifs, alors que certains distributeurs spécialisés (notamment de jouets) ou de petites entreprises locales sont plus critiques. C'est le cas, en particulier, des « *petites et moyennes enseignes hors alimentaire situées en zones périurbaines ou rurales* ».

[1.](https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-45397-rapport-évaluation-gouvernementale-oui-pub.pdf) Télécharger le rapport d'évaluation Oui Pub

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-45397-rapport-évaluation-gouvernementale-oui-pub.pdf> / [2.](https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-45397-rapport-ademe-oui-pub.pdf) Télécharger le rapport d'évaluation de l'Ademe

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-45397-rapport-ademe-oui-pub.pdf> [3.](https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-45397-rapport-igedd-oui-pub.pdf) Télécharger l'évaluation socio-économique de l'Igedd

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-45397-rapport-igedd-oui-pub.pdf>

Philippe COLLET, journaliste, chef de rubrique déchets / économie circulaire (Actu-Environnement)

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/evaluation-oui-pub-gouvernement-ademe-igedd-45397.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzY4OA%3D%3D\[MTY|Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/evaluation-oui-pub-gouvernement-ademe-igedd-45397.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzY4OA%3D%3D[MTY|Njgx])